













COLLECTION BLÉRIOT

---

ERREURS

ET

MENSONGES HISTORIQUES

































































































































romain, au xvii<sup>e</sup> siècle, en vertu d'une décision de la congrégation des rites.

En héritant du sceptre d'Adrien I<sup>er</sup>, saint Léon avait hérité de son génie. Comme lui il embellit des églises et fonda des hôpitaux; car la gloire de Dieu et l'amour des pauvres n'ont jamais été séparés dans la pensée des papes.

---

























































































































Molière, » selon la très-juste expression de son dernier et éminent biographe, M. de Chantelauze (1). Et, à l'appui de cette assertion, voici quelques traits du sermon ou plutôt de la sacrilège comédie du coadjuteur :

« L'hypocrite altère la pureté de toutes les vertus ; son  
« humilité n'est qu'une douce et honnête piperie ; il fait  
« de la dévotion et de la piété des appâts subtils et des  
« pièges invisibles pour attraper les plus fins, d'autant  
« plus méchant qu'il joue le meilleur personnage et que,  
« se cachant dans son vice, il s'y enfonce plus avant. Il y  
« en a qui s'humilient malicieusement et dont l'intérieur  
« est plein de trahison et de perfidie. Ils méprisent les  
« honneurs du monde, mais c'est par vanité ; ils foulent  
« aux pieds les richesses, mais c'est pour marcher sur  
« la tête des riches et prendre les avantages qu'ils ne pour-  
« raient se promettre ni de leur naissance ni de leur for-  
« tune. Enfin, ils ne s'excitent point à être véritablement  
« pénitents, mais ils font ce qu'ils peuvent pour paraître  
« tristes, se persuadant faussement que la tristesse est la  
« livrée de la dévotion et de la probité... »

Opposant ensuite la figure transformée du vrai dévot à la figure sombre du faux, Retz, — pour dérouter de plus en plus les applications à son endroit, — ajoutait :

« Les contentements et les satisfactions d'une bonne  
« conscience remplissent l'esprit et comblent le cœur ; il  
« en rejaillit au dehors, et la parfaite tranquillité de l'âme  
« produit cette sérénité de visage, que nous admirons  
« dans les cloîtres, parmi les haïres, les cilices et les  
« abstinences. A parler vainement, il n'y a rien de com-  
« parable aux inquiétudes d'un homme qui va toujours

(1) *Ibid.*, ut sup.

« masqué et travesti et qui est obligé d'être toujours sur  
 « ses gardes de peur qu'on ne le découvre et à qui sa cons-  
 « science livre une guerre continuelle. Il souffre ce que la  
 « pénitence a de plus douloureux, les haïres, les jeûnes,  
 « les disciplines, et ne sent pas ces douceurs célestes qui  
 « ne sont faites que pour les justes; et après tout cela :  
 « Je vous dis en vérité qu'ils ont reçu leur récompense. »  
 « Ils ont voulu qu'on les regardât, on les a regardés; ils  
 « ont souhaité qu'on parlât d'eux, on en a parlé; ils ont  
 « travaillé pour le monde, et le monde les a payés (1). »

Tartuffe, évêque et prédicateur, voilà ce que Molière n'a pu mettre sur la scène. On le voit, loin d'exagérer les traits de sa copie, il les a de beaucoup amoindris. Et cependant quels cris de rage et quels complots ne souleva pas l'œuvre de Molière, qui est prévenu et dépassé d'avance par Retz, mais l'honnête homme de génie prendra sa revanche avec *Don Juan*; ce sera sa réplique à la tempête soulevée par les Tartuffes qu'il a osé démasquer.

Il nous reste à voir comment Molière fut amené par Louis XIV lui-même à jouer *la Cabale des faux dévots et la plupart des jansénistes*, — Roquette en tête, sur lequel il nous faut revenir pour bien comprendre le motif qui poussa le roi à le désigner à Molière, à le lui donner et presque à le lui imposer comme un type à reproduire sur la scène.

Nous avons déjà parlé des rapports au moins suspects qui existaient entre le futur évêque d'Autun et M<sup>me</sup> de Longueville; un mois environ avant la représentation des trois premiers actes du *Tartuffe*, en avril 1644, on lit dans

(1) *Le cardinal de Retz et les jansénistes*, mémoire de M. de Chantelauze, cité dans Sainte-Beuve, tome V, p. 531-532.

une lettre de cette dame, pénitente de Port-Royal, à M<sup>me</sup> de Sablé, à qui elle confie ses larmes sur la mort de M. Singlin, son directeur : « Je vous irai voir un des jours de la semaine qui vient et vous mènerai l'abbé de Roquette (1). » Et, entre 1667, année de la nomination de Roquette à Autun, et 1679, année de la mort de M<sup>me</sup> de Longueville, l'histoire aura à enregistrer ce fait : « Un jour l'abbé de Roquette, évêque d'Autun, ayant trouvé M<sup>me</sup> de Longueville à sa toilette, et lui ayant demandé pourquoi elle y était ce jour-là plus longtemps qu'à l'ordinaire, etc. (2). » C'est pourquoi Étienne, dans sa *Notice sur le Tartuffe*, ne se refuse pas à croire que « l'aventure du Tartuffe se serait passée chez la duchesse de Longueville, dont on sait, — dit-il, — que Roquette était un des courtisans les plus assidus. »

Voilà donc toute la comédie de Molière, avec une Elmire cependant qui vaut Tartuffe et un Orgon qui ne vaut guère moins. Molière ne chargera pas le jansénisme ; il restera même en deçà de la réalité.

Molière ne tardera pas à se rencontrer avec Roquette à Paris et à se trouver, cette fois, en face de lui, non plus à la petite cour du prince de Conti, mais à la cour même de Louis XIV.

Conti renonce, en 1654, à l'état ecclésiastique pour épouser la nièce de Mazarin. L'abbé de Cosnac obtient de Mazarin, par le prince, l'évêché de Valence. Il est le familier de Mazarin et d'Anne d'Autriche ; et, en 1657, quittant le prince de Conti, il devient le premier aumônier de Monsieur, frère du roi. En cette année, Molière,

(1) Dans Sainte-Beuve. *Port-Royal*, tome II, p.

(2) *Port-Royal*, t. V, p. 160.

qui promène en province sa troupe, ayant le titre de troupe de M. le prince de Conti, se voit enlever à Lyon ce titre par le prince, que les jansénistes ont accaparé, et qui commence à traiter d'abomination la comédie. Il arrive enfin à Paris, où Cosnac lui procure la protection de Mazarin et de Monsieur; Monsieur le présente au roi et à la reine auxquels il plaît et dont il obtient, pour sa troupe, un théâtre et le titre de *Troupe de Monsieur*.

Le prince de Conti, — auquel il nous faut revenir, — est donc devenu janséniste, et, par conséquent, redevenu frondeur plus ou moins ouvertement. La nouvelle cabale de dévots qu'il avait amenée de Lyon s'unit naturellement avec la cabale des faux dévots qui singeaient à Paris les vrais dévots, amis et continuateurs du baron de Renty. L'abbé de Roquette, attaché au prince de Conti, et toujours à l'intrigue, prit dans cette cabale renforcée un rôle des plus distingués. On se mit en tête de réformer la ville et la cour; et c'est ici, c'est-à-dire de 1657 à 1662, que se place l'importante révélation du père Rapin, dont nous avons déjà fait connaître une partie. Voici en quels termes cet écrivain, contemporain des événements qu'il raconte, nous explique l'affaire *des avis au ministre par des voies choquantes et nullement honnêtes*. Nous revoici en face de la confrérie du Saint-Sacrement, où les faux dévots ont compromis les vrais. Rapin dit des jansénistes, au sujet des confrères du Saint-Sacrement :

« Ils cherchèrent le moyen de leur rendre de mauvais  
« offices auprès du ministre, en lui donnant des ombrages  
« de la compagnie par les instructions qu'ils lui firent  
« donner de son trop grand pouvoir, par le nombre des  
« personnes de qualité qui la composaient et qui se ren-  
« daient redoutables à tout le royaume par la liberté

« qu'ils prenaient de se mêler de tout, en voulant tout ré-  
« former. Le cardinal fut d'autant plus susceptible de ces  
« impressions qu'il avait déjà en quelque façon expéri-  
« menté le zèle de quelques dévots qui voulurent lui don-  
« ner des avis sur sa conduite, et il avait été choqué de  
« certains billets qu'il trouvait, ou sous son couvert quand  
« il se mettait à table, ou dans ses poches quand il chan-  
« geait d habits, ou sur la table de son cabinet quand il  
« s'enfermait pour travailler (1). »

Tout n'était pas faux dans les instructions données à Mazarin contre la compagnie du Saint-Sacrement, en ses dernières années, puisque le prince de Conti, aux mains des jansénistes, s'en faisait le patron. Les dévots de la maison de Mazarin, qui lui mettaient ces mercuriales partout et lui jouaient si bien la comédie, n'étaient pas, à coup sûr, de vrais dévots. C'étaient les frères et amis de Tartuffe, et Tartuffe même en personne. On reconnaît facilement la main de Roquette et Roquette même dans les donneurs d'avis et distributeurs de billets anonymes.

C'est sur la fin de l'année 1660 que fut supprimée la confrérie du Saint-Sacrement, grâce aux intrigues des jansénistes, qui l'avaient si gravement compromise aux yeux du ministre et du roi, ainsi que d'Anne d'Autriche. C'est le jansénisme qu'on frappait en elle. En même temps on s'occupait de mesures radicales contre le jansénisme. Le pape y poussait Louis XIV et Mazarin ; Anne d'Autriche y poussait son fils. « Mon fils, — lui disait cette vertueuse princesse, — ayez soin des affaires de Dieu pour qu'il ait soin des vôtres ; servez-le, il vous bénira ; votre

(1) T. II, p. 331-332,

règne prospérera si vous faites prospérer le sien en détruisant l'hérésie dans votre royaume (1). »

Dès lors fut résolue la ruine de Port-Royal ; mais que de difficultés pour mener à bonne fin un projet de cette importance, qui frappait le jansénisme au cœur !... On était alors vers la fin de 1660 ; le *Tartuffe*, étant de 1664, son origine remonte donc à quelques années plus haut.

Vers la fin de l'été de 1662, Molière, d'après la version accréditée de l'abbé d'Olivet, « suivit, en sa qualité de valet de chambre, le roi, qui se rendait à son armée, en Lorraine. Il travaillait déjà au *Tartuffe* (2). » Ce dernier point est sûr. Molière s'occupait de son œuvre capitale l'année précédente, au lendemain de la grande mesure du roi contre la compagnie du Saint-Sacrement, et de ses grandes mesures projetées contre Port Royal. C'est donc en 1661, c'est peut-être dès l'année 1660 même, que Cosnac « fit faire à Guilleragues, son ami, les mémoires sur lesquels Molière a fait depuis la comédie du faux dévot. »

Molière accepta de grand cœur la commande royale.

« C'est le plus beau sujet de comédie : il revient à merveille à sa nature honnête, qui, en religion, loin d'être impie, indifférente, négligente même, obligera son biographe du XIX<sup>e</sup> siècle à écrire : « Molière, comme on le voit, avait des habitudes religieuses (3). » C'est une campagne, on pourrait dire une certaine croisade, au nom du roi Très-Christien, fidèle ici à son titre. Il s'agit de jouer des sectaires dissimulés ou plus ou moins avoués... de *célèbres originaux, des jansénistes la plupart, que le roi*

(1) Rapin, tome III, p. 97-100.

(2) Taschereau, *l. c. sup.*, p. 45.

(3) Taschereau, p. 260.

haïssait, cette secte des dévots odieux à la cour, cette cabale de pervers éminents de toutes les professions qui sont liés ensemble bien plus étroitement que ne le sont les gens de bien, dont les impostures sont si opposées à la véritable piété et dont le vice est dans l'État d'une conséquence bien plus dangereuse que tous les autres vices des hommes (1), leurs dupes innombrables et comme eux trop célèbres, tout ce monde enfin de Port-Royal et de ses puissances qui menace la religion et la France d'une nouvelle invasion calviniste dont la Fronde a fait la preuve et donné la mesure. Que pouvait faire de mieux le génie de Molière (2) ? »

Aussi le président de Lamoignon, inspirateur futur du *Lutrin*, cette comédie janséniste, sera-t-il condamné à dire à Molière, en interdisant le *Tartuffe*, après la première représentation publique : « Avec toute la bonne volonté que j'ai pour vous, je ne saurais vous permettre de jouer votre comédie. Je suis persuadé qu'elle est fort belle et fort instructive, mais il ne convient pas à des comédiens d'instruire les hommes sur les matières de la morale chrétienne et de la religion : ce n'est pas au théâtre à se mêler de prêcher l'Évangile (3). »

« Ce beau discours, — dit très-bien M. l'abbé Davin, — nous conduit à une observation qui est le complément obligé de cette recherche des sources du *Tartuffe*.

« Molière, en écrivant sa grande comédie, avait un intérêt personnel. Combattant pour ses autels, il combattait pour ses foyers. Les faux dévots voulaient sup-

(1) Molière, préface du *Tartuffe*, 1669.

(2) M. l'abbé Davin, 4<sup>e</sup> et dernier article.

(3) *Mémoires de Brossettes sur Boileau*, du jeudi 9 novembre 1702, p. 565.

primer son art, et, qui pis est, leamnaient sans quartier ni rémission. L'anathème sur la comédie et les comédiens était un des thèmes favoris du jansénisme et une de ses hypocrisies les plus obstinées. Il tenait cela du calvinisme. La sainte Genève n'admet pas les théâtres : c'est bon pour la Rome des papes, la Babylone de l'Apocalypse. » Calvin a réformé sa Rome,

..... la cité genevoise,  
Noble cité, riche, fière et *sournoise*.  
On y calcule et jamais on n'y rit ;  
L'art de Barème est le seul qui fleurit.  
On hait le bal, on hait la comédie....  
Des prédicans la *morne et dure espèce*  
Sur tous les fronts a gravé la tristesse.

Ainsi parle Voltaire (1).

Le parlement de Paris, qui, depuis sa naissance, sous Philippe le Bel, a toujours incliné vers ce qui deviendra le calvinisme, pour finir en effet un jour dans le jansénisme, a pour devise la future sentence janséniste de Boileau :

Des mystères chrétiens les vérités terribles  
D'ornements égayés ne sont point susceptibles.

« Immédiatement après la construction de cette salle de spectacle (*l'hôtel de Bourgogne, construit en 1548 par l'ancienne confrérie de la Passion*), le Parlement avait interdit aux membres de la confrérie de continuer à jouer des mystères sacrés, et en ne leur permettant de représenter que des *jeux profanes, honnêtes et licites*, il leur avait donné un privilège exclusif (2). »

(1) *La guerre de Genève*, chant I.

(2) M. Eud. Soulié. *Recherches sur Molière et sur sa famille* (Paris, 1863), p. 27.

C'est la raison pour laquelle le théâtre de Corneille, de Molière, de Racine, sera tout *profane*; et dans les seules limites de l'*honnête* et du *licite*, à part, l'échappée du génie de Corneille dans *Polyeucte* et *Théodore*, celle de Molière dans *Tartuffe* et *Don Juan*, et *Athalie* et *Esther*, commandées à Racine pour Saint-Cyr (1).

Dès sa naissance, le jansénisme aura à cœur de faire prévaloir la doctrine calviniste sur les représentations dramatiques. Cela sert à accréditer la réputation de sainteté à laquelle il vise ; mieux que cela, il a une peur mortelle de se voir démasqué sur la scène : il traite donc les comédiens d'infâmes. De là cette « Déclaration du roi du 16 avril 1641, enregistrée au parlement, le 24 du même mois, » défendant « que l'état d'acteur pût être désormais imputé à blâme et préjudicier à la réputation de comédien dans le commerce public (2). »

(1) Par la suite, diverses tragédies sur des sujets bibliques ou tirés de l'histoire de l'Église se produisirent sur la scène française; de ce nombre sont : *Adrien*, de Campistron (1690); *Judith*, de l'abbé Boyer (1695); *Gabinie*, de l'abbé Brueys (1699); *Saül*, de l'abbé Nadal (1705); *Joseph*, de l'abbé Genest (1710); *Absalon*, de Duché (1712); *Jonathas*, du même (1714), et, en 1732, *Jephté*, de l'abbé Pellegrin, à l'Opéra. Cette œuvre lyrique si remarquable fut l'objet d'une interdiction (j'allais dire d'une excommunication) de la part de Mgr de Noailles, archevêque de Paris, fervent janséniste. Ce ne fut plus qu'au commencement de notre siècle que *Joseph*, drame lyrique, pût se produire sur la scène de Feydeau, où ce sujet si touchant eut un immense et légitime succès.

(2) Taschereau, édit de 1825, p. 334. — Cette déclaration avait si sensiblement influé sur les tendances du théâtre et les mœurs des acteurs, que Quinault, en 1655, dans sa *Comédie sans comédie*, fantaisie ou impromptu piquant, pouvait mettre dans la bouche des personnages du prologue le double éloge de la rénovation théâtrale due aux privilèges accordés aux comédiens.

Le marchand la Fleur, de retour d'un long voyage où il a failli périr, trouve ses filles courtisées pour le bon motif par des cavaliers de belle mine :

Et de là ce passage des *Mémoires* de M<sup>me</sup> de Motteville dont la citation est nécessaire, indispensable même ici, comme on va d'ailleurs s'en convaincre :

« Le premier mois de cette année (1647), sans nulle

..... Pourrais-je, messieurs, demander qui vous êtes ?

dit-il aux prétendants.

Et Hauteroche (comédien-auteur) lui répond :

Je suis né, grâce au ciel, d'assez nobles parents,  
 J'ai reçu dans la cour mille honneurs différents ;  
 La France à m'admirer souvent s'est occupée,  
 Le favori du roi m'a donné cette épée :  
 J'ai reçu des faveurs des gens du plus haut rang,  
 Ce diamant de prix vient d'un prince du sang ;  
 J'ai l'heur d'être connu du plus grand des monarques  
 Et j'ai de son estime eu d'éclatantes marques ;  
 Il m'écoute parfois mieux que ses courtisans,  
 Et l'habit que je porte est un de ses présents...

LA FLEUR, émerveillé.

Mais quel est votre emploi ? Dites-le-moi, de grâce.

Les comédiens hésitent à répondre ; ils savent quels préjugés nourrit la bourgeoisie (janséniste) contre le théâtre et les acteurs ; cependant, ils avouent qu'ils jouent la comédie.

LA FLEUR, s'exclamant.

La comédie ! Hé quoi ! ce sont là vos grands biens ?  
 Vous n'êtes donc, messieurs, que des comédiens ?

Et il leur refuse ses filles :

Elles ont de l'honneur, et vous n'en avez pas :  
 Vous dont l'art *dangereux* n'a pour but que de plaire  
 Aux désirs *dérégés* de l'*ignorant vulgaire* :  
 Vous qui ne faites voir pour belles actions  
 Que meurtres, ou larcins, ou prostitutions,  
 Et qui n'apprenez rien par tous vos artifices  
 Qu'à quitter les vertus pour pratiquer les vices...

JODELET.

... Si l'on en croit ce vieillard vénérable,  
 Tous les comédiens ne valent pas le diable.

Alors, Hauteroche se lève, et, prenant noblement la défense de la scène épurée, il s'exprime ainsi :

Touchant la comédie, on peut dire avec vous  
 Qu'elle fut autrefois l'art le plus vil de tous  
 Et qu'en vos jeunes ans elle était encore pleine  
 De milles impuretés dignes de votre haine.

« nouveauté qui mérite d'être écrite... La plus considéra-  
 « ble affaire de la cour, et celle où l'on paraissait penser  
 « davantage, était le divertissement et le plaisir. J'ai déjà  
 « dit que la reine (Anne d'Autriche) aimait la comédie....  
 « elle y allait publiquement. Il y en avait de deux jours  
 « l'une, tantôt italienne et tantôt française. L'été précé-  
 « dent, le curé de Saint-Germain, homme pieux et sévère,  
 « écrivit à la reine qu'elle ne pouvait en conscience souf-  
 « frir ces sortes de divertissements. Il condamnait la co-  
 « médie. Cette lettre avait un peu troublé l'âme de la  
 « reine, qui ne voulait point souffrir ce qui pouvait être  
 « contraire à ce qu'elle devait à Dieu. Étant alors in-  
 « quiétée de la même chose, elle consulta sur ce sujet  
 « beaucoup de personnes. Plusieurs évêques lui dirent  
 « que les comédies, qui ne représentent pour l'ordinaire  
 « que des histoires sérieuses, ne pouvaient être un mal.  
 « Ainsi, la comédie fut approuvée.

Mais depuis qu'en nos jours de merveilleux esprits  
 Ont épuré cet art par leurs doctes écrits,  
 Ses défauts sont changés en grâces immortelles  
 Dont le charme est sensible aux âmes les plus belles.  
 La scène est une école où l'on n'enseigne plus  
 Que l'horreur des forfaits et l'amour des vertus,  
 Elle émet à la fois le stupide et le sage;  
 Montrant des passions, elle en montre l'usage :  
 La comédie au vif nous fait représenter  
 Tout ce que l'on doit suivre ou qu'on doit éviter....

LA HOQUE, *comédien*.

A tant de vérités j'ose ajouter encore  
 Que *cet art ennoblit, bien loin qu'il déshonore...*  
 Est-il honneur plus grand que d'avoir quelquefois  
 Le bien d'être agréable au plus fameux des rois?  
 De mêler quelque joie aux importantes peines  
 De la plus vertueuse et plus belle des reines?  
 Et de donner relâche aux soins laborieux...  
 D'un ministre animé d'une âme peu commune  
 Et grand par sa vertu plus que par sa fortune?

Ce roi, c'est Louis XIV; cette reine, Anne d'Autriche; ce ministre, e  
 cardinal Mazarin.

« Les soirs, la belle cour de Saint-Germain se rassem-  
 « blait au Palais-Royal dans la petite salle des comédies.  
 « La reine se mettait dans une tribune, pour l'entendre  
 « plus commodément. Elle y menait le roi et le cardinal  
 « Mazarin.

« Quand le curé de Saint-Germain vit la comédie tout  
 « à fait rétablie, il se réveilla tout de bon et parla tout de  
 « nouveau contre elle, comme un homme qui voulait faire  
 « ce qu'il croyait de son devoir. Il vint trouver la reine et  
 « lui maintint que ce divertissement ne se devait point  
 « souffrir, et que c'était péché mortel. Il lui apporta son  
 « avis signé de sept docteurs de Sorbonne, qui étaient de  
 « même sentiment. Cette seconde réprimande pastorale  
 « donna tout de nouveau de l'inquiétude à la reine et la  
 « fit résoudre d'envoyer l'abbé de Beaumont, précepteur  
 « du roi, consulter dans la même Sorbonne l'opinion con-  
 « traire. Il fut prouvé par dix ou douze autres docteurs  
 « que, présupposé que dans la comédie il ne se dise rien  
 « qui puisse apporter du scandale ni qui fût contraire  
 « aux bonnes mœurs, qu'elle était de soi indifférente et  
 « qu'on pouvait l'entendre sans scrupule, et cela fondé  
 « sur ce que l'usage de l'Église avait beaucoup diminué  
 « de cette sévérité apostolique, que les premiers chrétiens  
 « avaient observée dans les premiers siècles. Par cette  
 « voie, la conscience de la reine fut en repos (1). »

Mazarin autorisait auprès d'Anne d'Autriche la comédie  
 que condamnait le jansénisme avec ses docteurs de Sor-  
 bonne de la faction d'Arnauld, les curés de Paris et le  
 prince de Conti en tête, ayant à ses côtés l'abbé de Ro-

(1) *Mémoires de M<sup>me</sup> de Motteville* (Amsterdam, 1739, 6 vol. in-12),  
 tome I, p. 399-402.

quette. Il y a tout à parier que *certain*s des *billets* que le cardinal *trouvait*, ou sous son couvert quand il se mettait à table, ou dans ses poches quand il changeait d'habits, ou sur la table de son cabinet quand il s'enfermait pour travailler, avaient trait à la comédie. Mazarin résolut donc de démasquer ces comédiens diaboliques et il les fit jouer en plein théâtre : de là le *Tartuffe*.

Encore s'il n'y avait eu que les billets en question, mais cela ne suffisait pas aux jansénistes ; de plus terribles et audacieuses machinations étaient mises en œuvre par la cabale : avons-nous besoin de dénoncer les *Provinciales* de Pascal, parues en 1656 et 1657. En 1658 surgit Molière. En 1660, il reçoit mission de répondre par *Tartuffe* aux *Provinciales*. « La partie de Pascal, le rival, c'est donc Molière. Mais, de génie à génie, quelle partie ! Qui lit les *Provinciales* ? Qui ne sait le *Tartuffe* (1) ? »

Molière vivra et mourra l'ennemi du jansénisme. Avant lui, Corneille a contre lui Port-Royal, même dans *Polyeucte* ; il tonne par la voix de Thésée contre son fatalisme (2) ; après Molière, il faudra aller à Fénelon pour trouver un franc adversaire de ces sectaires.

Molière, Corneille et Fénelon, quels éloquents champions de la vérité contre l'erreur ! La chaire, la comédie et la tragédie unissant leurs forces contre le jansénisme qui menait à la Révolution et nous y ramène encore, avec les fils de Port-Royal, — les catholiques libéraux !...

Que de choses dans l'histoire d'une comédie, surtout quand cette comédie s'appelle *Tartuffe* !

Resterait maintenant à savoir si Molière s'est digne-

(1) M. l'abbé Davin, *l. c. sup.*

(2) *Œdipe*, acte III, scène v.

ment acquitté de la mission qu'il avait reçue de Louis XIV contre les jansénistes de toute nuance. Pour s'en convaincre, il suffit de lire le *Tartuffe* ; mais, comme l'intention est beaucoup, pour ne pas dire tout, en une semblable entreprise, voyons la pensée et plongeons dans le cœur même de Molière qui nous a ouvert largement l'une et l'autre dans les trois placets que, — de 1664 à 1669, — il adressa à son royal inspirateur, ainsi que dans la préface magistrale qu'il mit en tête de son œuvre, désormais acquise à la scène française sur laquelle elle venait enfin de conquérir, après une lutte terrible et acharnée, ses grandes lettres de naturalisation et de noblesse.

Premier placet présenté au roi sur la comédie du *Tartuffe*, qui n'avait pas encore été représentée en public.

« Sire ,

« Le devoir de la comédie étant de corriger les hommes en les divertissant, j'ai cru que, dans l'emploi où je me trouve, je n'avais rien de mieux à faire que d'attaquer, par des peintures ridicules, les vices de mon siècle ; et comme l'hypocrisie, sans doute, en est un des plus en usage, des plus incommodes et des plus dangereux, j'avais eu, Sire, la pensée que je ne rendrais pas un petit service à tous les honnêtes gens de votre royaume, si je faisais une comédie qui décriât les hypocrites et mit en vue, comme il faut, toutes les grimaces étudiées de ces gens de bien à outrance, toutes les friponneries couvertes de ces faux monnoyeurs en dévotion, qui veulent attaquer les hommes avec un zèle contrefait et une charité sophistiquée.

« Je l'ai faite, Sire, cette comédie, avec tout le soin,

comme je crois, et toutes les circonspections que pouvait demander la délicatesse de la matière; et pour mieux conserver l'estime et le respect qu'on doit aux vrais dévots, j'en ai distingué, le plus que j'ai pu, le caractère que j'avais à toucher. Je n'ai point laissé d'équivoque, j'ai ôté ce qui pouvait confondre le bien avec le mal, et ne me suis servi, dans cette peinture, que des couleurs expresses et des traits essentiels qui font reconnaître d'abord un véritable et franc hypocrite.

« Cependant toutes mes précautions ont été inutiles. On a profité, Sire, de la délicatesse de votre âme sur les matières de religion, et l'on a su vous prendre par l'endroit seul que vous êtes prenable, je veux dire par le respect des choses saintes. Les Tartuffes, sous main, ont eu l'adresse de trouver grâce auprès de Votre Majesté, et les originaux enfin ont fait supprimer la copie, quelque innocente qu'elle fût et quelque ressemblante qu'on la trouvât... »

On a lu ci-dessus ce que dit ensuite Molère de l'approbation du légat, et aussi du libelle lancé contre sa comédie par un curé janséniste de Paris; nous renvoyons donc au passage déjà cité.

Dans un second placet « présenté au roi dans son camp devant la ville de Lille en Flandres, par les sieurs la Torillière et la Grange, comédiens de Sa Majesté et compagnons du sieur Molière, sur la défense qui fut faite, le 6 août 1667, de représenter le *Tartuffe* jusqu'à nouvel ordre de Sa Majesté, » Molière s'exprime ainsi :

« Ma comédie, Sire, n'a pu jouir ici des bontés de Votre Majesté. En vain je l'ai produite sous le titre de l'*Imposteur* et déguisé le personnage sous l'ajustement d'un homme du monde. J'ai eu beau lui donner un petit

chapeau, de grands cheveux, un grand collet, une épée et des dentelles sur tout l'habit, mettre en plusieurs endroits des adoucissements et retrancher avec soin tout ce que j'ai jugé capable de fournir l'ombre d'un prétexte aux célèbres originaux du portrait que je voulais faire, tant cela n'a de rien servi. La cabale s'est réveillée aux simples conjectures qu'ils ont pu avoir de la chose. Ils ont trouvé moyen de surprendre des esprits qui, dans toute autre matière, font une haute profession de ne se point laisser surprendre. Ma comédie n'a pas plutôt paru, qu'elle s'est vue foudroyée par le coup d'un pouvoir qui doit imposer du respect...

« Je ne doute point, Sire, que les gens que je peins dans ma comédie ne remuent bien des ressorts auprès de Votre Majesté et ne jettent dans leur parti, comme ils ont déjà fait, de véritables gens de bien, qui sont d'autant plus prompts à se laisser tromper qu'ils jugent d'autrui par eux-mêmes. Ils ont l'art de donner de belles couleurs à toutes leurs intentions ; quelque mine qu'ils fassent, ce n'est point du tout l'intérêt de Dieu qui les peut émouvoir ; ils l'ont assez montré dans les comédies qu'ils ont souffert qu'on ait jouées tant de fois en public sans en dire le moindre mot. Celles-là n'attaquaient que la piété et la religion dont ils se soucient fort peu ; mais celle-ci les attaque et les joue eux-mêmes, et c'est ce qu'ils ne peuvent souffrir. Ils ne sauraient me pardonner de dévoiler leurs impostures aux yeux de tout le monde ; et, sans doute, on ne manquera pas de dire à Votre Majesté que chacun s'est scandalisé de ma comédie. Mais la vérité pure, Sire, c'est que tout Paris ne s'est scandalisé que de la défense qu'on en a faite, que les plus scrupuleux en ont trouvé la représentation profitable, et qu'on s'est étonné

que des personnes d'une probité si connue aient eu une si grande déférence pour des gens qui devraient être l'horreur de tout le monde et sont si opposés à la véritable piété dont elles font profession.

« J'attends, avec respect, l'arrêt que Votre Majesté daignera prononcer sur cette matière ; mais il est très-assuré, Sire, qu'il ne faut plus que je songe à faire des comédies, si les Tartuffes ont l'avantage ; qu'ils prendront droit par là de me persécuter plus que jamais et voudront trouver à redire aux choses les plus innocentes qui pourront sortir de ma plume.

« Daignent-vos bontés, Sire, me donner une protection contre leur rage envenimée... »

Enfin, le troisième et dernier placet présenté au roi le 5 février 1669 est très-court et d'un ton plaisant qui laisse entrevoir que Molière touche au moment du triomphe :

« SIRE,

« Un fort honnête médecin, dont j'ai l'honneur d'être le malade, me promet et veut s'obliger par-devant notaire de me faire vivre encore trente années, si je puis lui obtenir une grâce de Votre Majesté... Cette grâce, Sire, est un canonicat de votre chapelle royale de Vincennes.

« Oserais-je demander encore cette grâce à Votre Majesté, le propre jour de la grande résurrection de Tartuffe, ressuscité par vos bontés ?... »

Voici la préface, c'est-à-dire le chant de triomphe de Molière, — triomphe acheté assez cher, et auquel il ne devait survivre que quatre ans, car il mourut dans la force de l'âge, à cinquante et un ans.

« Voici, — dit Molière au public, — une comédie dont

on a fait beaucoup de bruit, qui a été longtemps persécutée ; et les gens qu'elle joue ont bien fait voir qu'ils étaient plus puissants en France que tous ceux que j'ai joués jusques ici. Les marquis, les précieuses et les médecins ont souffert doucement qu'on les ait représentés ; et ils ont fait semblant de se divertir, avec tout le monde, des peintures que l'on a faites d'eux. Mais les hypocrites n'ont point entendu raillerie ; ils se sont effarouchés d'abord, et ont trouvé étrange que j'eusse la hardiesse de jouer leurs grimaces et de vouloir décrier un métier dont tant d'honnêtes gens se mêlent. C'est un crime qu'ils ne sauraient me pardonner ; et ils se sont tous armés contre ma comédie avec une fureur épouvantable. Ils n'ont eu garde de l'attaquer par le côté qui les a blessés ; ils sont trop politiques pour cela, et savent trop bien vivre pour découvrir le fond de leur âme. Suivant leur louable coutume, ils ont couvert leurs intérêts de la cause de Dieu ; et le *Tartuffe*, dans leur bouche, est une pièce qui offense la piété. Elle est, d'un bout à l'autre, pleine d'abominations, et l'on n'y trouve rien qui ne mérite le feu : toutes les syllabes en sont impies ; les gestes même y sont criminels ; et le moindre coup d'œil, le moindre branlement de tête, le moindre pas à droite ou à gauche y cachent des mystères qu'ils trouvent moyen d'expliquer à mon désavantage. J'ai eu beau la soumettre aux lumières de mes amis et à la censure de tout le monde ; les corrections que j'ai pu faire, le jugement du roi et de la reine, qui l'ont vue, l'approbation des grands princes et de messieurs les ministres, qui l'ont honorée publiquement de leur présence, le témoignage des gens de bien, qui l'ont trouvée profitable, tout cela n'a de rien servi ; ils n'en veulent point démordre, et tous les jours encore ils

ont crier en public des zélés indiscrets, qui me disent des injures pieusement et me damnent par charité.

« Je me soucierais fort peu de tout ce qu'ils peuvent dire, si ce n'était l'artifice qu'ils ont de me faire des ennemis que je respecte et de jeter dans leur parti de véritables gens de bien, dont ils préviennent la bonne foi, et moi, par la chaleur qu'ils ont pour les intérêts du ciel, sont faciles à recevoir les impressions qu'on veut leur donner. Voilà ce qui m'oblige à me défendre. C'est aux vrais dévots que je veux partout me justifier sur la conduite de ma comédie ; et je les conjure de tout mon cœur de ne point condamner les choses avant que de les voir, et de se défaire de toute prévention et de ne point servir la passion de ceux dont les grimaces les déshonorent.

« Si l'on prend la peine d'examiner de bonne foi ma comédie, on verra sans doute que mes intentions y sont partout innocentes, et qu'elle ne tend nullement à jouer ces choses que l'on doit révéler ; que je l'ai traitée avec toutes les précautions que demandait la délicatesse de la manière et que j'ai mis tout l'art et tous les soins qu'il m'a été possible pour bien distinguer le personnage de l'hypocrite de celui du vrai dévot. J'ai employé pour cela deux actes entiers à préparer la venue de mon scélérat. Il ne tient pas un seul moment l'auditeur en balance ; on le connaît d'abord aux marques que je lui donne ; et d'un bout à l'autre il ne dit pas un mot, il ne fait pas une action qui ne peigne aux spectateurs le caractère d'un homme méchant et ne fasse éclater celui du véritable homme de bien que je lui oppose.

« Je sais bien que, pour réponse, ces messieurs tâchent d'insinuer que ce n'est point au théâtre à parler de ces matières ; mais je leur demande, avec leur permission,

sur quoi ils fondent cette belle maxime. C'est une proposition qu'ils ne font que supposer et qu'ils ne prouvent en aucune façon ; et sans doute il ne serait pas difficile de leur faire voir que la comédie, chez les anciens, a pris son origine de la religion et faisait partie de leurs mystères ; que les Espagnols, nos voisins, ne célèbrent guère de fête où la comédie ne soit mêlée, et que, même parmi nous, elle doit sa naissance aux soins d'une confrérie à qui appartient encore aujourd'hui l'hôtel de Bourgogne ; que c'est un lieu qui fut donné pour y représenter les plus importants mystères de notre foi ; qu'on en voit encore des comédies imprimées en lettres gothiques, sous le nom d'un docteur de Sorbonne ; et, sans aller chercher si loin, que l'on a joué de notre temps les pièces saintes de M. de Corneille, qui ont été l'admiration de toute la France.

« Si l'emploi de la comédie est de corriger les vices des hommes, je ne vois pas par quelle raison il y en aura de privilégiés. Celui-ci est, dans l'État, d'une conséquence bien plus dangereuse que tous les autres, et nous avons vu que le théâtre a une grande vertu pour la correction. Les plus beaux traits d'une sérieuse morale sont moins puissants le plus souvent que ceux de la satire ; et rien ne reprend mieux la plupart des hommes que la peinture de leurs défauts. C'est une grande atteinte aux vices que de les exposer à la risée de tout le monde. On souffre aisément des répréhensions, mais on ne souffre point la raillerie. On veut bien être méchant, mais on ne veut point être ridicule.

« On me reproche d'avoir mis des termes de piété dans la bouche de mon imposteur. Hé ! pouvais-je m'en empêcher, pour bien représenter le caractère d'un hypo-

crité ? Il suffit, ce me semble, que je fasse connaître les motifs criminels qui lui font dire les choses et que j'en aie retranché les termes consacrés, dont on aurait eu peine à lui entendre faire un mauvais usage. Mais il débite, au quatrième acte, une morale pernicieuse ; mais cette morale est-elle quelque chose dont tout le monde n'eût les oreilles rebattues ? Dit elle rien de nouveau dans ma comédie ? et peut on craindre que des choses, si généralement détestées, fassent quelque impression dans les esprits ; que je les rende dangereuses en les faisant monter sur le théâtre ; qu'elles reçoivent quelque autorité de la bouche d'un scélérat ? Il n'y a nulle apparence à cela, et l'on doit approuver la comédie du *Tartuffe* ou condamner généralement toutes les comédies.....

« Je sais qu'il y a des esprits dont la délicatesse ne peut souffrir aucune comédie ; qui disent que les plus honnêtes sont les plus dangereuses ; que les passions que l'on y dépeint sont d'autant plus touchantes qu'elles sont pleines de vertu et que les âmes sont attendries par ces sortes de représentations. Je ne vois pas quel grand crime c'est que de s'attendrir à la vue d'une passion honnête, et c'est un haut étage de vertu que cette pleine insensibilité où ils veulent faire monter notre âme. Je doute qu'une si grande perfection soit dans les forces de la nature humaine ; et je ne sais s'il n'est pas mieux de travailler à rectifier et adoucir les passions des hommes que de vouloir les retrancher entièrement. J'assure qu'il y a des lieux qu'il vaut mieux fréquenter que le théâtre ; et si l'on veut blâmer toutes les choses qui ne regardent pas directement Dieu et notre salut, il est certain que la comédie en doit être, et je ne trouve point mauvais qu'elle soit condamnée avec le reste ; mais, supposé, comme il est vrai, que les

exercices de la piété souffrent des intervalles et que les hommes aient besoin de divertissement, je soutiens qu'on ne leur en peut trouver un qui soit plus innocent que la comédie... »

Une anecdote typique pour terminer cette étude. Rien n'est éloquent comme un fait, et celui-ci résume merveilleusement bien le jugement à porter sur le génie de Molière et l'opportunité de son chef-d'œuvre. La première comédie que vit à Paris l'auteur de *la Métromanie*, ce fut le *Tartuffe* : son admiration allait jusqu'à l'extase. A la fin de la pièce, ses transports de joie augmentant encore, ses voisins lui en demandèrent les motifs.

« Ah ! messieurs (s'écria-t-il), si cet ouvrage sublime n'était pas fait, il ne se ferait jamais. »

*Tartuffe* est plus et mieux qu'un chef-d'œuvre ; c'est une bonne et courageuse action qui doit faire aimer par tous les vrais chrétiens le nom, la personne et le caractère de Molière, son auteur.

## LA RELIGION DE MONTAIGNE.

---

L'examen de cette importante question nous reporte à un siècle en arrière ; en 1773, en effet, Fréron écrivait (1) — à propos de la publication toute récente et d'un puissant intérêt d'une brochure de dom Devienne sur le sujet qui nous occupe (2), — Fréron écrivait ces lignes :

« Le nom de Montagne (3) est un de ceux que nos philosophes placent dans leur nécrologe avec le plus de complaisance. Ils sont presque venus à bout de persuader à notre siècle que cet excellent écrivain n'avait point de religion. Il semble, à les entendre, qu'on ne puisse avoir du génie sans être impie. »

Cela est parfaitement vrai, quant à la façon d'être et de voir des philosophes ou plutôt des sophistes, non-seulement du siècle dernier, mais encore et surtout de notre temps. Dès le dix-septième siècle, les jansénistes, Port-Royal en tête, avaient entrepris contre Montaigne et ses écrits une guerre pour battre en brèche l'un et les autres,

(1) Année littéraire, 1773, tome VI, p. 94.

(2) Dissertation sur la religion de Montagne, brochure in-12 de 32 pages.

(3) Ainsi le veut l'ancienne orthographe de ce nom propre.

et ce fut pour se montrer en opposition ouverte avec Nicole et Pascal que Voltaire et ses disciples, surtout Naigeon, éditeur falsificateur de Montaigne, s'attachèrent à en faire un sceptique, pis encore, un athée.

Dom Devienne, savant religieux bénédictin, fut, au siècle dernier, le premier écrivain (1) qui entreprit de réfuter les jansénistes et les philosophes à l'endroit de Montaigne, en démontrant, contre les premiers, que l'auteur des *Essais* n'était pas un sceptique, et, contre les autres, qu'il n'était pas un fanfaron d'impiété.

Il ya lieu de s'étonner que l'abbé de Feller (2) ait repris en sous-œuvre l'accusation de scepticisme, sans tenir compte des concluantes preuves apportées par dom Devienne, et se soit ainsi fait le complaisant écho de Port-Royal.

Au commencement de notre siècle, un anonyme, M. L..., (3) publia, en 1819, un ouvrage intitulé *le Christianisme de Montaigne*, où il avait réuni, — ainsi qu'en 1773 dom Devienne, — des passages relatifs à la religion, et en exhumant du *Journal de voyage* (4) de l'auteur des *Essais* des actes d'une piété sincère de Montaigne.

C'est aujourd'hui la thèse de dom Devienne et de M. L... que nous reprenons, en lui donnant une physionomie nou-

(1) Voyez son *Histoire de la ville de Bordeaux*, tome I (paru en 1771), p. 126. Cf. sa *Dissertation précitée*.

(2) *Biographie universelle* (article Montagne ou Montaigne), édit. de 1844, tome VII, p. 447-449; dans cette édition, donnée par M. Perrenès, on n'a fait que gâter l'article consacré, en 1821, par Gence à l'auteur des *Essais*, dans le tome XXIX (p. 426-441) de la *Biogr. univers.* Michaud.

(3) L'abbé Labouderie (anonyme).

(4) Publié, pour la première fois, en 1774 (in-4°) par de Querlon, sous ce titre : *Journal du voyage de Michel de Montaigne en Italie, en 1850 et 1851.*

velle et en la résumant ; la conclusion des pages qu'on va lire montrera de quelle exactitude est le jugement qu'un illustre et savant prélat portait, en son temps, des *Essais* de Montaigne, en les qualifiant de *bréviaire des honnêtes gens...*

Pour bien connaître Montaigne et surtout apprécier en lui le chrétien, — car telle est ici notre thèse, — il faut l'étudier dans sa vie, et sa vie c'est l'histoire de ses idées, histoire qui se trouve décrite au vif par lui-même dans ses *Essais*, ainsi qu'il le déclare dès le début (1) :

« C'est ici un livre de bonne foi, lecteur. Il t'avertit dès l'entrée que je ne m'y suis proposé aucune fin que domestique et privée (2) ; je n'y ai eu nulle considération de ma gloire... Je l'ai voué à la commodité particulière de mes parents et amis, à ce que, m'ayant perdu (ce qu'ils ont à faire bientôt), ils y puissent retrouver quelques traits de mes conditions et humeurs, et que, par ce moyen, ils nourrissent plus entière et plus vive la connaissance qu'ils ont eue de moi. Si c'eût été pour rechercher la faveur du monde, je me fusse paré de beautés empruntées ; je veux qu'on m'y voie en ma façon simple, naturelle et ordinaire, sans étude et artifice ; car *c'est moi que je peins...* Je suis moi-même la matière de mon livre... »

Et ailleurs il dit encore :

« Tout le monde me reconnaît en mon livre, et mon livre est moi. »

Il naquit le 29 février 1533 au château de Saint-Michel de Montaigne, qui appartenait à sa famille ; son père voulut que sa première enfance s'écoulât parmi des paysans

(1) L'auteur au lecteur, en tête du livre I des *Essais*.

(2) *Particulière*.

et qu'il fût tenu sur les fonts de baptême par de pauvres gens.

« Le bon père que Dieu me donna, — dit-il avec un sentiment attendri, — visait à une autre fin de me rallier avec le peuple et cette condition d'hommes qui a besoin de notre aide, et estimait que je fusse tenu de regarder plutôt vers celui qui me tend les bras que vers celui qui me tourne le dos, et fut cette raison pourquoi aussi il me donna à tenir, sur les fonts, à des personnes de la plus abjecte fortune, pour m'y obliger et attacher (1). »

C'était, certes, une pensée éminemment chrétienne que celle qui fit choisir au père de Montaigne de pauvres gens pour les parrain et marraine de son fils.

Après de fortes études, notre auteur vécut dans le calme et la lecture des meilleurs ouvrages de l'antiquité grecque et latine ; ce ne fut que vers l'âge de trente-neuf ans qu'il commença à écrire ses *Essais* ; jusque-là il n'avait encore rien publié, à l'exception cependant d'une traduction de la *Théologie naturelle* de Rémond de Sébon qu'il fit pour plaire à son père, et qu'il lui dédia en 1568 (2).

Mais il ne donna qu'en 1580, à Bordeaux, sa première édition des *Essais*. Il sentit, cette même année, les premières atteintes d'une terrible maladie dont il supporta les souffrances avec fermeté d'âme, sans négliger tous les moyens possibles pour en triompher. Ce fut dans l'intérêt de sa santé qu'il entreprit alors un voyage en Italie, à l'occasion duquel il dicta à son secrétaire ou écrivit, au courant de la plume, quelques notes parmi lesquelles on

(1) *Essais*, livre III, chapitre XIII.

(2) *Essais*, livre II, chap. XII.

trouve de quoi bien faire connaître son esprit profondément religieux. Il y a surtout de belles pages sur Rome : il y arriva le 30 novembre 1580 et s'y plut tellement que son séjour, dans son premier voyage, y fut de près de cinq mois. Il ne manqua pas, en fils soumis, d'aller rendre ses hommages au souverain pontife, Grégoire XIII. Le pape l'exhorta « de continuer à la dévotion qu'il avait toujours portée à l'Église et service du roi Très-Christien. »

Voici le portrait, au physique et au moral, de Grégoire XIII, tel que l'a tracé Montaigne :

« C'est un très-beau vieillard, d'une moyenne taille et droite, le visage plein de majesté, une longue barbe blanche, âgé lors de plus de quatre-vingts ans, le plus sain pour cet âge et vigoureux qu'il est possible de désirer ; d'une nature douce, peu se passionnant des affaires du monde, grand bâtisseur ; et, en cela, il laissera à Rome et ailleurs un singulier honneur à sa mémoire ; grand aumônier, je dis hors de toute mesure. Entre autres témoignages de cela, il n'est nulle fille à marier à laquelle il n'aide pour le loyer, si elle est de bas lieu. Outre cela, il a bâti des collèges pour les Grecs, pour les Anglais, Écossais, Français, pour les Allemands et pour les Polonais, qu'il a dotés de plus de dix mille écus chacun de rente à perpétuité, outre la dépense infinie des bâtiments. Il l'a fait pour appeler à l'Église les enfants de ces nations-là, corrompues de mauvaises opinions contre l'Église ; et là les enfants sont logés, nourris, habillés, instruits et accommodés de toutes choses, sans qu'il y aille un quatrain du leur, à quoi que ce soit. Il prête tant d'audiences qu'on veut. Ses réponses sont courtes et résolues, et perd-on de lui combattre sa réponse par nouveaux arguments. Il

avance ses parents, mais sans aucun intérêt des droits de l'Église, qu'il conserve inviolablement. »

A Rome, Montaigne reçut sous les yeux du pape des lettres de bourgeoisie dont il rapporte en entier le texte, des plus flatteurs. En voici le début :

« Le sénat et le peuple romain a décrété : « Considérant que, par un antique usage, ceux-là ont toujours été adoptés parmi nous avec ardeur et empressement, qui, distingués en vertu et en noblesse, avaient servi et honoré notre république ou pouvaient le faire un jour, nous, pleins de respect pour l'exemple et l'autorité de nos ancêtres, nous croyons devoir imiter et conserver cette louable coutume. A ces causes, l'illustrissime Michel de Montaigne, fort zélé pour le nom romain, étant, par le rang et l'éclat de sa famille et par ses qualités personnelles, très-digne d'être admis au droit de cité romaine... etc. »

Montaigne, en sortant de Rome, prit le chemin de Lorette. « On ne s'attendait pas, sans doute, — dit Fréron, à ce propos (1), — que cette chapelle dût être un des lieux d'Italie pour lequel un philosophe montrât le plus d'empressement et de curiosité. Cependant Montaigne y passa près de trois jours ; une partie de ce temps fut employée à faire construire un riche *ex voto*, composé de quatre figures d'argent, l'une de la Vierge (devant laquelle étaient à genoux les trois autres), la sienne, celle de sa femme et celle de sa fille... Ce qui surprendra peut-être encore plus les beaux esprits de ce siècle, c'est que Montaigne y fit ses dévotions. »

« Nous fîmes en cette chapelle-là nos Pâques, ce qui ne

(1) Année litt., 1774, tome II, p. 307 (analyse du Journal du voyage de Montaigne en Italie, *ibid.*, p. 289-317).

« se permet pas à tous ; car il y a lieu destiné pour cet effet, à cause de la grande presse d'hommes qui ordinairement y communient. Un jésuite allemand m'y dit la messe et donna à communier. »

Montaigne dit qu'il se plut fort en ce lieu et raconte un miracle dont un de ses compatriotes, Michel Marteau, seigneur de la Chapelle, Parisien, jeune homme très-riche, fut l'objet. « Je me fis, — dit-il, — fort particulièrement et curieusement réciter par lui et par quelques-uns de sa suite l'événement de la guérison d'une jambe qu'il disait avoir eue de ce lieu ; *il n'est pas possible de mieux ni plus exactement former l'effet d'un miracle...* De sa bouche et de tous les siens il ne s'en peut tirer pour certain que cela. »

De Querlon, qui publia pour la première fois, en 1774, le voyage de Montaigne, observe que Montaigne, lorsqu'il croyait à ce miracle, n'avait pas encore cinquante ans et qu'il avait fait ses *Essais* (1).

Montaigne passa les dernières années de sa vie, tantôt à Paris, tantôt dans son château de Montaigne, où il mourut en 1592. Ses derniers jours furent pleins d'édification ; un de ses amis, Estienne Pasquier, nous en a laissé le récit (2) en ces termes :

« Ne pensez pas que sa mort ait été autre que le général de ses écrits. Il mourut en sa maison de Montaigne, où lui tomba une esquincancie sur la langue, de façon qu'il demeura trois jours entiers plein d'entendement, sans pouvoir parler ; au moyen de quoi il était contraint d'avoir recours à sa plume pour faire entendre sa volonté.

(1) P. 189 de son édit. du Voyage de Montaigne, note 4, au bas de la page.

(2) Lettre XVIII.

Et comme il sentit sa fin approcher, il pria, par un petit bulletin, sa femme de semoncer quelques gentilshommes siens voisins, afin de prendre congé d'eux. Arrivés qu'ils furent, il fit dire la messe en sa chambre ; et, comme le prêtre était sur l'élévation du *Corpus Domini*, ce pauvre gentilhomme s'élança au moins mal qu'il put sur son lit, les mains jointes, et à ce dernier acte rendit son esprit à Dieu ; qui fut un beau miroir de l'intérieur de son âme. »

Sa veuve, Françoise de la Chassaigne, lui fit élever un tombeau dans une église qui est aujourd'hui celle du collège, à Bordeaux, et un descendant de sa famille le fit rétablir, en 1803, dans la première chapelle à gauche de l'autel.

Bourgeois de Rome, maire de Bordeaux dans le temps qu'on ne donnait cette place qu'aux seigneurs de la première distinction, décoré du cordon de Saint-Michel, — toutes choses qui supposaient alors un mérite reconnu ou la plus haute naissance, — Montaigne eût-il obtenu ces diverses faveurs si ses écrits eussent attaqué la religion de l'État ? Et n'aurait-on pas craint de donner de nouvelles armes aux protestants, si l'on eût confié le soin de les réprimer à quelqu'un qui aurait été reconnu pour n'avoir aucune religion ?

Après sa mort, on lui éleva un mausolée sur lequel on grava une épitaphe grecque et une épitaphe latine. Ces deux épitaphes attestent à la fois sa religion et son patriotisme ; la dernière dit expressément qu'il fut très-exact observateur des lois de sa patrie et de la religion de ses pères : *Patriarúm legúm et sacrorúm avitorúm retinentissimus*.

« Si, — comme le dit très-bien dom Devienne, — si Montaigne avait fait profession d'incrédulité, si ses écrits

en eussent donné cette idée, eût-on contredit aussi ouvertement dans ses épitaphes l'opinion publique? Eût-on consigné, avec une espèce d'affectation, dans des monuments qui devaient passer à la postérité la plus reculée, les témoignages de son orthodoxie? Il faut convenir que ce fait n'a pas les plus légères couleurs de la vraisemblance. Il est bien naturel de croire que les épitaphes de Montaigne ne le représentent comme un philosophe chrétien que parce qu'il en avait donné les preuves les moins équivoques. Ses écrits inspiraient un respect profond pour la religion. L'auteur avait vécu comme un homme du monde; mais il avait pensé sainement, et il avait rempli avec exactitude les devoirs extérieurs de sa religion. Il nous apprend lui-même que, quand il était menacé de quelque maladie dangereuse, il commençait par mettre ordre à ses affaires et à sa conscience. »

Puis, après avoir raconté les derniers moments de Montaigne, dom Devienne conclut avec toute raison que « ce n'est pas là la conduite et la fin d'un apôtre de l'incrédulité. »

D'ailleurs un grand nombre de passages tirés des *Essais*, — passages très-positifs, — prouvent que non-seulement Montaigne pensait sainement en fait de religion, mais qu'il avait la persuasion la plus intime de la nécessité de la foi et le respect le plus profond pour les choses sacrées. Ce qu'il dit de la foi surtout est remarquable et ne peut être soupçonné, sans l'accuser en même temps de la plus horrible hypocrisie.

Voici cette page.

Parlant de *la Théologie naturelle*, de Raimond Sebon, et des objections qu'on avait élevées contre ce docteur espagnol, Montaigne s'exprime ainsi :

« La première répréhension qu'on fait de son ouvrage,  
« c'est que les chrétiens se font tort de vouloir appuyer  
« leur créance par des raisons humaines, qui ne se con-  
« çoit que par foi et par une inspiration particulière de la  
« grâce divine. En cette objection, il semble qu'il y ait  
« quelque zèle de piété; et à cette cause, nous faut-il,  
« avec autant plus de douceur et de respect, essayer de  
« satisfaire à ceux qui la mettent en avant. Ce serait mieux  
« la charge d'un homme versé en la théologie que de  
« moi qui n'y sais rien : toutefois je juge ainsi, qu'à une  
« chose si divine et si hautaine et surpassant de si loin  
« l'humaine intelligence, comme est cette vérité de la-  
« quelle il a plu à la bonté de Dieu nous éclairer, il est  
« bien besoin qu'il nous prête encore son secours, d'une  
« faveur extraordinaire et privilégiée, pour la pouvoir  
« concevoir et loger en nous, et je ne crois pas que les  
« moyens purement humains en soient aucunement ca-  
« pables; et, s'ils l'étaient, tant d'âmes rares et excel-  
« lentes et si abondamment garnies de forces naturelles  
« ès siècles anciens n'eussent pas failli, par leurs dis-  
« cours, d'arriver à cette connaissance.

« C'est la foi seule qui embrasse vivement et certaine-  
« ment les hauts mystères de notre religion; mais ce  
« n'est pas à dire que ce ne soit une très-belle et très-  
« louable entreprise d'accommoder encore au service de  
« notre foi les outils naturels et humains que Dieu nous  
« a donnés; il ne faut pas douter que ce ne soit l'usage  
« le plus honorable que nous leur saurions donner et  
« qu'il n'est occupation ni dessein plus digne d'un homme  
« chrétien que de viser par tous ses études et pensements  
« à embellir, étendre et amplifier la vérité de sa créance.

« Nous ne nous contentons point de servir Dieu d'es-

« prit et d'âme, nous lui devons encore et rendons une  
 « révérence corporelle; nous appliquons nos membres  
 « mêmes et nos mouvements et les choses externes à l'ho-  
 « norer : il en faut faire de même et accompagner notre  
 « foi de toute la raison qui est en nous, mais toujours  
 « avec cette réserve de n'estimer pas que ce soit de  
 « nous qu'elle dépende ni que nos efforts et arguments  
 « puissent atteindre à une si supernaturelle et divine  
 « science. Si elle n'entre chez nous par une infusion  
 « extraordinaire, si elle y entre non-seulement par dis-  
 « cours mais encore par moyens humains, elle n'y est pas  
 « en sa dignité ni en sa splendeur, et certes je crains  
 « pourtant que nous ne la jouissions que par cette voie.  
 « Si nous tenions à Dieu par l'entremise d'une foi vive;  
 « si nous tenions à Dieu par lui, non par nous; si nous  
 « avons un pied et un fondement divin, les occasions  
 « humaines n'auraient pas le pouvoir de nous ébranler  
 « comme elles ont; notre fort ne serait pas pour se rendre  
 « à une si faible batterie; l'amour de la nouveauté, la  
 « contrainte des princes, la bonne fortune d'un parti, le  
 « changement téméraire et fortuit de nos opinions, n'au-  
 « raient pas la force de secouer et altérer notre croyance;  
 « nous ne la laisserions pas troubler à la merci d'un  
 « nouvel argument et à la persuasion non pas de toute  
 « la rhétorique qui fut oncques; nous soutiendrions ces  
 « flots d'une fermeté inflexible et immobile (1). »

(1) *Essais*, livre II, chapitre XII. — « O Dieu ! — s'écrie Montaigne, —  
 « quelle obligation n'avons-nous pas à votre bonté souveraine d'avoir logé  
 « notre croyance sur l'éternelle base de votre sainte parole ! Tout est flot-  
 « tant entre les mains de l'homme. Je ne puis avoir le jugement si flexi-  
 « ble... O la chose vile et abjecte que l'homme, s'il ne s'élève au-dessus  
 « de l'humanité ! Et comment s'élèvera-t-il, si Dieu ne lui prête extraor-  
 « dinairement les mains ? Il s'élèvera alors, abandonnant et retenant à

Voici ce que dit Montaigne contre l'athéisme :

« L'athéisme étant une proposition comme dénaturée  
 « et monstrueuse, difficile aussi et malaisée d'établir en  
 « l'esprit humain, pour insolent et déréglé qu'il puisse  
 « être, il s'en est vu assez, par vanité et par fierté de  
 « concevoir des opinions non vulgaires et réformatrices  
 « du monde, en affecter la profession par contenance;  
 « qui, s'ils sont assez fols, ne sont pas assez forts pour  
 « l'avoir plantée en leur conscience : pourtant ils ne lais-  
 « seront pas de joindre les mains vers le ciel, si vous  
 « leur attachez un bon coup d'épée en la poitrine; et  
 « quand la crainte ou la maladie aura abattu et appesanti  
 « cette licencieuse ferveur d'humeur volage, ils ne lais-  
 « seront pas de revenir et se laisser tout discrètement  
 « manier aux créances et exemples publics.

« Autre chose est un dogme sérieusement digéré; autre  
 « chose ces impressions superficielles, lesquelles, nées  
 « de la débauche d'un esprit démanché, vont nageant  
 « témérairement et incertainement en la fantaisie. Hom-  
 « mes misérables et écervelés, qui tâchent d'être pires  
 « qu'ils ne peuvent (1) ! »

« ses propres moyens et se laissant hausser et soulever par des moyens  
 « purement célestes. C'est à la foi chrétienne et non à la vertu stoïque de  
 « prétendre à cette divine et miraculeuse métamorphose. » — *Ibid.*

(1) *Ibid.* — Avec quelle force Montaigne s'exprime sur l'autorité de  
 l'Église : « Encore que nous ayons donné à notre raison des principes  
 « certains et infaillibles, encore que nous éclairions ses pas par la sainte  
 « lampe de la vérité qu'il a plu à Dieu nous communiquer, nous voyons  
 « pourtant journellement, pour peu qu'elle se démente du sentier ordi-  
 « naire, qu'elle se détourne ou écarte de la route tracée et battue par  
 « l'Église, comme tout aussitôt elle se perd, s'embarrasse et s'entrave,  
 « tournoyant et flottant dans cette mer vaste, trouble et ondoyante des  
 « opinions humaines, sans bride et sans but : aussitôt qu'elle perd ce  
 « grand et commun chemin, elle va se divisant en mille routes diverses. »  
 — *Ibid.*

\* Fils humble et dévoué de l'Église, Montaigne disait :

« Il faut se soumettre en tout à l'autorité de notre police ecclésiastique. Je le puis dire pour l'avoir essayé : ayant autre fois usé de la liberté de mon choix et triage particulier, mettant à côté certains points de l'obscurité de notre Église, qui semblent avoir un visage plus vain et plus étranger ; venant à en communiquer avec des hommes savants, j'ai trouvé que ces choses-là ont un fondement massif et solide et que ce n'est que bêtise et ignorance qui nous les font recevoir avec moins de révérence que le reste.... (1).

« C'est une hardiesse dangereuse et de conséquence, — dit-il encore, — de mépriser ce que nous ne concevons pas : car, après que selon votre bel entendement vous avez établi les limites de la vérité et du mensonge, il se trouve que vous avez nécessairement à croire des choses où il y a encore plus d'étrangeté qu'en ce que vous niez (2). »

Personne n'avait plus mauvaise opinion de la raison humaine que Montaigne. Ce mépris de la raison ne l'a cependant pas conduit, ainsi que les Pyrrhoniens, à ne rien croire, mais à faire mieux sentir la nécessité de la révélation ; et, comme on vient de le voir par ses propres paroles, ce n'était qu'après un examen approfondi de ce

(1) *Essais*, livre II, chap. XII.

(2) *Ibid.* — Ne pouvant, on le comprend bien, citer tout ce que Montaigne a écrit de remarquable sur la religion, nous renvoyons le lecteur aux pages suivantes de ses *Essais* : Du caractère de la Bible et des traductions des livres saints (livre I, chap. LVI) ; du souverain bien (livre II, chap. XII) ; des prières (livre I, chap. LVI) ; des choses divines (livre I, chap. XXXI) ; de la gloire (livre II, chap. XVI) ; de la solitude (livre I, chap. XXXVIII) ; de la théologie (livre I, chapitre LVI) ; du vœu de virginité (livre III, chap. V), etc.

qui révoltait le plus son esprit dans la religion qu'il avait cru devoir une égale soumission à ce qu'elle prescrit ; que le *triage* lui avait paru impossible et n'était à ses yeux que l'effet de la *bêtise* et de l'*ignorance*.

On sait que le principal caractère de Montaigne était la bonhomie et la franchise : que deviendrait cette horreur pour le mensonge si marquée dans ses ouvrages, si les citations que nous venons de donner n'avaient pas été l'expression de ses vrais sentiments ?

« Le préjugé qui fait regarder Montaigne comme un philosophe sans religion a deux sources, — comme le dit fort judicieusement dom Devienne. La première est une ignorance grossière qui prend pour ses sentiments des objections qu'il réfute. Raymond de Sebonde, Espagnol, avait fait un traité en faveur de la religion. Montaigne le traduisit en français. Cet ouvrage eut des contradicteurs. Ils prétendaient que la religion était inutile à l'homme, parce que la raison suffisait pour le conduire. Montaigne attaqua ce raisonnement, qu'il appelle une *frénésie*. « Le  
 « moyen, dit-il, qui me semble le plus propre pour la ra-  
 « battre, c'est de froisser et de fouler aux pieds l'orgueil  
 « et l'humaine fierté, leur faire sentir la vanité et inanité  
 « de l'homme, leur arracher des poings les chétives armes  
 « de leur raison, leur faire baisser la tête et mordre la  
 « terre sous l'autorité et révérence de la majesté divine. »

« Ensuite il entre en matière, et prétend que la raison humaine est faible et insuffisante, parce que, si l'on interroge ceux qui ont paru la consulter avec le plus de soin, on trouvera que les uns ont nié ce que les autres ont regardé comme incontestable. Il prouve par une foule d'exemples, dans lesquels il rapporte les arguments des sceptiques, qu'il n'existe peut-être pas une vérité qu'on

n'ait tenté de détruire; et il est conclut qu'il n'y a que la religion dont les lumières soient capables d'éclairer l'homme, puisque la raison, abandonnée à elle-même, ne lui offre que doute et qu'incertitude.

« Voilà les fondements de l'opinion qui nous présente Montaigne comme le pyrrhonien le plus décidé. Il a démontré invinciblement la nécessité de la religion, et c'est sur sa démonstration même qu'on l'accuse de ne rien croire. C'est ainsi que nous formons nos jugements. Une telle anecdote est bien humiliante pour l'esprit humain; elle manquait encore à son histoire.

« L'envie de décorer le parti de la nouvelle philosophie d'un nom célèbre n'a pas moins contribué que l'ignorance des véritables sentiments de Montaigne à accréditer son irréligion prétendue. Quand on a tormé le projet de détruire la religion, un des premiers pas qu'il est naturel de faire est de soutenir qu'elle n'a jamais eu de partisans parmi ceux qui, cherchant de bonne foi la vérité, ont écarté avec soin ce qui pouvait leur en dérober la connaissance. Montaigne, considéré sous ce point de vue, n'a pas dû être indifférent à ces philosophes qui prétendent ne parler que le langage d'une raison épurée; car personne n'a eu moins de préjugés, plus d'esprit et plus de franchise. Mais, si l'irréligion prétendue de Montaigne a été un sujet de triomphe pour les incrédules, le sentiment contraire étant démontré doit déposer contre leur système. En citant désormais Montaigne, on aura une nouvelle raison de dire qu'avec du bon sens, de la sincérité, de l'esprit et des connaissances, il est impossible de ne pas rendre à la religion ses hommages. »

Cette argumentation sans réplique, ainsi que les citations de Montaigne que l'on vient de lire, font assez voir

avec quelle haute raison le cardinal du Perron a pu nommer les *Essais* le *bréviaire des honnêtes gens*, et nous offrent dans la personne de Montaigne le type accompli d'un éloquent apologiste de la religion et du bon sens.

---

## LE DERNIER BANQUET DES GIRONDINS.

---

S'il y a nombre d'erreurs à relever ou de mensonges à jeter bas dans le champ de notre histoire nationale, nulle époque peut-être n'appelle davantage notre attention vigilante et notre zèle infatigable comme celle de la Révolution : ce temps, fertile en déclamations imitées de l'antique, s'est plu à grandir les hommes et les choses, donnant aux uns ainsi qu'aux autres des dimensions gigantesques ; mais toutes ces statues sont creuses, un peu de plâtre sur des lattes, et quand on y porte, je ne dis pas le marteau, mais le pied (c'est leur faire assez d'honneur), au premier coup, tout s'écroule au milieu d'un nuage de poussière.

Nous avons ainsi déjà réduit à leur juste valeur *la fable des volontaires, les quatorze armées de Carnot, le vaisseau le Vengeur, et naguère le repas des gardes du corps* ; à l'heure présente, il nous plaît d'examiner de près un autre repas, que dis-je un repas ? ce que l'on est convenu d'appeler *le dernier Banquet des Girondins*. On sait avec quelle prolixité d'ornements M. de Lamartine a décoré ce prétendu fait

historique ; mais on ignore où il en avait puisé la première idée et trouvé la maquette, des plus succinctes, il est vrai : mais avec de la rhétorique et grâce à l'amplification, vingt lignes peuvent aisément fournir la matière de vingt pages.

M. Thiers, qui, pour de bonnes raisons à lui connues, ne cite jamais, et exige ainsi en despote une confiance dont il abuse à loisir, M. Thiers est le premier qui ait parlé d'un banquet solennel que les Girondins auraient fait après leur condamnation et des discours qu'ils y auraient tenus.

« Les Girondins, — dit-il, — firent en commun un « dernier repas, où ils furent tour à tour gais, sérieux, « éloquents. Brissot, Gensonné étaient graves et réfléchis ; « Vergniaud parla de la liberté expirante avec les plus « nobles regrets et de la destinée humaine avec une élo- « quence entraînant. Ducos répéta des vers qu'il avait « faits en prison, et tous ensemble chantèrent des hymnes « à la France et à la liberté (1). »

Charles Nodier, homme d'imagination quelque peu malade, qui prenait souvent ses rêveries pour des réalités, séduit par ce thème poétique des Girondins, s'empara bien vite de la scène sortie tout armée du cerveau de M. Thiers, et en fit le sujet d'un dialogue philosophique à la façon de Platon, intitulé : *le dernier Banquet des Girondins*. Mais pour que le lecteur vit bien qu'il y avait un fait réel sous le récit de fantaisie, Nodier donna à son livre le passage de M. Thiers pour épigraphe, et prenant sur lui de développer les sentiments que M. Thiers s'était borné à indiquer, il fit parler les Girondins en ces termes :

(1) Thiers. *Hist. de la Révolution française*, 4<sup>e</sup> édit., tome V, p. 460.

« Qui nous empêcherait plus longtemps, — s'écria enfin  
« Mainvielle, — de prendre part à un repas délectable, à  
« un repas digne, s'il en fut jamais, des voluptueuses  
« soirées d'Hérault de Séchelles, de Quinette et de Dan-  
« ton, avec la brune Gabrielle et Illyrina l'évaporée ?

— J'y reconnais les soins de Bailleul, ajouta Ducos,  
« et je conviens qu'il a présidé en conscience à l'ordon-  
« nance du festin. Il manque seul au nombre de nos con-  
« vives ordinaires, et c'est la première fois que notre  
« amitié trouve à se consoler de son absence. Nous lui  
« voterons des remerciements, le verre à la main.

— Cela vaudra mieux pour lui, — reprit Main-  
« vielle, — que le baiser fraternel dans le panier de  
« Samson.

« Et Mainvielle rit.

« La séance est ouverte, dit Vergniaud. Je vous convo-  
« que au repas libre des anciens chrétiens. Laissons  
« rugir jusqu'à demain les tigres qui nous attendent (1) ».

Cela a déjà plus de couleur que le récit primitif... de  
M. Thiers, mais les tons faux y abondent : le *repas délec-  
table* ainsi que *la brune Gabrielle et Illyrina l'évaporée*  
sont un peu beaucoup du domaine de l'opéra-comique :  
mais passons et laissons ces *anciens chrétiens* d'une nou-  
velle espèce attendre aussi pieusement les tigres.

Ainsi, d'après Nodier, non-seulement il y a eu un ban-  
quet, mais c'est Bailleul qui en aurait été l'ordonnateur.  
Quel était ce Bailleul ? où était-il ? pourquoi manquait-il  
à un banquet dû à ses soins ? Nodier va nous l'apprendre,  
au moins en partie :

« Bailleul, avocat, député de la Seine-Inférieure, alors âgé

(1) Ch. Nodier. *Œuvres complètes*, tome VII : *Le dernier banquet des Girondins*, p. 39 et 40.

« de trente et un ans. Il avait été le compagnon de capti-  
 « vité des Girondins, après son arrestation à Provins, et  
 « sa conduite énergique et pure à la Convention natio-  
 « nale lui méritait bien cette distinction...

« Selon la tradition des vieux amis des Girondins, ils  
 « étaient convenus entre eux que les absous pourvoiraient  
 « au festin funèbre des condamnés ; et M. Bailleul, seul  
 « échappé à la mort, n'oublia pas, dit-on, cet engage-  
 « ment.

« Je ne pouvais pas me dispenser de faire allusion à  
 « une anecdote si glorieuse pour lui, et qu'il n'appar-  
 « tient qu'à lui de démentir. M. Bailleul est encore  
 « vivant (1). »

Bailleul, dont le témoignage était invoqué, et qui dut lire ces lignes, étant mort sans avoir démenti Nodier, la conscience du public a pu raisonnablement se croire à l'abri de tout reproche de crédulité.

Il semble que la fable du dernier banquet des Girondins n'avait plus d'ornements à réclamer, lorsqu'un des grands amplificateurs de ces derniers temps, M. de Lamartine, entreprit d'élargir le cadre du tableau, d'en animer l'action et d'en porter le dramatique jusqu'aux plus hauts sommets.

« Le député Bailleul, — dit l'auteur de *Jocelyn*, — leur  
 « collègue de l'Assemblée, leur complice d'opinion, pros-  
 « crit comme eux, mais échappé à la proscription, et ca-  
 « ché dans Paris, avait promis de leur faire apporter du  
 « dehors, le jour de leur jugement, un dernier repas,  
 « triomphal ou funèbre, selon l'arrêt, en réjouissance de

(1) Ch. Nodier. *Œuvres complètes*, tome XI ; *notes historiques*, p. 182 et 183.

« leur liberté ou en commémoration de leur mort. Bailleul,  
« quoique invisible, avait tenu sa promesse, par l'intermé-  
« diaire d'un ami.

« Le souper funéraire était dressé dans le cachot. Les  
« mets recherchés, les vins rares, les fleurs chères, les  
« flambeaux nombreux couvraient la table de chêne des  
« prisons. Luxe de l'adieu suprême, prodigalité des  
« mourants, qui n'ont rien à épargner pour le jour sui-  
« vant.

« Les condamnés s'assirent à ce dernier banquet, d'a-  
« bord pour restaurer en silence leurs forces épuisées,  
« puis ils y restèrent pour attendre avec patience et  
« avec distraction le jour : ce n'était pas la peine de dor-  
« mir.

« Un prêtre jeune alors, destiné à leur survivre plus  
« d'un demi-siècle, l'abbé Lambert, ami de Brissot et  
« d'autres Girondins, introduit à la conciergerie pour  
« consoler les mourants ou pour les bénir, attendait  
« dans le corridor la fin du souper. Les portes étaient  
« ouvertes. Il assistait de là à cette scène et notait dans  
« son âme les gestes, les soupirs et les paroles des con-  
« vives. C'est de lui que la postérité tient la plus grande  
« partie de ces détails, véridiques comme la conscience  
« et fidèles comme la mémoire d'un dernier ami.

« Le repas fut prolongé jusqu'au premier crépuscule  
« du jour. Vergniaud, placé au milieu de la table, la prési-  
« dait avec la même dignité calme qu'il avait gardée la  
« nuit du 10 août en présidant la Convention. Vergniaud  
« était de tous celui qui avait à regretter le moins en  
« quittant la vie, car il avait accompli sa gloire et ne  
« laissait ni père, ni mère, ni épouse, ni enfants derrière  
« lui. Les autres se placèrent par groupes, rapprochés par

« le hasard ou par l'affection. Brissot seul était à un bout  
« de la table, mangeant peu et ne parlant pas.

« Rien n'indiqua pendant longtemps, dans les physio-  
« nomies et dans les propos, que ce repas fût le prélude  
« d'un supplice. On eût dit une rencontre fortuite de  
« voyageurs dans une hôtellerie sur la route, se hâtant de  
« saisir à table les délices fugitives d'un repas que le dé-  
« part va interrompre.

« Ils mangèrent et burent avec appétit, mais sobre-  
« ment. On entendait de la porte le bruit du service et le  
« tintement des verres, entrecoupés de peu de conversa-  
« tion : silence de convives qui satisfont la première faim.  
« Quand on eut emporté les mets et laissé seulement sur la  
« table les fruits, les flacons et les fleurs, l'entretien devint  
« tour à tour animé, bruyant et grave, comme l'entretien  
« d'hommes insoucians dont la chaleur du vin délie la  
« langue et les pensées.

« Mainvielle, Antiboul, Duchâtel, Fonfrède, Ducos,  
« toute cette jeunesse (1) qui ne pouvait se croire assez  
« vieillie en une heure pour mourir demain, s'évapora en  
« paroles légères et en saillies joyeuses. Ces paroles con-  
« trastaient avec la mort si voisine, profanaient la sain-  
« teté de la dernière heure et glaçaient de froid le faux  
« sourire que ces jeunes gens s'efforçaient de répandre  
« autour d'eux. Cette affectation de gaieté devant Dieu et  
« devant la dernière heure était également irrespectueuse  
« pour la vie ou pour l'immortalité. Ils ne pouvaient  
« quitter l'une ou aborder l'autre si légèrement.

« Brissot, Fauchet, Sillery, Lasource, Lehardy, Carra  
« essayaient quelquefois de répondre à ces provocations

(1) Antiboul, ancien procureur à Saint-Tropez, avait quarante ans.

« bruyantes d'une gaieté feinte et d'une fausse indiffé-  
« rence... Vergniaud, plus grave et plus réellement intré-  
« pide dans sa gravité, regardait Ducos et Fonfrède avec  
« un sourire où l'indulgence se mêlait à la compassion.

« ... L'entretien prit vers le matin un tour plus sérieux  
« et un accent plus solennel. Brissot parla en prophète  
« des malheurs de la République...

« Vergniaud fit un petit discours. Ducos demanda :  
« Que ferons-nous demain à pareille heure ? » Chacun  
« répondit selon sa nature : « Nous dormirons après la  
« journée. » Fonfrède, Gensonné, Carra, Fauchet, Brissot,  
« tinrent des discours. Vergniaud résuma le débat.

« Le jour descendant de la lucarne dans le grand cachot  
« commençait à faire pâlir les bougies... Ils se levèrent  
« de table, se séparèrent pour rentrer dans leurs cham-  
« bres et se jetèrent presque tous sur leurs matelas. Les  
« uns se parlaient à voix basse, les autres étouffaient des  
« sanglots, quelques-uns dormaient. A huit heures on les  
« laissa se répandre dans les corridors (1). »

Eh bien, ce Bailleul caché dans Paris, ces vins, ces fleurs, ces bougies, ces discours et jusqu'à cet abbé Lambert, tout cela n'est purement et simplement qu'une fable, et une fable mal ourdie pour qui connaît l'histoire de cette époque, sur laquelle certes les renseignements ne manquent pas.

En somme, il n'y a pas eu de *dernier banquet des Girondins*, et Lasource et Sillery, quoiqu'ils y aient été fort éloquents, n'étaient même pas à la Conciergerie.

Examinons rapidement toutes ces assertions, l'une après l'autre.

(1) Lamartine. *Les Girondins*, tome VII, p. 47 à 54.

D'abord, le pivot sur lequel roule toute cette histoire, c'est la promesse faite par Bailleul d'envoyer aux Girondins absous ou condamnés *un dernier repas, triomphal ou funèbre*; promesse que Bailleul, *échappé à la proscription et caché dans Paris*, aurait fidèlement tenue *par l'intermédiaire d'un ami*. Eh bien, pour commencer, ceci n'est qu'une fable; Bailleul, au lieu d'être sorti de prison et de se tenir caché dans Paris, était, comme les Girondins et en même temps qu'eux, prisonnier à la Conciergerie, d'où il ne sortit que cinq mois après la mort des Girondins.

Que si, par aventure, on voulait imaginer une nouvelle tradition sur le banquet et dire que, si Bailleul libre n'a pas ordonné le festin du dehors, Bailleul captif a pu l'envoyer chercher de son cachot, il convient d'observer que cette supposition est impossible à admettre. En effet, nul, pas même les Girondins, n'avait pu prévoir le jour et l'heure de la condamnation. Elle fut précipitée, à l'audience du 9 brumaire, — 30 octobre, — en vertu d'un décret de la Convention rendu le matin même; et, au moment où l'arrêt fut rendu, les plaidoiries n'avaient pas encore commencé. Bailleul, prisonnier lui-même, ne put donc apprendre la condamnation de ses collègues qu'à onze heures et demie du soir, et de la bouche des Girondins descendus du tribunal révolutionnaire; par conséquent, il ne put pas avoir tenu prêt à leur arrivée un banquet de vingt personnes au moins, à supposer qu'un tel banquet, avec des *vins rares*, des *fleurs chères* et des *bougies nombreuses* fût possible, même en plein jour, pour un prisonnier de la Conciergerie attendant sa mise en jugement, dans une ville livrée à la terreur et à la famine.

Ainsi, l'invisible et le romanesque Bailleul, ordonnant

un festin et y présidant du fond de son asile et de sa proscription, se réduit en réalité au malheureux Bailleul, écroué à la Conciergerie, accusé de conspiration, sans relations au dehors, sans crédit, sans argent, car le geôlier était le dépositaire de toutes les valeurs des détenus.

Non-seulement le banquet n'a pas pu avoir lieu, mais il n'a pas eu lieu, sous aucune forme, si modeste qu'on le puisse supposer, et nous avons à l'appui de cette assertion deux autorités irrécusables : le *Bulletin du tribunal révolutionnaire* et Riouffe, compagnon et ami des Girondins, prisonnier comme eux à la Conciergerie et placé dans la même salle.

Henri Riouffe, fils d'un chirurgien de Rouen, était un lettré fort instruit, âgé d'environ vingt-neuf ans et mêlé un peu à l'étourdie aux projets des Girondins. Arrêté à Bordeaux le 4 octobre, il fut conduit à Paris avec Duchâtel, écroué à la Conciergerie le 16 et mis dans un cachot, d'où il fut transféré le 27 dans la grande salle des Girondins. Délivré après le 9 thermidor, il devint en 1799 membre du Tribunat, et mourut le 30 novembre 1813 à Nancy, préfet de la Meurthe. Riouffe publia en 1794 les *Mémoires d'un détenu pour servir à l'histoire de la tyrannie de Robespierre*, et l'on trouve dans ce curieux ouvrage, avec le témoignage de l'enthousiasme le plus exalté en faveur des Girondins, des détails très-circonstanciés sur leur séjour et sur leurs derniers moments à la Conciergerie.

Le procès des Girondins commença au tribunal révolutionnaire, à l'audience du 3 du second mois de l'an II de la République, comme on disait d'après le premier calendrier républicain de Gabriel Romme, c'est-à-dire le

24 octobre 1793. Il dura sept jours pleins. A la septième audience, le 30 octobre, en vertu d'un décret sur l'accélération des jugements, voté le matin même, sur la demande d'Herman et de Fouquier-Tinville, Herman demanda à Antonelle, chef des jurés, si la religion des jurés n'était pas suffisamment éclairée. Sur la réponse négative du jury, l'interrogatoire des prévenus continua. A deux heures de l'après-midi, l'audience fut suspendue jusqu'à cinq. A sept heures, Antonelle ayant déclaré que la conscience du jury était suffisamment éclairée, les jurés se retirèrent dans la salle de leurs délibérations, sans que les accusés eussent été entendus dans leur défense. A dix heures, les jurés rentrèrent en séance, et portèrent à l'unanimité un verdict affirmatif sur tous les points et contre tous les accusés.

« Les accusés, — dit le *Bulletin du tribunal révolutionnaire*, — sont ramenés à l'audience. Herman, président, leur fait lecture de la déclaration du jury, et leur annonce qu'ils vont entendre l'accusateur public dans son réquisitoire. »

Fouquier-Tinville, ayant conclu à la peine de mort contre les accusés, termina ainsi : « Je requiers en outre que le jugement à intervenir soit, à ma requête et diligence, exécuté sur la place de la Révolution. »

« Un grand mouvement, — continue le *Bulletin*, — se fait parmi les accusés. Les citoyens présents à l'audience conservent un calme majestueux.

« *Le président aux accusés.* — La loi vous permet de parler ou de vous faire défendre sur l'application de la loi invoquée contre vous par l'accusateur public.

« *Gensonné.* — Je demande la parole sur l'application de la loi.

« Le mot *Je me meurs* se fait entendre.

« Le tumulte redouble parmi les accusés. Plusieurs crient par ironie : *Vive la République!* Le président ordonne aux gendarmes de faire leur devoir et de faire sortir les accusés.

« Ceux-ci sortent, jettent des assignats au peuple, en disant : *A nous, nos amis?* Une indignation universelle se manifeste dans l'auditoire. Le peuple foule aux pieds les assignats, les met en pièces, au milieu des cris de : *Vive la République (1)!*

« Les gendarmes amènent hors l'audience les accusés. Un d'eux est gisant sur l'estrade (2). »

C'était Dufriche-Valazé, qui s'était tué d'un coup de couteau.

« Les condamnés, — ajoute le *Bulletin*, — au moment qu'on les faisait redescendre à la Conciergerie, se permirent de chanter en chœur les quatre premier vers de la première strophe de l'hymne des Marseillais, qu'ils croyaient pouvoir adapter à la position où ils se trouvaient. Il était onze heures et quelques minutes du soir, le 9 brumaire, — 30 octobre (3). »

Le récit du *Bulletin du tribunal révolutionnaire* conduit les Girondins condamnés jusqu'à l'entrée de l'escalier intérieur qui menait du tribunal à la prison. C'est ici que les prend le récit de Riouffe, placé dans la salle des prisonniers. Quant au début (avec variante) de la *Marseillaise*, voici comment Riouffe qui l'entendit le rapporte :

Allons, enfants, de la patrie,  
Le jour de gloire est arrivé.  
Contre nous de la tyrannie  
Le couteau sanglant est levé. (3)

(1) *Bulletin du tribunal révolutionnaire*, 2<sup>e</sup> partie, n° 64, p. 255.

(2) *Ibid.*

(3) Riouffe. *Mémoires d'un détenu*, p. 65.

C'est à cela que se réduisent *les hymnes à la France et à la liberté* que la fable fait chanter par les Girondins.

Riouffe, qui passa la nuit avec les Girondins, ne mentionne dans son récit ni festin, ni discours philosophiques. « Ils furent condamnés à mort, — dit Riouffe, — dans la nuit du 29 octobre, vers onze heures. Ils le furent tous ; on avait en vain espéré pour Ducos et pour Fonfrède, qui peut être eux-mêmes ne s'étaient pas défendus de quelque espérance.

« *Le signal qu'ils nous avaient promis nous fut donné : ce furent des chants patriotiques, qui éclatèrent simultanément ; et toutes leurs voix se mêlèrent pour adresser les derniers hymnes à la liberté. Ils parodiaient la chanson des Marseillais de cette sorte :*

Contre nous de la tyrannie  
Le couteau sanglant est levé, etc.

« *Toute cette nuit affreuse retentit de leurs chants ; s'ils les interrompaient, c'était pour s'entretenir de leur patrie, et quelquefois aussi pour une saillie de Ducos.*

« C'est la première fois qu'on a massacré en masse tant d'hommes extraordinaires. Jeunesse, beauté, génie, vertus, talents, tout ce qu'il y a d'intéressant parmi les hommes fut englouti d'un seul coup. Si les cannibales avaient des représentants, ils ne commettraient pas un pareil attentat.

« *Nous étions tellement exaltés par leur courage, que nous ne ressentîmes le coup que longtemps après qu'il fut porté.*

« *Nous marchions à grands pas, l'âme triomphante de voir qu'une belle mort ne manquait pas à de si belles vies et qu'ils remplissaient d'une manière digne d'eux la*

seule tâche qu'il leur restât à remplir, celle de bien mourir.

« Mais quand ce courage, emprunté du leur, se fut refroidi, alors *nous sentîmes* quelle perte *nous venions* de faire. Le désespoir devint notre partage. On se montrait en pleurant le misérable grabat que le grand Vergniaud avait quitté pour aller, les mains liées, porter sa tête sur l'échafaud. Valazé, Ducos et Fonfrède étaient sans cesse devant mes yeux (1). »

Voilà bien des détails, et des plus précis certes; cependant on n'y trouve pas la moindre allusion à un repas quelconque, encore moins à un banquet. C'est que la prétendue tradition est tout à fait moderne; on ne découvre rien qui soit antérieur au récit mis en circulation par M. Thiers: les journaux ou les mémoires du temps n'y font aucune allusion, si lointaine et si vague qu'elle soit. Les *Révolutions de Paris*, par Prud'homme, celui de tous les journaux qui donne le plus de détails sur les derniers moments des Girondins, ne disent pas un mot du banquet (2).

Mais, — et il faut y insister, — on ignore trop à quel point l'idée d'un tel banquet est monstrueuse, placé en un tel moment.

La famine était générale en France; elle était affreuse à Paris. Le *maximum* avait été voté en principe le 10 octobre (3) et organisé le 26 (4).

Le blé valait 200 fr. le sac dans la Beauce (5); le pois-

(1) Riouffe. *Mémoires d'un détenu*, p. 64, 65, 66.

(2) *Révolutions de Paris*, tome XVII, p. 146-150.

(3) *Moniteur* du 14 octobre 1793, séance de la Convention du 10.

(4) *Moniteur* du 28 octobre 1793, séance de la Convention du 26.

(5) *Moniteur* du 5 mai 1793, séance de la Convention du 2; discours de Chasles.

son 18 fr. la livre (1); les pommes de terre s'élevèrent successivement jusqu'à 80 fr. le boisseau (2). Et puis quelles formalités ne fallait-il pas remplir afin d'avoir strictement dans chaque famille non pas de quoi se nourrir, mais de quoi ne pas mourir de faim ! Les voici officiellement réglées par un arrêté du conseil général de la Commune, en date du 8 brumaire, la veille même de la condamnation des Girondins :

« Article I<sup>er</sup>. Dans le délai de trois jours, à dater du présent règlement, chaque chef de famille, chaque citoyen domicilié sera tenu d'aller faire au Comité de bienfaisance de sa section la déclaration :

« 1<sup>o</sup> Du nombre de personnes qui composent sa famille ou sa maison, en distinguant les femmes et les enfants ;

« 2<sup>o</sup> De la quantité de pain nécessaire à leur consommation ;

« 3<sup>o</sup> Des noms et demeure de son boulanger habituel.

« Art. II. Il sera fait un relevé du nombre de citoyens qui auront déclaré se fournir chez chaque boulanger et de la quantité de livres portées en chaque déclaration.

« Art. III. Ces relevés faits et la consommation de chaque boulanger établie, il sera remis par le Comité à chaque citoyen une carte ou tableau, au bas duquel sera l'autorisation, signée de deux membres du Comité, au boulanger de fournir chaque jour du mois la quantité de livres de pain indiquée dans la déclaration.

« En tête seront imprimés en colonnes les trente jours du mois, avec une espace ou un trait horizontal entre chaque jour, dont le cadre formera un coupon.

(1) *Moniteur* du 12 mars 1794.

(2) *Moniteur* du 24 octobre 1795, séance de la Convention du 18, discours de Louchet.

« A droite de chacun des jours sera la quantité de pain à délivrer ; à gauche, la signature ou le nom du citoyen.

« Art. IV. Tous les jours, chaque citoyen ira ou enverra chez son boulanger recevoir la quantité de pain déterminée et y laissera le coupon indicatif de cette quantité, du jour où elle lui aura été délivrée et de son nom.

« Art. V. Chaque boulanger aura sur son comptoir une boîte fermée et en forme de tronc, dont le commissaire de la section aura seul la clef, et dans laquelle les coupons reçus seront successivement insérés.

« Art. VI. Le boulanger qui aura délivré du pain sans retenir ni réserver les coupons sera puni pour la première fois de 50 livres d'amende, et en cas de récidive, *réputé suspect* et traité comme tel.

« Art. IX. *Les marchands de vin, traiteurs, aubergistes, limonadiers, etc.*, feront la déclaration approximative de leur consommation journalière. Le Comité établira à leur égard un terme moyen, afin que les jours où ils en débitent le moins leur en laissent une réserve pour les autres (1). »

Et encore, quelle quantité de pain et de viande obtenait-on au prix de toutes ces formalités ? Du pain ? — Le plus souvent *deux onces par jour*. De la viande ? — *Une livre pour dix jours*. Et malgré cela, la pénurie de bestiaux était si grande, que le Comité de salut public, sur les instances du boucher Legendre, proposa, le 21 janvier 1794, d'établir un *carême civique*, pour ne pas détruire la race des brebis et des bœufs (2). Cette idée appartenait d'ailleurs aux Girondins, car Vergniaud avait proposé, le

(1) Prudhomme. *Révolutions de Paris*, tome XVII, p. 168 et 169. Procès-verbaux du Conseil général de la Commune.

(2) *Moniteur* du 23 janvier 1794.

17 avril 1793, d'établir un *carême civique* sur les veaux (1).

Il a donc fallu un goût bien effréné du merveilleux pour aller placer, en un tel temps et en de telles circonstances, au fond d'une prison, à minuit, un banquet improvisé de vingt et un couverts, avec des *vins chers*, des *fleurs rares* et des *bougies nombreuses*.

La question du fameux banquet écartée, reste encore celle-ci à examiner : Les Girondins sont-ils morts avec le courage que leur prêtent MM. Thiers, Nodier et Lamartine? Non, et nous allons le démontrer, preuves en main. D'abord, les Girondins n'avaient aucun principe politique; c'étaient de purs ambitieux, disposés à accepter tous les régimes, pourvu qu'ils dominassent; ils n'étaient d'ailleurs unis par aucun lien d'estime mutuelle, et la versatilité de leur politique est expliquée par les palinodies de leur mort : ils s'accusèrent, s'outragèrent et désavouèrent leurs actes en présence de leurs juges. Quoi de plus?

En résumé, « une tradition ancienne et des erreurs modernes, l'éclat toujours plus ou moins vif que jettent les sciences et les lettres, l'intérêt qui s'attache à la jeunesse et au malheur, toutes ces causes, réunies à la sinistre mémoire laissée par les Montagnards, ont rendu célèbre le groupe d'hommes connus sous le nom de *Girondins*. Ils n'en furent pas moins, de tous les partis engendrés par la Révolution, le parti le plus funeste à la France; car, leur orgueil, leur légèreté, leur ambition aveugle autant qu'insatiable, favorisèrent l'asservissement de Paris à la tyrannie des clubs, la souillure et la prise d'assaut de la demeure royale, la chute de la monarchie,

(1) *Moniteur* du 20 avril 1793,

les massacres de septembre et le sanglant despotisme de la Convention (1). »

Avec un tel caractère ou plutôt une telle absence de caractère, les Girondins montrèrent en général peu de fermeté à l'heure suprême, à celle même qu'on a si justement nommée *l'écho de la vie*. Au contraire, beaucoup de prisonniers inconnus, ou que rien ne donnait en spectacle, firent preuve de plus de calme, de plus de liberté d'esprit ou de plus de dignité.

Ducos fut, de tous les Girondins, celui qui montra le plus de fermeté et d'insouciance. Il avait vingt-huit ans et était beau-frère de Boyer Fonfrède, qui avait enlevé sa sœur et était allé l'épouser en Hollande.

Il n'y avait, dans l'esprit de Ducos, aucune idée politique. Il se vanta devant le tribunal révolutionnaire de l'indépendance de son caractère, qui lui permettait de vivre avec les hommes de tous les partis, ce qui était une façon de dire qu'il n'avait ni parti ni caractère. Quoique confondu à la fin dans la commune destinée des hommes de la Gironde, il s'était constamment tenu en dehors d'eux et les avait combattus souvent. Quand ils furent mis en état d'arrestation chez eux, le 2 juin 1793, Ducos fut excepté sur la demande de Marat. Cependant, après la mort de ce dernier, Hébert et ses amis de la Commune ressaisirent leur proie ; Ducos fut arrêté avec Boyer Fonfrède et conduit à la Conciergerie, le 6 octobre (2).

(1) J. de Cassagnac. *Hist. des Girondins*, 2<sup>e</sup> édit. (1862), tome I, p. 1 et 2.

(2) C'est donc sans fondement que Riouffe a fait un mérite à Ducos de son dévouement à Fonfrède, en disant : « Ducos s'était sacrifié pour son frère et s'était rendu en prison pour partager son sort. » — *Mémoires d'un détenu*, p. 63.

Ducos et Fonfrède, qui avaient combattu les Girondins à la Convention et qui avaient été exceptés de la proscription du 31 mai, espéraient échapper à une condamnation. « On avait en vain espéré pour Ducos et Fonfrède, — dit Riouffe, — et peut-être eux-mêmes ne s'étaient pas défendus de quelque espérance (1). » Ducos laissait donc éclater volontiers la gaieté de son âge, quelle qu'en fût d'ailleurs la cause. Fonfrède, plus réfléchi ou moins ferme, ne savait pas toujours étouffer son désespoir (2).

Parmi les autres Girondins, les plus vaillants ne purent s'élever qu'au courage vulgaire du suicide.

Petion et Buzot, traqués de retraite en retraite par les Comités révolutionnaires de Bordeaux, prirent du poison et furent trouvés dans un champ, à moitié putréfiés.

Barbaroux, surpris dans sa retraite, se tira deux coups de pistolet et fut porté mourant sur l'échafaud.

Vergniaud, qui s'était muni de poison, le jeta, n'ayant pas voulu ou n'ayant pas osé le prendre (3).

Valazé, qui avait remis une paire de ciseaux à Riouffe avant de monter au tribunal révolutionnaire, avait conservé un couteau avec lequel il se tua à la dernière audience.

Louvet, dans le récit fort curieux qu'il publia sur sa fuite et sur ses tribulations, se représente comme perpétuellement armé d'une formidable espingole, dont la gueule était appliquée sur son front à tout danger sérieux, et il avait pris la précaution de composer son hymne de mort sur l'air de : *Veillons au salut de l'Empire !*

(1) Riouffe, p. 64.

(2) *Id.*, p. 63, 64.

(3) *Id.*, p. 62.

Des vils oppresseurs de la France  
 J'ai dénoncé les attentats.  
 Ils sont vainqueurs, et leur vengeance  
 Ordonne aussitôt mon trépas.

Liberté! liberté! reçois donc mon dernier hommage!  
 Tyrans, frappez! l'homme libre enviera mon destin;  
 Plutôt la mort que l'esclavage,  
 C'est le vœu d'un républicain (1).

« Je voulais, — dit Louvet, — si je tombais aux mains de mes ennemis, le chanter en allant à l'échafaud. » Cependant la préférence qu'il donnait à la mort sur l'esclavage ne l'empêcha pas de se tenir soigneusement tapi dans une cachette où son *amante* Lodoïska l'avait maçonné de ses mains (2).

Lidon, trahi à Brives, sa patrie, par un ami auquel il avait secrètement demandé un cheval, et qui, au lieu d'un cheval, lui envoya deux brigades de gendarmerie, se défendit en désespéré et tua trois gendarmes avant de se tuer lui-même (3).

Condorcet était depuis longtemps pourvu d'une dose de poison que lui avait donnée Garat; car, ces grands philosophes de la Révolution avaient préparé et inauguré un régime sous lequel la prudence voulait qu'un homme politique fût prêt à tout instant à éviter par la mort furtive du suicide la mort publique de l'échafaud. Condorcet, après avoir erré aux environs de Paris, sous un déguisement, fut enfin reconnu, arrêté et mis en prison; ce fut dans son cachot qu'il termina ses jours par le poison (4).

(1) Louvet. *Récit de mes périls*, p. 91.

(2) *Id.*, p. 167.

(3) *Id.*, p. 153.

(4) « O toi qui arrêtas la main avec laquelle tu traçais le tableau des progrès de l'esprit humain, pour porter sur tes lèvres le breuvage mortel, d'autres pensées et d'autres sentiments ont incliné ta volonté vers le tombeau, dans ta dernière délibération; tu as rendu à la liberté

Dans l'adresse aux Français, votée par l'Assemblée législative le 13 août, sur la proposition de Condorcet, le philosophe girondin terminait par ces mots son apologie de la Révolution du 10 août : « Quelque jugement que nos contemporains puissent porter de nous, nous n'aurons pas à craindre celui de notre conscience, et nous échapperons du moins aux remords (1). »

Et cet homme, qui osait ainsi parler, avait renversé la monarchie sa bienfaitrice et avait voulu faire *marquer* et envoyer *aux galères perpétuelles* Louis XVI (2)!...

Roland mourut aussi par le suicide, comme Petion, comme Buzot, comme Condorcet, comme Valazé; mais ses manies le privèrent de la pitié qui s'attache toujours au malheur, car il mourut ridicule.

La manie principale de Roland, c'était de passer pour ce qu'il appelait *vertueux et honnête*, chose qui, dans ses idées, signifiait orgueilleux, brutal et malpropre.

Quoiqu'il eût cent fois juré, comme tous les autres, de mourir à son poste, Roland s'était fort judicieusement sauvé, après la révolution du 31 mai, avec cette circonstance d'une *honnêteté* et d'une *vertu* néanmoins fort discutables, qu'il laissait derrière lui sa femme et sa fille unique en prison. Arrivé à Rouen, il s'y tint caché jusqu'au 8 novembre 1793! Ce jour-là, M<sup>me</sup> Roland mourait, à Paris, sur l'échafaud. Ce coup alla droit au cœur de Roland. Il sortit le 15 au soir, à six heures, de la retraite

« ton âme républicaine, par ce poison qui avait été partagé entre nous comme le pain entre des frères! » — Garat. *Mémoires*, p. 38.

(1) *Moniteur* du 16 août 1792.

(2) On sait que le vote de Condorcet, sur la peine à infliger à Louis XVI avait été ainsi formulée : *Ad omnia, citra mortem*. C'était la formule consacrée, par laquelle les chambres des Présidiaux et des Tournelles condamnaient à la marque et aux fers à perpétuité.

où il s'était confiné, et il prit le chemin de Paris. Arrivé au bourg de Beaudouin, il s'appuya contre un arbre et se poignarda.

Eh bien ! l'orgueil et la prétention au genre de *vertu* dont il était fier furent la dernière pensée de Roland ; et il mit sur lui, afin de parader encore après sa mort, la pancarte suivante :

« Qui que tu sois qui me trouves gisant, *respecte mes*  
« *restes* ; ce sont ceux d'un homme qui consacra toute sa  
« vie à être utile, et qui est mort comme il a vécu, ver-  
« tueux et honnête.

« Puissent mes concitoyens prendre des sentiments  
« plus doux et plus humains ! Le sang qui coule par tor-  
« rents dans ma patrie me dicte cet avis. Non la crainte,  
« mais l'indignation m'a fait quitter ma retraite, au mo-  
« ment où j'ai appris qu'on avait égorgé ma femme. Je  
« n'ai pas voulu rester plus longtemps sur une terre  
« souillée de crimes (1) . »

Les prisonniers de Paris avaient été massacrés, Roland étant ministre de l'intérieur, le 2, le 3, le 4, le 5 et le 6 septembre 1792 ; les clubs avaient fait égorger Louis XVI le 21 janvier 1793 ; la reine le 16 octobre ; les vingt et un Girondins, le 31 octobre ; le bourreau n'arrêtait pas depuis le mois de mars ; et Roland s'apercevait seulement le 15 novembre, par la mort de sa femme, que la terre était souillée de crimes !....

Avec leurs principes bien connus et ayant vécu comme ils l'avaient fait, les Girondins ne pouvaient pas mourir autrement qu'ils ne moururent. C'était avoir une étrange

(1) Mathon de la Varenne. *Hist. particulière des événements, etc.*, p. 14.

idée de ces principes, de cette vie, que d'avoir mis, comme l'a fait M. de Lamartine, un prêtre auprès d'eux après leur condamnation. Ce furent les Girondins qui proscrivirent les prêtres et qui firent voter leur déportation.

Au point de vue religieux et philosophique, les Girondins étaient les successeurs directs des doctrines encyclopédiques, et c'est à ce titre que Riouffe ne se consolait pas de leur mort. « La génération véritablement disciple de Jean-Jacques, de Voltaire et de Diderot, — dit-il, — a pu être anéantie, et l'a été en grande partie sous l'horrible prétexte de fédéralisme (1). »

L'une des choses dont s'honorait Brissot, au milieu de sa carrière politique, c'était de s'être voué à la destruction du christianisme. « La tyrannie religieuse et politique; — dit-il, — m'avait révolté depuis le moment où j'avais commencé à réfléchir. J'avais dès lors juré de consacrer ma vie à leur destruction. La première succombait sous les efforts redoublés des Rousseau, des Voltaire, des Diderot, des d'Alembert (2). »

Dès le 24 mai 1792, Guadet fit voter par l'Assemblée législative la peine de la déportation contre les prêtres qui refusaient de prêter serment à la nouvelle et absurde organisation de l'Église, œuvre des protestants, des jansénistes et des athées, connue sous le nom de *constitution civile du clergé*.

Le ministère girondin était allé plus loin : il avait prétendu donner de sa main un confesseur à Louis XVI. Voici en quels termes Dumouriez, membre de ce ministère,

(1) Riouffe. *Mémoires d'un détenu*, p. 10.

(2) Brissot. *Réponse à tous les libellistes qui ont attaqué et qui attaquent ma vie passée*, p. 8.

raconte cette odieuse persécution : « Guadet lut une grande lettre fort insolente et fort dure, que les six ministres étaient censés écrire à Louis XVI, pour le forcer à renvoyer son confesseur... Dumouriez dit qu'il ne permettrait pas qu'on écrivit au nom du conseil au roi sur les affaires de sa conscience; qu'il pouvait prendre un iman, un rabbin, un papiste ou un calviniste pour le diriger, sans que personne eût le droit de s'en mêler (1). »

Quant à leur mépris pour la religion et pour le culte, les Girondins ne manquaient aucune occasion de l'afficher.

Barbaroux avait un fils d'une *jeune amie* (style du temps), et il a grand soin de s'excuser d'avoir porté à l'église l'enfant d'Annette : « A mon départ, — dit-il, — Anette était enceinte; ma mère soigna mon amie, et, depuis dix jours, j'avais un fils... Je fus avec ma mère, avec quelques amis, présenter mon fils à l'église, *car les officiers publics n'étaient pas encore établis. Le baptême n'est rien aux yeux des philosophes; mais la cérémonie, quelle qu'elle soit, par laquelle on transmet son nom à son fils est bien intéressante pour un père. Le mien fut appelé Ogé Barbaroux. Ogé était un homme de couleur de Saint-Dominique... J'ai voulu que mon fils portât son nom avec le mien, parce que c'est celui d'un brave homme* (2). »

Quoiqu'il ne fût pas Girondin, Camille Desmoulins était philosophe aussi, et lors qu'un fils lui fut né de Lucile Duplessis, sa femme, il alla, dans les singuliers termes que voici, le faire inscrire le 8 juillet 1792, sous

(1) Dumouriez. *Mémoires*, t. II. p. 256, 257.

(2) Barbaroux. *Mémoires*, p. 85, 86.

le nom d'Horace, sur les registres de sa municipalité :

« Louis - Simplicie-Camille Desmoulins... a déclaré... que la liberté des cultes étant décrétée par la Constitution, et que, par un décret de l'Assemblée législative, relatif au mode de constater l'état civil des citoyens, *autrement que par des cérémonies religieuses*, il doit être élevé dans chaque municipalité de chef-lieu un *autel* sur lequel *les pères*, assistés de deux témoins, *présenteront à la patrie leurs enfants* (1), le comparant voulant user des dispositions de la loi constitutionnelle, et voulant s'épargner un jour, de la part de son fils, *le reproche de l'avoir lié par serment à des opinions religieuses qui ne pouvaient pas encore être les siennes et de l'avoir fait débiter dans le monde par un choix inconséquent*, entre les neuf cents et tant de religions qui partagent les hommes, dans un temps où il ne pouvait seulement pas distinguer sa mère; en conséquence, il nous requiert, etc., etc. (2). »

C'était bien là le langage des fils légitimes de la philosophie. Dès lors, à quoi bon des prêtres pour de tels hommes? Ils auraient volontiers dit à l'abbé Lambert, comme Voltaire à d'Alembert : « Les cordonniers et les « servantes sont le partage des apôtres (3), » ou comme le même Voltaire à d'Argental : « Les prêtres ne doivent « avoir d'empire que sur la canaille (4). »

On le voit, les derniers moments des Girondins n'eurent rien de chrétien, rien d'antique; malgré toute la

(1) Voilà bien les soi-disant philosophes du XVIII<sup>e</sup> siècle! Ils ne croyaient pas à l'autel de Dieu, mais ils croyaient à l'autel de la patrie.

(2) Archives de l'hôtel de ville de Paris.

(3) Lettre de Voltaire à d'Alembert, 2 septembre 1768.

(4) Lettre de Voltaire à d'Argental, 27 avril 1765

pompe dont on a voulu entourer cet épisode assez terne, on ne trouve au fond de la réalité qu'une sévère leçon à l'adresse des hommes de révolution et d'impiété. Une telle mort fut bien l'écho que l'on devait attendre d'une telle vie.

## VOLTAIRE ET LES SERFS DU JURA.

---

Nous avons déjà montré ce qu'il fallait penser de Voltaire comme apôtre de la tolérance et redresseur de torts ; l'affaire Calas a suffisamment révélé les mobiles secrets et les motifs vrais qui poussèrent la patriache de Ferney dans une campagne en somme aussi peu honorable pour lui que peu profitable pour ses clients.

Habitué à mener de front toutes sortes de procès à la fois, et des plus disparates, Voltaire, tout en se préoccupant, au point de vue de sa renommée personnelle (car il n'eut jamais d'autre guide dans toutes ses actions), de Sirven, de La Barre, du *Bélisaire* de Marmontel et de la Pologne, au partage de laquelle il poussa et applaudit des deux mains, Voltaire, disons-nous, lança — à propos du servage encore existant, selon lui, en Franche-Comté, — un brûlot inattendu et surtout intempestif, dès le début même de son insolent *Discours aux Welches*, sous le pseudonyme d'*Antoine Vadé, frère de Guillaume* (sic) (1).

Les Welches, ce sont les Français, ses compatriotes, qu'il désigne par cette appellation insultante.

(1) Le *Discours aux Welches* a été publié par Beuchot dans le tome XLI des *OEuvres* de Voltaire, p. 539-564.

« Dans le cinquième siècle de votre ère vulgaire, des  
 « Vandales, que vous avez appelés du nom sonore de  
 « Bourgonsions ou de Bourguignons... vous firent esclaves,  
 « depuis le territoire de votre ville de Vienne jus-  
 « qu'aux sources de votre rivière de Seine; et c'est un  
 « reste glorieux de ces temps illustres que des moines et  
 « chanoines aient encore des serfs dans ce pays. Cette  
 « belle prérogative de l'espèce humaine subsiste parmi  
 « vous, comme un témoignage de votre sagesse. »

Et en note, Voltaire a soin d'ajouter, comme pour enfoncer davantage le trait injurieux :

« A Saint-Claude et dans d'autres seigneuries de moines, les citoyens sont encore gens de mainmorte (1). »

Ceci était imprimé et publié en 1764.

A peine cette outrageante et fausse accusation était-elle lancée à la face des Francs-Comtois, qu'un enfant de ce pays, qui s'intitule le *filz d'un bourgeois de Saint-Claude*, adressa au rédacteur de l'*Année littéraire*, la même année, une lettre où Voltaire est remis à sa place comme il le mérite. Voici cette lettre (2), qui est fort remarquable, fond et forme; on nous saura gré de la reproduire en ses parties essentielles :

« Je me ressouviens d'avoir lu dans vos feuilles une plainte des juifs portugais, au sujet des imputations de M. de Voltaire; ils prétendaient que le portrait que cet historien avait fait de la nation juive en général ne les regardait point et que d'ailleurs il contenait une exagération manifeste. M. de Voltaire, touché de leurs raisons, avait reconnu son erreur, et cet aveu me parut un phénomène de sa

(1) *Ibid.*, p. 540.

(2) *Année litt.*, tome VII, p. 45-52.

part; il promet une réparation de l'injure lorsqu'il ferait une nouvelle édition de ses œuvres : vous disiez, Monsieur, à cette occasion que, si cet illustre écrivain rendait la même justice à tous ceux qu'il avait offensés et qu'il entreprit de réparer toutes ses fautes littéraires, la tâche serait un peu forte pour un homme de son âge.

« Le service que vous avez rendu aux juifs portugais, en donnant une place à leur lettre dans vos feuilles, me fait espérer que vous ne rejetterez pas celle-ci : c'est au nom d'une ville chrétienne et française que j'écris; vous ne lui refuserez point la grâce que vous avez accordée à des juifs étrangers.

« La calomnie que je suis chargé de vous dénoncer, Monsieur, est dans un discours d'Antoine Vadé... Ce beau discours débute par la censure des moines qui se sont enrichis de la sottise des Français, qui possèdent des biens immenses dans le royaume et traitent leurs sujets avec beaucoup de dureté : *A Saint-Claude*, — dit-il en une note marginale, — *et dans d'autres seigneuries de moines, les citoyens sont encore gens de main morte.*

« Je ne comprends pas comment M. de Voltaire, qui sait tant de choses, a pu ignorer qu'il n'est pas possible d'être citoyen et mainmortable en même temps; ces deux qualités, suivant les jurisconsultes, s'excluent et ne se rencontrent jamais dans la même personne. M. Dunod, professeur en droit de l'université de Besançon, dit dans son *Traité de la mainmorte*, page 2 : « La qualité de bourgeois tient un milieu entre celles de noble et de mainmortable; elle est moins étendue que celle de franc : car tout bourgeois est franc, et l'on ne donne de lettres de bourgeoisie dans le comté de Bourgogne qu'à ceux qui prouvent qu'ils sont de condition

« franche ; mais tout homme franc n'est pas bourgeois. »

« Une ville emporte donc essentiellement la franchise, s'il y avait eu à notre préjudice quelque exception à cette règle générale, personne n'était plus en état que M. de Voltaire de s'en instruire : depuis sa retraite de Berlin, il n'a guères quitté le voisinage de Saint-Claude, Genève n'en étant éloignée que de sept lieues ; sa résidence dans sa terre de Ferney, dont il parle si souvent, le rapproche encore de nous. On dira qu'une petite ville ne méritait pas son attention ; pourquoi donc s'est-il avisé d'en parler ? Si c'eût été un honneur pour elle d'avoir place dans les écrits d'un aussi grand homme, il vaudrait mieux qu'elle en fût oubliée que de s'y voir traitée d'une manière injurieuse et déshonorante.

« La terre de Saint-Claude était encore inculte à la fin du iv<sup>e</sup> siècle : saint Romain, né l'an 390 dans la province séquanoise, se retira dans le désert du mont Jura, qui sépare la Franche-Comté du pays des Suisses ; le lieu qu'il choisit pour sa retraite est flanqué de quatre montagnes entre lesquelles coulent trois petites rivières qui se réunissent entre le couchant et le midi : on nommait *Condat* cette solitude, avant qu'elle eût pris le nom de Saint-Oyend, successeur de Romain. Saint-Claude, archevêque de Besançon, lui donna le sien, depuis que son corps qui s'y conserve eut attiré une foule de pèlerins. Avant cette dernière époque, le lieu était habité par des séculiers. M. Dunod, dans son *Histoire du comté de Bourgogne*, rapporte (tome I, page 103) une ancienne chronique dans laquelle il est dit que saint Olympe, au milieu du vi<sup>e</sup> siècle, permit aux laïques de s'établir à Condat, et qu'il leur donna des terres sous la réserve d'un cens et du domaine direct. Nous lisons dans le même volume une

pièce de l'an 1445, qui contient la formule du serment fait par un nouvel abbé de conserver les libertés et les franchises de la ville. Mon frère, qui est le maire actuel de Saint-Claude, me mande qu'il a trouvé de semblables formules dans les archives de l'hôtel de ville, datées des années 1412 et 1418.

« Saint-Claude n'est pas la seule ville dont les franchises sont hors de doute ; il y a une deuxième ville dans le pays, nommée Moirans, également franche : toutes les terres situées dans les montagnes ne sont pas même enveloppées dans la mainmorte : tel est le canton des Mousières, limitrophe du pays de Gex, séparé de la fameuse terre de Fernex (1) par une haute montagne, laquelle termine les monts Jura du côté du midi.

« A l'égard de notre ville, elle n'a point été délivrée de la mainmorte, puisqu'elle est dès son origine de condition franche ; ses citoyens ne sont donc nullement mainmortables ; ils ne l'ont jamais été, et il n'ont pu l'être, suivant les règles de notre jurisprudence. C'est ici une sorte de science dont M. de Voltaire ne s'est jamais piqué : il a effleuré toutes les autres ; les lois sont la seule partie des connaissances humaines dans laquelle il ait dédaigné de s'initier ; on n'avait aucun droit d'exiger de lui qu'il fût universel ; c'est une tâche que l'ambition lui a donnée ; au risque de se tromper, il a parlé d'une multitude de choses dont il n'avait pas les premières notions ; il faut mettre dans cette classe le trait que nous relevons aujourd'hui sur les gens de mainmorte...

« Joseph ROMAIN JOLY, natif de Saint-Claude.

« Paris, ce 7 novembre 1764. »

(1) Ou Ferney.

On ne pouvait rien répondre à des explications aussi péremptoires ; aussi Voltaire garda-t-il le silence, mais ce ne fut pas pour longtemps : car, six ans plus tard, en 1770, il revint à son éternel rabâchage, et remit encore sur le tapis la fameuse question des serfs du Jura ; voici dans quelles circonstances.

Mais d'abord voyons comment était venu à Voltaire ce regain d'ardeur pour la cause de ceux qu'il s'obstinait à appeler des *serfs*, c'est-à-dire des esclaves. Il s'était préparé à cette mission d'affranchissement quand même et à outrance par le commerce des noirs ; oui, le commerce des noirs : cela paraît énorme, mais c'est ainsi, et Voltaire d'ailleurs le trouvait tout naturel.

Il écrivait un jour à Michaud de Nantes, son associé dans ce trafic assez peu philanthropique : « Je me félicite avec vous de l'heureux succès du navire *le Congo*, arrivé si à propos sur la côte d'Afrique pour soustraire à la mort tant de malheureux nègres... Je me réjouis d'avoir fait une bonne affaire en même temps qu'une bonne action (1). »

Et ailleurs, il s'excuse ainsi de demander du gain à une pareille opération : « On nous reproche le commerce des noirs. Un peuple qui trafique de ses enfants est encore plus condamnable que l'acheteur. *Ce négoce démontre notre supériorité.* Celui qui se donne un maître était fait pour en avoir (2). »

Une telle excuse (car ce n'est pas une raison) est tout bonnement monstrueuse, on en conviendra.

(1) César Cantù. *Histoire universelle*, 3<sup>e</sup> édit., de Paris, tome XIII, p. 148.

(2) *Essai sur les mœurs*, chap. cxcvii. (Œuvres de Voltaire, tome XVIII, p. 479)

Ailleurs, il s'indigne vertueusement du vil prix de la marchandise nègre, au moment où il l'achetait : « Il y a « trente ans qu'on avait un beau nègre pour cinquante « livres ; c'est à peu près cinq fois moins qu'un bœuf « gras. » Et paraissant oublier le profit de son heureux commerce, il ne songe plus qu'à s'apitoyer sur ces pauvres nègres : « On les fait travailler comme des bêtes de « somme ; on les nourrit plus mal.... après cela, nous « osons parler du droit des gens (1). »

Quelle hypocrisie et en même temps quelle terrible condamnation des principes et des actes des sophistes dans ce *nous* !...

Mais c'est peu que cela... Que Voltaire ait eu un assez mince souci des noirs, soit ; il réservait sans doute ses préoccupations pour les blancs, ses frères, et les Français, ses compatriotes. Pas davantage ; que dis-je ? encore moins peut être. Écoutons-le. A ses yeux, le peuple n'était que *de la canaille*, qu'un troupeau de bœufs auxquels *il faut un joug, un aiguillon et du foin*. Il écrivait, entre autres, à Damilaville, le 19 novembre 1765 : « Je vous « assure que dans peu il n'y aura que *la canaille* sous les « étendards de nos ennemis, et nous ne voulons de cette « *canaille* ni pour partisans ni pour adversaires. Nous « sommes un corps de braves chevaliers défenseurs de la « vérité, qui n'admettons parmi nous que *des gens bien « élevés*. »

Et à Tabareau, en 1769 : « A l'égard de ce peuple, *il « sera toujours sot et barbare*. »

Le peuple n'étant donc pour Voltaire que ce qu'il vient

(1) *Essai sur les mœurs*, chap. CLII. (Œuvres de Voltaire, tome XVII, p. 450.)

de nous en dire et les hommes qui le composent des *gueux*, le patriarche de Ferney voulait que ces déshérités fussent plongés dans la plus profonde ignorance, et il s'écriait que tout serait perdu si on leur donnait de l'instruction.

Le 13 août 1762, il écrit à Helvétius : « Nous ne nous soucions pas que nos laboureurs et nos manœuvres soient éclairés. » Le 28 février 1763, il dit à la Chalotais : « Je vous remercie de proscrire l'étude chez les laboureurs. Moi, qui cultive la terre, je vous présente requête pour avoir des manœuvres et non des clercs tonsurés. » Le 15 septembre suivant, il dit, en écrivant à Helvétius, qu'il abandonne aux prêtres *le peuple, la canaille*.

Enfin, il développe la même injure dans toutes ses lettres, ainsi qu'on en peut juger par les extraits suivants :

« C'est, à mon gré, le plus grand service qu'on puisse rendre au genre humain de séparer le *sot peuple* des honnêtes gens pour jamais. On ne saurait souffrir l'*ab-surde insolence* de ceux qui vous disent : « Je veux que vous pensiez comme votre tailleur et votre blanchisseuse (1). »

« On n'a jamais prétendu éclairer les cordonniers et les servantes : c'est le partage des apôtres (2). »

« Il est à propos que le peuple soit guidé *et non pas qu'il soit instruit* ; IL N'EST PAS DIGNE DE L'ÊTRE (3). »

« Je crois que nous ne nous entendons pas sur l'article du peuple, que vous croyez digne d'être instruit. J'en-

(1) A d'Argental, 27 avril 1765.

(2) A Dalember, 1768.

(3) A Damilaville, 19 mars 1766.

« tends par peuplé la *populace*, qui n'a que ses bras pour  
 « vivre. Je doute que cet ordre de citoyens ait jamais le  
 « temps ni la capacité de s'instruire; ils mourraient de  
 « faim avant de devenir philosophes. *Il me paraît essen-*  
 « *tiel qu'il y ait des gueux ignorants.* Ce n'est pas le ma-  
 « nœuvre qu'il faut instruire, c'est le bon bourgeois (1). »

Il n'y a pas besoin de demander, après cela, si Voltaire était partisan de l'égalité. Il écrivait, à propos du *Contrat social* de Jean-Jacques Rousseau, où ce principe est émis avec celui de la souveraineté du peuple : « On ne trouve  
 « plus ici aucun contrat *insocial* de Jean-Jacques...  
 « Comme nous aurions chéri ce *fou* s'il n'avait pas été un  
 « *faux frère* (2) ! »

Et voilà l'homme qui, tout à coup, fait un procès aux Pères, aux Apôtres, à Jésus-Christ même, et leur demande avec arrogance pourquoi, préoccupés exclusivement de l'esclavage du péché, ils n'ont pas dit un mot pour changer des bêtes de somme en citoyens !

Ceci n'était qu'une rentrée plus ou moins bien préparée, mais avant tout très-bruyante, pour reprendre en 1770 la question des serfs du Jura, dont il se constituait ainsi, de son autorité privée, l'avocat d'office. Encore une manière d'ameuter l'opinion contre la royauté, le clergé, les moines, les parlements, — toute la hiérarchie sociale enfin !

« Qu'était-ce donc que les serfs en général, et en particulier les clients de Voltaire ? » se demande un des derniers et le plus complet biographes du patriarché de Ferney (3).

(1) A Damilaville, 1<sup>er</sup> avril 1766.

(2) A Damilaville, 31 juillet 1762.

(3) M. l'abbé Maynard. *Voltaire, sa vie et ses œuvres* (1867), tome II, p. 465.

« Le christianisme n'affranchit pas brusquement l'esclavage, ce qui aurait été une triste faveur pour des masses sans foyer et sans patrimoine ; il le transforma en servage, et le servage, avant de l'émanciper, il le dota. La glèbe tant maudite n'était que la dotation territoriale, que le fief du servage. S'il était attaché à la glèbe, la glèbe lui était aussi attachée comme démembrement de la propriété. Une fois libéré de la taille et des corvées, qui existent encore sous forme de prestations et d'impôts, il disposait à son gré du produit de sa terre. Primitivement, il est vrai, la terre, en vertu du droit de mainmorte, faisait retour aux seigneurs comme le fief lui-même au suzerain, et ne passait pas à la postérité du tenancier ; mais le servage y échappait par la communauté, par l'association héréditaire, qui faisait de la terre une propriété collective, une sorte de république agricole, dont certaines descriptions rappellent Salente et Utopie (1). »

Gui Coquille (2) a exposé d'une manière si ingénieuse et si pittoresque ce point de vue, plein de vérité pratique, que l'on nous saura gré de citer ses propres paroles :

« Selon l'ancien établissement du ménage des champs, « en ce pays du Nivernais, lequel *ménage des champs est* « *le vrai siège et origine de bourdelages* (3), plusieurs per-  
« sonnes doivent être assemblées en une famille pour  
« démener le ménage, qui est fort laborieux et consiste en

(1) L'abbé Maynard, *l. c. sup.*

(2) Questions sur les coutumes.

(3) Voyez Nivernais, chap. vi, des *Bourdelages*. — Le *bourdelage* ou *bordelage* était le droit que dans certaines provinces, et spécialement en Nivernais, les seigneurs percevaient sur le revenu des fermes et des métairies. Il consistait en argent, grains et volailles, ou en deux de ces redevances. On appelait *bordeliers* les domaines chargés de cette redevance.

« plusieurs fonctions en ce pays qui, de soi, est de culture  
 « malaisée ; les uns servant pour labourer et pour toucher  
 « les bœufs, animaux tardifs : et communément faut que les  
 « charrues soient traînées de six bœufs ; les autres pour  
 « mener les vaches et les juments aux champs ; les autres  
 « pour mener les brebis et les moutons ; les autres pour  
 « conduire les porcs. Ces familles, ainsi composées de  
 « plusieurs personnes, qui toutes sont employées chacune  
 « selon son âge, sexe et moyens, sont régies par un seul,  
 « qui se nomme *maître de communauté*, élu à cette charge  
 « par les autres, lequel commande à tous les autres, va  
 « aux affaires qui se présentent ès villes ou ès foires et  
 « ailleurs, a pouvoir d'obliger ses parsonniers en *choses*  
 « *mobilières* qui concernent le fait de la communauté ; et  
 « lui seul est nommé ès rôles des tailles et subsides.

« Par ces arguments se peut connaître que ces commu-  
 « nautés sont vraies familles et collèges, qui, par *considé-  
 « ration de l'intellect, sont comme un corps composé de plu-  
 « sieurs membres* ; combien que ces membres soient  
 « séparés l'un de l'autre. Mais, *par fraternité, amitié et*  
 « *LIAISON ÉCONOMIQUE (1) font un seul corps.*

« En ces communautés on fait compte des enfants qui  
 « ne savent rien faire, par l'espérance qu'on a qu'à l'ave-  
 « nir ils feront ; on fait compte de ceux qui sont en vi-  
 « gueur d'âge, pour ce qu'ils font ; on fait compte des  
 « vieux, *et pour le conseil, et pour la souvenance qu'on a*  
 « *qu'ils ont bien fait* ; et ainsi de tous âges et de toutes  
 « façons, ils s'entretiennent comme un corps politique,  
 « qui, par subrogation, doit durer toujours.

(1) « Très-heureuse exception, » dit M. Troplong (p. XLIII de la préface de son *Droit civil expliqué, etc.*, tome I, 1843).

« Or, parce que la vraie et certaine ruine de ces mai-  
 « sons de village est quand elles se partagent et se sépa-  
 « rent par les anciennes lois de ce pays, tant ès ménages et  
 « familles de gens serfs, qu'ès ménages dont les héritages  
 « sont tenus en bourdelages, A ÉTÉ CONSTITUÉ POUR LES RETE-  
 « NIR EN COMMUNAUTÉ, que ceux qui ne seraient en la com-  
 « munauté ne succèderaient aux autres, et on ne leur  
 « succèderait pas. »

Au siècle dernier, le servage de mainmorte n'était plus en France qu'un souvenir historique, excepté dans certaines provinces, comme la France-Comté, plus récemment annexées à la monarchie. Tels étaient les serfs du chapitre de Saint-Claude, héritier des bénédictins du Jura. « Ces prétendus serfs, — dit très-bien M. de Montalembert, — n'étaient que des descendants des anciens colons, lesquels n'avaient obtenu qu'une jouissance partielle du fonds qui leur avait été concédé par les moines. Ils n'étaient soumis qu'aux restrictions que subissaient partout les usufruitiers et les fidéicommissaires (1). » Avaient-ils à se plaindre? Leur état était-il si malheureux? Un vieil historien et jurisconsulte, Dunod, a dit avec raison : « Le travail de plusieurs personnes réunies  
 « profite bien plus que si tout était séparé entre elles.  
 « Aussi l'expérience nous apprend, dans le comté de  
 « Bourgogne, que les paysans des lieux mainmortables  
 « sont bien plus *commodes* (2) que ceux qui habitent la  
 « franchise, et que plus leurs familles sont nombreuses,  
 « plus elles s'enrichissent (3). »

(1) *Les Moines d'Occident* (4<sup>e</sup> édit. in-18, 1868), t. I, p. ccix de l'Introduction, citant à l'appui les *Mémoires mêmes présentés au roi contre le chapitre de Saint-Claude*, p. 7, 21, 32, 143.

(2) *A leur aise.*

(3) Dunod. *Traité de la main morte*, p. 15. « Il est à remarquer, — dit

Voilà ce que Voltaire appelait une jurisprudence de Huns, de Goths, de Vandales, d'Hérules, un droit d'Attila et de barbares (1). C'est qu'il s'agissait de moines, et d'un chapitre successeur de moines. Il se gardait bien de déblatérer contre les seigneurs laïques qui étaient dans le même cas : ces seigneurs étaient des possesseurs légitimes, et même des *bienfaiteurs respectables*, tandis que les moines n'étaient que des *usurpateurs et des oppresseurs* (2). Pendant sept ans, il ressassa toutes ces déclamations en dix écrits divers (3), sans compter les mémoires qu'il inspira à son avocat Christin, sans compter les innombrables lettres qu'il écrivit à toutes les puissances. C'était en qualité d'homme, de citoyen, de bon voisin de vingt mille esclaves, les meilleurs sujets du roi, qu'il demandait qu'on leur rendit une liberté perdue par les fraudes avérées et les usurpations de moines faussaires et tyranniques (4).

M. l'abbé Maynard (*l. c. sup.*, p. 466, note 2), — que l'association a survécu à l'abolition du servage dans le Jura, par exemple pour la fabrication du fromage. »

(1) OEuvres de Voltaire, tome XLVI, p. 451, 456.

(2) OEuvres de Voltaire, tome XLVII, p. 153.

(3) *Au roi en son conseil*; — *Nouvelle requête* (1770); — *Supplique des serfs de Saint-Claude* (1771); — *La voix du curé* (1772); — *Extrait d'un mémoire* (1775); — *Supplique à Turgot*; — *Lettre du R. P. Polycarpe*; — *Lettre d'un bénédictin de Franche-Comté* (1776); — et enfin *Requête au roi pour les serfs de Saint-Claude* (1777); OEuvres de Voltaire, tome XLVI, p. 445, 463, 506; tome XLVII, p. 143; tome XLVIII, p. 161, 178, 284, 293, et tome L, p. 1.

(4) A M<sup>me</sup> de Choiseul, 8 octobre 1770; — à Joly de Fleury, conseiller d'État, en lui adressant Christin, 4; — à Chastellux, pour lui demander sa protection près de Daguessean, 5 février; — au chancelier Maupeou, 8 mai; — à Marcy de Cernay, secrétaire intime du cabinet de Louis XV qui devait exposer au roi l'affaire des serfs de Saint-Claude (Recueil de 1856), 3 juin; — à d'Argental et à la Coré, intendant de la province (Recueil de 1856), 17 juillet; — à d'Argental (Recueil de 1856), 8 novembre; — à Perret, avocat au parlement de Dijon, 28 décembre 1771.

Rien ne le rebuta dans la poursuite de cette affaire ; il continua de défendre *douze mille* (ils étaient vingt mille tout à l'heure) *agriculteurs nécessaires à l'État, contre vingt moines inutiles au monde* (1). Il fit ou inspira des mémoires pour la suppression de la mainmorte (2) ; il pria Turgot, le ministre philosophe que l'on sait, de prendre en main *la cause de douze mille esclaves de six pieds de haut* (évidemment il songeait au grenadiers du Grand Frédéric), *contre vingt petits chanoines ivrognes, jadis moines de Saint-Benoît* (3).

Il y avait dans la mainmorte une question de propriété et de justice dont Voltaire ne tenait aucun compte. Quand il s'agissait du servage laïque, il parlait bien d'un *dédommagement aux seigneurs* (4) ; mais, pour les moines, de tous les plus légitimes propriétaires, rien de mieux que de les voler, tout simplement en les appelant des voleurs.

Enfin, en 1779, pour couper court à toutes les récriminations de Voltaire et du clan philosophique, Louis XVI affranchit les serfs de ses domaines. Aussitôt l'Académie française, où déjà l'opposition avait un camp assez redoutable, donna pour sujet du prix de poésie l'édit du roi ; mais aucun des ouvrages envoyés au concours ne remplit les vues de l'aréopage littéraire : le prix fut remis deux fois ; et, de guerre lasse, l'on finit par laisser aux candidats la liberté de prendre un autre sujet.

Ce fut Florian, petit-neveu de Voltaire, qui débutait alors (5) dans la carrière des lettres, qui entreprit de

(1) A Dalember, 24 août 1775.

(2) A Christin, 8 ; à Morellet. 29 décembre 1775.

(3) A Turgot, 17 mai 1777. (Recueil de 1856.)

(4) A Christin, 8 décembre 1775.

(5) Préface de sa pièce intitulée : *Voltaire et le serf du mont Jura*.

traiter le sujet primitivement proposé par l'Académie française. « Je fis, dit-il, l'ouvrage qu'on va lire. Il est très-« imparfait sans doute : il devait l'être, je n'avais aucun « usage de la poésie ; mais mon cœur me tint lieu de « talent, et ma pièce fut couronnée. » Le titre de cette longue pièce est *Voltaire et le serf du mont Jura* ; elle fut lue en séance publique, le 25 août 1782, jour de la Saint-Louis.

*L'Année littéraire* (1), consacra à la poésie de Florian un compte rendu assez détaillé et très-intéressant, auquel nous empruntons quelques citations relatives à notre sujet.

« M. Dalember a lu la pièce couronnée, dans laquelle on a distingué plusieurs traits de naturel et de sentiment : quoique l'Académie ne soit pas dans l'usage de lire les notes que les auteurs joignent à leurs ouvrages, cependant, comme celles de M. Florian intéressent l'humanité et la gloire de M. de Voltaire, on a jugé à propos d'en faire part à l'assemblée. Ces notes renferment plusieurs traits de bienfaisance, qui prouvent que M. de Voltaire a quelquefois exercé lui-même une vertu qu'il a tant prêchée.... »

Venant à l'analyse de la pièce couronnée, *l'Année littéraire* s'exprime ainsi :

« L'auteur débute par un tableau raccourci de la Suisse :

Au pied de ces monts sourcilleux,  
Remparts de l'antique Italie,  
De qui la cime énorqueille  
S'élève et se perd dans les cieux,  
En un vallon riant, aux bords d'un lac tranquille,  
Le laboureur sillonne une terre fertile,

(1) 1782, tome VI, p. 169-188.

L'heureuse liberté seule y dicte des lois,  
 Et de rocs escarpés une chaîne terrible  
 Garantit ce séjour paisible  
*Et des aquilons et des rois.*

« Cette chute est d'autant plus bizarre, que les vers qui précèdent sont naturels et sages... Ce rapprochement des *aquilons* et des *rois* est un défaut de goût ; et le public a paru en juger de même.

Près de cette terre chérie,  
 Voltaire avait cherché le prix de ses travaux ;  
*Rassasié de gloire* il voulait du repos ;  
*Lassé* d'avoir encor à combattre l'envie,  
 Après soixante ans de combats,  
 Il venait consacrer le reste de sa vie  
 Au noble et triste emploi de faire des iugrats.

« Voltaire *rassasié de gloire* : ceux qui ont connu Voltaire sentiront combien cette idée est fausse. On sait qu'il s'est toujours montré plus avide que *rassasié de gloire*... *Lassé* n'est pas le mot propre. On est *lassé* d'avoir combattu ; on est *rebuté, désespéré* d'avoir encore à combattre.

« Le poète entre ensuite dans le détail des actions généreuses de Voltaire...

Un jour assis dans la campagne,  
 Voltaire contemplait avec des yeux charmés  
 Ces champs jadis déserts en cités transformés,  
 Lorsque du haut de la montagne  
 Il voit venir à lui d'un pas précipité  
 Des femmes, des enfants pâles, baignés de larmes.  
 Au milieu d'eux était porté  
 Un vieillard expirant, *objet de leurs alarmes,*  
*Leurs bras étaient son lit.* Le vieillard malheureux,  
 Tournant sur eux sa mourante paupière :  
 — Arrêtez, leur dit-il, j'ai touché cette terre,  
 Je suis libre, il suffit ; recevez mes adieux.

« Cette fiction est fondée sur quelques articles de la coutume de Franche-Comté... Le vieillard est déposé par sa famille aux pieds de Voltaire : quoiqu'on le suppose mourant, il a encore assez de force pour faire au seigneur

de Ferney une fort longue histoire de ses malheurs, assaisonnée de réflexions philosophiques et de traits ingénieux qui n'ont pas coutume de se présenter à l'esprit d'un paysan à l'agonie...

« Le serf du mont Jura s'alambique l'esprit mal à propos, et devrait aller au fait plus rondement, de peur de trépasser avant la fin de la harangue...

« Reprenons le fil de notre histoire. Le vieillard dirige ses pas vers la Franche-Comté, devient amoureux et se marie. Le bonhomme perd sa femme ; la douleur le conduit aux portes du tombeau. Près d'expirer, il apprend qu'il est serf, que ses biens, sa personne, ses enfants, tout appartient à un maître ; que le seul moyen d'affranchir sa famille est d'aller rendre le dernier soupir sur une terre libre. Il n'est guère vraisemblable que ce paysan ait demeuré vingt ans en Franche-Comté, sans que personne l'ait instruit d'une loi si importante ; il n'est pas moins étonnant que ce moribond ne se contente pas de mettre de l'esprit dans sa narration, mais qu'il en prête encore à ceux qu'il fait parler : l'envoyé du maître, qui vient lui apprendre qu'il est esclave, lui dit entre autres choses :

Du produit de votre héritage  
Vendu pour enrichir ces fertiles guérets,  
Vous avez cru payer le nom français,  
Et vous avez acheté l'esclavage.

« Il est assez plaisant qu'un huissier vienne faire une sommation en antithèses... »

*L'Année littéraire* conclut en ces termes :

« On ne peut se dissimuler que cet ouvrage ne soit terne, faible et vide de choses. »

La raison de ce *vide* est bien simple : c'est que la pièce tout entière ne repose que sur une exagération perma-

nente de faits qui, ramenés (comme on l'a vu ci-dessus) à leurs justes proportions, n'étaient pas de nature à inspirer un poète.

En terminant rappelons, la correspondance même de Voltaire à la main, que ce dénonciateur, plus ardent que sincère des abus féodaux, était, lui, comte et seigneur féodal de Ferney, avait château avec créneaux et machicolis, des serfs et des vassaux, avec pilori et potence, prélevait la dime et exerçait sur ses terres le droit de haute et basse justice. Il appelait ses domaines un royaume. Si l'on s'avisait de contester sa seigneurie, sa fureur n'avait plus de bornes, et voici en quels termes il répondait :

« On me reproche d'être comte de Ferney. *Que ces Jean*  
 « *f... là viennent donc dans la terre de Ferney, je les mettrai*  
 « *au pilori.* N'allez pas vous aviser de m'écrire. « A Mon-  
 « sieur le comte, » comme fait Luc (1) ; mais écrivez à Vol-  
 « taire, *gentilhomme ordinaire du roi*, titre dont je fais cas,  
 « titre que le roi m'a conféré avec les fonctions ; car,  
 « pardieu ! ce qu'on ne sait pas, c'est que le roi a de  
 « la bonté pour moi, c'est que je suis très-bien auprès de  
 « M<sup>me</sup> de Pompadour et de M. le duc de Choiseul, et je me  
 « f... de ... et de ... ainsi que de Chommeix, et que je leur  
 « donnerai sur les oreilles dans l'occasion. Pourtant,  
 « brûlez ma lettre *et gardez le secret* à qui vous aime (2). »

En qualité de seigneur de Ferney, il avait droit de *haute justice* et droit de *pilori*, comme on vient de le voir, et

(1) Nom injurieusement grotesque donné par Voltaire à Frédéric le Grand, jadis le Salomon du Nord, aujourd'hui... ce que l'on sait... Frédéric s'était moqué des prétentions de Voltaire à la seigneurie. *Inde iræ !*

(2) A Thibouville, 28 mai 1760.

comme l'explique l'aimable invitation suivante qu'il adresse à un nommé Grasset qui n'était pas de ses amis :

« Il ne me reste plus que de le prier à diner dans un de  
« mes castels et de le faire pendre au fruit. J'ai heureu-  
« sement haute justice chez moi, et si M. Grasset veut être  
« pendu, il faut qu'il ait la bonté de faire chez moi un  
« petit voyage (1). »

Ce grand seigneur féodal, qui se donnait le passe-temps de pendre si facilement les gens aux piloris de ses castels, n'avait garde non plus d'oublier de prélever ses dîmes, qu'il faisait passer même avant l'affaire Calas. « Je crois, » dit-il, que l'affaire des Calas sera finie avant celle des « dîmes de Ferney. Les tragédies, les histoires et les « contes n'empêchent pas qu'on songe à ces dîmes, attendu « qu'un homme de lettres ne doit pas être un sôt qui « abandonne ses affaires pour barbouiller des choses inu- « tiles (2). »

Et peu après, il écrit encore à d'Argental.

« Je remercie tendrement mes anges de toutes leurs  
« bontés ; c'est à eux que je dois celles de M. le duc de  
« Praslin, qui me conservera mes dîmes en dépit du con-  
« cile de Latran... Figurez-vous quel plaisir ce sera pour  
« un aveugle d'avoir entre les Alpes et le mont Jura une  
« terre grande comme la main, ne payant rien au roi ni  
« à l'Église, et ayant d'ailleurs le droit de main morte  
« sur plusieurs petites possessions (3). »

Enfin, — car on ne s'arrêterait pas dans ces citations trop faciles à multiplier, — lorsque les droits féodaux

(1) A M. de Brenles, 27 décembre 1758.

(2) A d'Argental, 29 janvier 1764.

(3) A d'Argental, 1<sup>er</sup> février 1764.

furent abolis, dans la nuit du 4 août, on constata que Voltaire avait refusé d'émanciper ses serfs, comme cela résulte des procès-verbaux de l'Assemblée constituante.

Ainsi, Voltaire était seigneur mainmortable tout comme le chapitre de Saint-Claude, mais il traitait moins bien ses vassaux, et il ne les affranchit jamais. Voilà sans doute à quels titres il s'était constitué, en face de l'opinion publique, l'avocat des serfs du Jura.

## FRÉRON ET LES PHILOSOPHES.

(1739-1776.)

---

Le xviii<sup>e</sup> siècle est peut être l'époque la plus intéressante, la plus utile et, — j'ose le dire, — la plus indispensable à connaître; et cependant c'est assurément celle dont nous savons le moins le fond.

Quoique l'objet de nombreuses et minutieuses recherches, cette époque est encore, à l'heure qu'il est, peu ou mal connue; les investigations auxquelles elle a jusqu'ici donné lieu n'ont guère été entreprises qu'avec notre siècle, à la suite d'une terrible révolution, par des hommes qui y avaient joué un rôle, et qui, voulant s'excuser ou se disculper, ont fait de 1789 et de 1793 une conséquence nécessaire, fatale même, du règne de Louis XV.

La Révolution française ayant absorbé toute l'attention des écrivains, soit historiens, soit publicistes, cette attention s'est concentrée sur les faits et la philosophie, et on a oublié de demander à la littérature, qui est la véritable expression d'une société et d'une époque, le mot et l'explication vraie de ce qui est une énigme à l'heure qu'il est, et cesse pourtant de l'être quand on a lu Fréron et quelques autres hommes qui, plongeant pour ainsi dire dans

la postérité, ont voulu l'éclairer par le compte rendu, l'inventaire, *le pourquoi* des écrits publiés de leur temps pour et contre la vérité religieuse, morale, historique, politique et littéraire.

Un siècle tel que celui qui produisit Voltaire et Rousseau n'est certes pas une époque ordinaire ; mais en regard et pour rétablir l'équilibre, il faut mettre Fréron, Guénée, Bergier, les apologistes catholiques, et aussi les martyrs de la vérité et du droit éternel et imprescriptible. Ce parallèle fait du siècle dernier *une époque du monde*, pour nous servir de l'expression si caractéristique du grand Joseph de Maistre.

Ce qui explique la passion d'études sur le dix-huitième siècle, qui anime les libres penseurs du dix-neuvième, c'est le besoin qu'ils éprouvent de continuer la tradition de l'erreur, du mensonge et du sophisme, qui leur est si chère ; mais les catholiques, eux, ne connaissent presque rien de ce passé, qu'ils ont jusqu'ici trop négligé d'étudier : cependant nous sommes les fils du dix-huitième siècle aussi bien que du moyen âge.

Or, nous ne possédons si complètement le sens intime du moyen âge que parce que, non contents d'en étudier l'histoire, nous avons pénétré dans le secret et jusqu'aux entrailles mêmes de ses institutions, de son art, de sa littérature et de sa science.

Il y aurait à faire, sur la manière dont on doit étudier le siècle dernier, ce qu'un érudit de notre temps a pratiqué avec tant de sagacité pour le moyen âge... A défaut d'hommes comme les Guérard, les Paulin Paris et autres investigateurs de nos antiquités, nous avons pour le siècle dernier mieux encore, les contemporains mêmes, Fréron en tête, — pour ne parler que des critiques. Au

lieu de procéder, ainsi que pour les époques lointaines, par voie d'induction, il nous est ici donné de marcher de certitude en certitude, d'affirmation en affirmation.

Cependant, malgré tant de moyens et de sources d'informations, nous ne connaissons pas la littérature du dix-huitième siècle ; à peine quelques noms, et de ces noms peu d'œuvres sont du domaine des études modernes des catholiques. En somme, on a plus lu les *Lettres persanes* que *l'Esprit des lois*, les tragédies de Voltaire que sa correspondance, etc.

Dans cette époque si remplie, Fréron est un cicerone instruit ; il en sait à fond l'histoire, et il en parle à merveille la langue, dont aucun secret ne lui est étranger : il ne dit que ce qu'il a vu ; ses modèles, il les a pratiqués et connus, en quelque sorte, en déshabillé.

Du dix-huitième siècle Voltaire n'a fait que la caricature, que l'on prend cependant pour le portrait ; or, la caricature peut tout au plus servir de moyen de contrôle... et encore avec combien de prudence ! Fréron, lui, a peint le portrait ; s'il exagère quelquefois les contours, ce n'est que pour mieux accentuer la physionomie du modèle et lui donner un relief qui le mette en pleine lumière, en lui assignant sa véritable perspective.

Il serait aussi injuste de ne voir que Voltaire, Rousseau, les encyclopédistes et même Crébillon fils en tête du siècle dernier, sans tenir compte des Fréron, des Guénéé, des Bergier, etc., que de s'obstiner à placer uniquement au seuil de ce temps-ci Parny et Pigault-Lebrun, en ayant l'air d'oublier Joseph de Maistre, de Bonald et Chateaubriand.

Mais ce n'est pas assez, quoique ce soit déjà beaucoup, de faire connaître le mérite du *journaliste* catholique ;

*l'homme même*, comme dit Buffon, que sait-on de lui ? Presque rien, tout compte fait. Il nous a donc semblé qu'il serait à la fois utile et intéressant de dire ce que fut *l'homme*.

Fréron nous offre, — dans sa vie ainsi que dans son œuvre, — l'accord d'un beau talent et d'un beau caractère; il fut, il est resté un type digne d'être étudié et dont l'examen, loin de l'amoinrir, comme cela n'arrive que trop souvent, le grandit encore.

Fréron n'a besoin que de la vérité; nous l'avons cherchée dans ses nombreuses feuilles, où, pendant près de quarante ans, il tint ses lecteurs au courant de ses impressions et de ses appréciations des œuvres littéraires et polémiques de son temps. Groupant, selon l'ordre chronologique, tous ces fragments et les soudant entre eux, nous sommes arrivé à recomposer *les confessions* ou, comme disent les Anglais, *l'autobiographie* de Fréron.

« N'a pas des ennemis qui veut, » a-t-on dit avec raison. Pour bien apprécier un homme, il faut non-seulement savoir quels esprits l'ont haï, mais aussi quels cœurs lui ont été sympathiques. Le roi Stanislas et sa digne fille Marie Leczinska, le dauphin, l'épiscopat et le clergé, tels furent les protecteurs déclarés du grand publiciste; grâce à eux, ses feuilles purent continuer. — à travers la haine de Voltaire, des encyclopédistes et de la tourbe littéraire, — à défendre la religion, la morale, le goût et le sens commun...

Ce qui constitue le vrai, l'immense mérite de Fréron, c'est qu'il ne céda jamais à la colère dans sa polémique contre des ennemis qui, à défaut de raisons, l'accablaient d'injures. « Tu te fâches, donc tu as tort, » était ce que

l'on eût pu dire et ce que répondait Fréron à ses contradicteurs irrités.

Ainsi, la haine des sophistes, la sympathie des âmes honnêtes, le calme dans la polémique, — voilà ce qui distingue la vie et le caractère de l'illustre critique; il eut la gloire de partager l'opinion publique entre Voltaire et lui, et il eut de son côté tous les amis de la vérité et les hommes de goût.

Puisse cette étude dissiper une erreur trop accréditée, même chez les esprits les plus honnêtes de notre temps, c'est que la vérité a vu sa cause abandonnée ou mal servie, alors que le sophisme cherchait à la saper de tous côtés. Mensonge ténébreux que l'on ne saurait assez démasquer! Jamais la vérité n'a manqué de défenseurs, à aucune époque son camp n'a été déserté; toujours de vaillants soldats ont bravé pour l'amour d'elle les plus terribles épreuves. Fréron fut un de ces soldats....

Elie Catherine Fréron naquit à Quimper, en 1719, d'une famille honorable et alliée (comme il nous l'apprend), par sa mère, au poète Malherbe : « J'ai l'honneur d'appartenir  
« à cet illustre poète. On conserve encore dans ma famille  
« le recueil de ses œuvres, qu'il envoya lui même à un  
« de ses proches parents établi en Bretagne. C'est dans  
« cet exemplaire qu'on m'a, pour ainsi dire, montré à  
« lire; ce sont au moins les premiers vers que j'ai appris  
« par cœur (1). »

(1) *Opuscules de Fréron*, tome I, p. 362, et *l'Année littéraire*, 1757, tome VII, p. 167. Poésies de Malherbe, édition in-8°, 1757. « L'éditeur et  
« le libraire méritent toute la reconnaissance du public. Je leur dois en  
« mon particulier des remerciements personnels. L'honneur que j'ai d'ap-  
« partenir au grand Malherbe, du côté de ma mère, me rend plus inté-  
« ressante et plus précieuse cette édition de ses poésies, que j'ai su par  
« cœur dès mon enfance, et où j'ai appris à lire. »

Fréron fit ses études chez les jésuites, où il donna bientôt une heureuse idée de ses talents. Ses maîtres furent le père Brumoy et le père Bougeant, qui lui inspirèrent le goût de la belle littérature et lui inculquèrent les principes de la saine critique, basée sur l'admiration intelligente et réfléchie des grands modèles de l'antiquité et du règne de Louis XIV. Après avoir terminé ses classes avec honneur, le jeune Fréron professa pendant quelque temps avec succès au collège de Louis le Grand, à Paris, un des plus célèbres de ceux que dirigeait si brillamment la Compagnie de Jésus.

C'est pendant son séjour chez les jésuites, au noviciat et au collège de Louis le Grand, en 1735, qu'il eut une occasion éclatante de montrer sa vocation et son goût de critique; il n'avait alors que seize ans.

« Le célèbre père Brumoy m'honorait de son amitié et  
« daignait, de concert avec le père Bougeant, me guider  
« dans mes études. J'aimais la poésie avec passion, et le  
« père Brumoy ne faisait qu'enflammer cette ardeur en me  
« parlant sans cesse de Jean-Baptiste Rousseau, qui lui  
« écrivait souvent. Le Pindare de la France lui fit par-  
« venir une ode en manuscrit qu'il venait de faire sur la  
« paix, en le priant de la lire d'un œil sévère et de lui  
« marquer les défauts qu'il y trouverait. Le père Brumoy  
« me montra cette ode, et me força de lui dire ce que j'en  
« pensais. J'osai lui citer les endroits qui me déplaisaient.  
« Il envoya ses notes à Rousseau, qui l'en remercia, et  
« quelque temps après lui adressa une autre copie, cor-  
« rigée d'après ses observations. Cette seconde leçon, beau-  
« coup meilleure que la première, n'était pas encore assez  
« digne d'un poëte aussi renommé : autres changements  
« indiqués. Le docile Rousseau refit cette ode jusqu'à

« trois fois, et la mit en état de tenir sa place parmi les plus belles de son recueil (1). »

En 1739, Fréron, se sentant entraîné vers une carrière qu'il devait illustrer, celle de la critique, quitta le collège témoin de ses premiers succès, et ayant fait connaissance de l'abbé Desfontaines, il lui demanda d'être associé à ses travaux (2). Fréron avait alors vingt ans : c'était commencer jeune.

Dans le cours d'une carrière longue et agitée, il garda toujours une vive reconnaissance pour ses premiers maîtres, et il n'y a pas d'écrivain de leur ordre dont il ne parle avec éloge dans ses écrits.

Le dix-huitième siècle, qui aimait et pratiquait largement le pseudonyme, ne s'étonna pas de voir Fréron, comme beaucoup d'autres de ses contemporains, s'intituler successivement *l'abbé Fréron*, *le chevalier Fréron*; c'est sous ce dernier nom qu'il publia, d'abord dans les feuilles de Desfontaines, puis dans le recueil de ses Opuscules, et plus tard dans l'Almanach des Muses, diverses poésies fugitives, au premier rang desquelles on peut mettre l'Ode sur la bataille de Fontenoy (3), une des meilleures qui

(1) *L'Année littéraire*, de Fréron, 1774, t. I, p. 7 et 8.

(2) Fréron écrivait, en 1757, au sujet de la part que l'auteur de *l'Esprit de l'abbé Desfontaines* lui attribuait dans la rédaction des diverses feuilles de ce célèbre critique : « L'éditeur s'est trompé lorsqu'il a dit que j'ai spécialement travaillé aux *Jugements*. J'y ai fait quelques articles à la vérité, mais en très-petit nombre. C'est aux *Observations* que j'ai eu beaucoup de part, surtout depuis la mort de l'abbé Granet (en 1741). Il y a environ sept ou huit volumes de ma façon. J'ai encore aidé l'abbé Desfontaines dans sa traduction de Virgile. » — *L'Année litt.*, 1757, tome III, p. 133.

(3) Dans une lettre à Roy, célèbre poète lyrique dans le genre illustré par Quinault, Fréron lui dit : « Le public honora d'un favorable accueil mon ode sur *la journée de Fontenoy*. Vous daignâtes vous-même applaudir à ce faible essai. » — *Lettres sur quelques écrits de ce temps*, 1744, tome I, p. 197.

aient paru depuis celles qui ont illustré le nom de Jean-Baptiste Rousseau.

Est-ce à dire pour cela que Fréron était né poète et qu'il eût pu suivre cette carrière brillante mais hérissée de difficultés? Certes non, et il eut le bon esprit de ne pas se méprendre sur la portée du succès de ses vers et en particulier de son ode. Cependant, toujours fidèle à son goût pour la poésie, nous le voyons analyser avec une prédilection marquée les productions en ce genre, et parfois même, lâchant la bride à son Pégase, semer de quelques vers, voire de tirades assez étendues, éloquentes ou spirituelles, ses appréciations critiques.

De son amour pour la rime et de ses premiers essais en vers, il resta au style de Fréron les qualités et (pourquoi ne le dirions-nous pas?) aussi les défauts qu'entraîne l'emploi de la forme poétique dans les allures de la prose. Ce style nombreux, carré, précis, pur et correct, est quelquefois surchargé d'épithètes, de métaphores cherchées, d'images mythologiques. Mais les défauts de Fréron sont de son siècle; ses qualités seules lui sont propres. D'ailleurs, que d'esprit, quelles fortes études chez Fréron! Avec quel art et quel bonheur il employait l'ironie! Combien il se montra familier avec toutes l ; ressources du genre polémique! Il semblait que ce fût là son élément natif; il était né publiciste comme on naît poète.

De 1739 à 1745, époque de la mort de Desfontaines, c'est-à-dire pendant six années, sous la direction et avec les conseils d'un tel maître, Fréron fit un apprentissage au sortir duquel il passa si bien maître à son tour et acquit en peu de temps un si grand renom, qu'on peut dire qu'il ne tarda pas à faire oublier l'éminent critique qui lui avait donné des leçons.

Cœur loyal et reconnaissant, aimant sincèrement et son pays natal et son maître, il ne laissa jamais passer la moindre occasion de rappeler l'un et de louer l'autre. Dans une lettre adressée à l'abbé Desfontaines, au sujet de la petite comédie du *Sylphe* (1), de Saint-Foix, Breton comme lui (2), Fréron dit à son maître : « Je ne suis pas  
 « moins jaloux de la gloire de la Bretagne que vous l'êtes  
 « de l'honneur de la Normandie (3). L'intérêt même que  
 « j'y prends doit être d'autant plus vif que, dans ma pro-  
 « vince, les beaux esprits et les écrivains polis sont plus  
 « rares que dans la vôtre, où une célèbre Université et  
 « deux Académies de belles-lettres doivent naturelle-  
 « ment répandre le goût des sciences et disposer les es-  
 « prits des jeunes gens à les cultiver (4). » Et plus tard, en 1749, il écrivait encore : « Il n'y a personne qui ne  
 « convienne de l'utilité des Académies établies en plu-  
 « sieurs villes du royaume et des prix qui y sont distri-  
 « bués.... La province de Bretagne est peut-être la seule  
 « qui soit privée de cet établissement avantageux. Aussi  
 « a-t-elle été la dernière à se polir et à figurer sur le Par-  
 « nasse. Elle est encore aujourd'hui la plus stérile en  
 « écrivains ; mais, par ceux qu'elle a produits, on peut  
 « juger qu'il en sortirait un plus grand nombre de son  
 « sein, si, dans l'institution d'une Académie, à Rennes, la  
 « jeunesse bretonne trouvait les encouragements si com-  
 « muns ailleurs. On pourrait se flatter de voir revivre les  
 « Hardouin et les Bougeant. Les Maupertuis, les Saint-

(1) Représentée, pour la première fois, en 1743.

(2) Poullain de Saint-Foix, né à Rennes en 1698, mourut à Paris, le 25 août 1776.

(3) L'abbé Desfontaines était né à Rouen.

(4) *Opuscules* de Fréron, tome I, p. 169.

« Foix, les Ductos, les Trublet et les la Bletterie auraient  
« peut-être dans leurs compatriotes des imitateurs qui  
« marcheraient sur leurs traces glorieuses (1). »

Ce fut en travaillant aux diverses feuilles de Desfontaines que Fréron se lia d'amitié avec Crébillon père, Roy, Louis Racine, Gresset, l'abbé d'Olivet, Fontenelle, Montesquieu, Destouches, Saint-Foix, l'abbé Prévôt, Boissy et tant d'autres littérateurs dont il appréciait les talents si variés (2). Mais l'homme dont le caractère et les écrits lui étaient le plus sympathiques, c'était l'abbé Desfontaines, à la mémoire duquel il écrivait ces vers, en 1753 :

Et toi qui, d'une plume à ton repos fatale,  
Eus le courage de t'armer;  
Toi qu'une exécration cabale,  
De tes talents sombre rivale,  
Voudrait en tous lieux diffamer :  
Observateur solide,  
Qui sus, malgré les cris de cent petits auteurs,  
Par ton attique sel préserver les lecteurs,  
Du miel assoupissant de toute œuvre insipide... (\*).

Ce fut pour défendre Desfontaines, lors de la suppression de ses *Observations sur les écrits modernes*, en 1743, que Fréron publia sa *Lettre d'un bourgeois de Paris à un de ses amis* (3).

Les pages suivantes, oraison funèbre de son maître, appréciation impartiale d'un homme qu'il connaissait si bien, et programme de sa vie de publiciste à lui-même, méritent d'être citées, au moins en partie; elles font honneur à son cœur et à son esprit.

(1) *Lettres sur quelques écrits de ce temps*, 1749, tome I, p. 259 et 260.

(2) *Opuscules* de Fréron, tome I, p. 76 à 80.

(3) Réimprimée dans les *Opuscules* de Fréron, tome I, p. 209 à 228.

(\*) *Opuscules* de Fréron, publiés, pour la première fois, en 1753, tome I, p. 80.

« Si quelque chose — dit-il à le Franc de Pompignan, —  
« pouvait me consoler de la mort de mon maître et de  
« mon ami, ce serait assurément l'honneur que je reçois  
« de lui succéder dans la place d'associé d'une Acadé-  
« mie (1) établie par vos soins, illustrée par vos talents.  
« En attendant que je vous envoie l'éloge historique que  
« vous me demandez de cet illustre écrivain, permettez-  
« moi de vous adresser cette lettre, comme un monument  
« de l'estime et de la vénération que je conserverai tou-  
« jours pour sa mémoire. Je vais essayer de peindre avec  
« des couleurs vraies le caractère de son esprit et de son  
« cœur...

« J'ose dire, et je ne crains pas d'en être démenti, que  
« notre siècle lui a eu tant d'obligation que le siècle der-  
« nier en eut à Boileau. Si l'on veut même examiner sans  
« prévention les services que ces deux auteurs ont rendus  
« aux lettres, on conviendra sans peine que nous devons  
« beaucoup plus à l'abbé Desfontaines que nos pères ne  
« durent à Despréaux, par le besoin pressant que nous  
« avons d'un censeur judicieux et éclairé. Le règne de  
« Louis XIV était si fertile en grands hommes, dont les  
« écrits servaient de modèles, qu'il pouvait se passer de  
« la critique des mauvais ouvrages. D'ailleurs, Boileau,  
« comme poète, n'a fait qu'effleurer les auteurs et jeter  
« en passant du ridicule sur leurs misérables productions,  
« au lieu que l'aristarque de nos jours est entré dans des  
« détails aussi instructifs qu'agréables.

« Personne n'avait plus étudié que lui les règles et les  
« raisons des règles; personne ne les a développées avec

(1) L'Académie des belles-lettres de Montauban, érigée par lettres patentes du 19 juillet 1744, données à Dunkerque.

« plus de finesse, d'agrément et de clarté. Le brillant et  
 « la solidité, la justesse et la vivacité, l'érudition et le  
 « choix, la force et la légèreté, l'abondance et la préci-  
 « sion, la délicatesse et l'enjouement, l'exactitude et la  
 « pureté du langage : voilà ce que caractérise cette plume  
 « célèbre...

« Ce qui le rendait plus redoutable à la populace des  
 « auteurs, c'est qu'en général il ne s'écartait point des lois  
 « de l'équité. Malgré tous ses ménagements, vous sentez  
 « bien qu'il ne pouvait manquer d'avoir pour ennemis les  
 « petits écrivains qu'il ridiculisait, espèce d'insectes ar-  
 « dents à piquer ceux qui les doivent écraser. Il n'y a que  
 « la médiocrité qui se révolte avec fureur contre un homme  
 « qui a le courage de la démasquer. L'esprit supérieur  
 « sait entendre raillerie, et se tient même honoré des cri-  
 « tiques sérieuses ou enjouées de ses écrits.

« Je perds un bienfaiteur, un guide, et, plus que tout  
 « cela, un ami. S'il a paru de moi quelque écrit qui ait  
 « mérité des applaudissements, si j'ai montré quelque  
 « étincelle de talent et de goût,

« C'est à vous, ombre illustre, à vous que je le dois (\*) ! »

Resté seul et libre à 26 ans, par la mort de son maître (1745), Fréron entreprit ses premières feuilles périodiques sous le pseudonyme de : *Lettres de M<sup>me</sup> la comtesse de \*\*\* sur quelques écrits modernes* (1). La première de ces lettres est datée du 1<sup>er</sup> septembre 1745, ce qui donnerait à penser que Fréron n'attendit pas la mort de Desfontai

(1) Ces *Lettres* ont été réimprimées dans le tome II des *Opuscules* de Fréron.

(\*) *Opuscules* de Fréron, tome I, p. 278 à 288.

nes (arrivée au mois de décembre de la même année) pour voler de ses propres ailes. Mais c'est une simple question d'antidate, et pas davantage.

Cette *Comtesse de \*\*\** était l'interprète de la raison et du bon goût, et elle s'exprimait avec autant d'esprit que de sel. Comme la réputation de plusieurs beaux esprits n'était pas ménagée dans ces feuilles, ils eurent le crédit de les faire supprimer. Il ne parut que dix-neuf lettres ; la dernière est datée du 25 juillet 1746.

Un des amis de Fréron, Roy, le poète lyrique dont l'esprit satirique devait se plaire à cette spirituelle mystification destinée à mettre en défaut le troupeau des écrivains médiocres, faméliques et dénonciateurs, adressa à la comtesse imaginaire une lettre de félicitations et de conseils où je relève ce petit trait assez plaisant, allusion à une anecdote contemporaine : « Je crois apercevoir dans votre style la maturité et les couleurs mâles qui appartiennent à notre sexe. Vous vous souvenez, Madame, du petit héros de *la Métromanie*, qui, sous le masque de la Bretonne, idole de son cœur, découvre un homme fait et d'une double majorité. J'évite un pareil piège ; vous m'avez indiqué votre correspondant : apparemment il ouvrira ma lettre en votre présence (1). »

Desforges-Maillard, auquel il est ici fait allusion (né en Bretagne en 1699, mort en 1772), n'est plus guère connu de nos jours que par le stratagème dont il se servit pour donner du prix à ses vers, stratagème qui a fourni à Piron le sujet de *la Métromanie*. Desforges résidait à Brederac,

(1) Suit un résumé des onze *Lettres* parues jusqu'au 8 décembre 1745, date de la lettre de Roy à la comtesse (p. 151 du tome II des *Opuscules de Fréron*).

près d'un vignoble appelé Malcrais. Il adressa au *Mercur*e de France, sous le nom de mademoiselle Malcrais de la Vigne, un certain nombre de pièces légères dont le rédacteur fut charmé. Il ne fut pas la seule dupe de cette supercherie. On ne parla bientôt plus dans Paris que des vers de la divine Malcrais ; il n'y eut pas de poète qui ne s'empressât de lui rendre hommage par la voix du *Mercur*e. Lorsque Desforges voulut enfin terminer cette comédie et reprendre son véritable sexe, la plupart de ses adorateurs furent d'abord un peu honteux du rôle public qu'il venait de leur faire jouer ; mais, en dernier résultat, la mystification fut encore moins fâcheuse pour eux que pour lui, car, du moment qu'il parut à découvert, on ne songea plus qu'à déprécier ses vers et à le rendre ridicule, ce qui ne fut pas fort difficile : son talent avait trop peu de consistance pour résister à une pareille réaction.

Fréron n'avait pas à craindre un tel sort ; malgré ses précautions apparentes pour dépister ses ennemis (car il en avait déjà), on ne fut pas dupe de son manège ; lui-même avait rendu le plus transparent possible le voile dont il semblait chercher à s'entourer. Était-ce prudence ou coquetterie de femme ? ou plutôt n'était-ce pas un adroit et inmanquable moyen de piquer la curiosité publique ? — Je penche fort pour ce dernier sentiment.

Poursuivi par la haine de Voltaire, dont il avait réduit à leur juste valeur certaines productions dramatiques ou littéraires, entre autres son opéra du *Temple de la Gloire*, sa comédie de *la Princesse de Navarre* et surtout son *Discours de réception à l'Académie-française*, il se vit mettre au donjon de Vincennes. C'est de cette prison d'État qu'il écrivait au ministre une lettre, moitié en prose, moitié en vers, où l'ironie contenue, l'enjouement et la ténacité

d'un Breton qui se sent dans le droit et la raison dominant d'un bout à l'autre :

« Monseigneur,

« On dit que les poètes aiment la solitude, je ne crois  
 « pas que ce soit celle de Vincennes. Je n'ai ici aucun  
 « commerce avec les hommes. Dans cette disette de vi-  
 « vants, j'ai voulu du moins m'entretenir avec les morts.  
 « J'ai demandé un Ovide. On n'a pas fait difficulté de  
 « m'en promettre un. Vous ne devineriez jamais, Monsei-  
 « gneur, ce qu'on m'a apporté ? Un livret intitulé *les*  
 « *miracles de saint Ovide*. Je serais mort d'ennui, si  
 « heureusement nous autres habitants du Parnasse n'avions  
 « à notre service une déesse qu'on appelle Renommée.  
 « Elle a eu pitié de ma situation. Hier elle interrompit  
 « les occupations de toute espèce qu'on lui donne à Paris.  
 « Elle prit son vol vers Vincennes, s'établit sur mon  
 « donjon et perça l'épaisse voûte de mon manoir octogone.  
 « Ses visites, vous le savez, Monseigneur, sont toutes des  
 « visites du jour de l'an. Elle me me dit qu'un mot, qui  
 « est que vous daigniez vous intéresser à mon sort. Je  
 « l'ai chargée d'apporter à vos pieds les expressions de  
 « ma reconnaissance et de me prêter au moins une de ses  
 « cent voix pour vous assurer, Monseigneur, que je m'ef-  
 « forcerai de justifier vos bontés. Le donjon de Vin-  
 « cennes est un terrible prédicateur : je suis totalement  
 « changé (1)... »

A peine sorti de prison, Fréron commence à publier ses *Lettres sur quelques écrits de ce temps*. On aurait peine à comprendre tant d'audace ou plutôt de courage, si l'on

(1) *Opuscules* de Fréron, tome I, p. 403-405.

ne savait que la prudence avait dicté au publiciste la pensée de se faire deux puissants protecteurs de Stanislas 1<sup>er</sup> et de sa fille Marie Leczinska, femme de Louis XV.

Stanislas et Marie avaient compris de bonne heure le danger des doctrines de Voltaire et de la secte encyclopédique, puissamment encouragées par la Pompadour, le maréchal de Richelieu et le duc de Choiseul. Fréron se donna pour mission de combattre le philosophisme, en l'attaquant avec ses propres armes, l'ironie et le persiflage, et de plus une érudition variée et de bon aloi. Sa devise, fort belle, et dont tous ses écrits firent flotter à leur tête le noble étendard, fut ce vers de Martial :

*Parcere personis, dicere de vitiis.*

« Egards pour les personnes, la vérité pour leurs méfaits, » c'est-à-dire leurs écrits subversifs de la religion, de la morale, de la politique et du goût dans les lettres comme dans les arts.

n peu de temps, ces nouvelles feuilles eurent un débit prodigieux. Les amis même de Voltaire les lisaient avec avidité ; jusque-là que madame du Deffant, l'amie de l'irascible philosophe, en faisait ses délices et donnait à Fréron la première place dans son estime, — l'auteur de la *Henriade* devant se contenter de la seconde (1).

Marmontel, dont une critique de sa tragédie de *Denys le Tyran* (2) avait paru dans les lettres de Fréron, fut le premier (et le seul parmi les sectateurs de Voltaire) à lui répondre ; sa lettre (3) est assez impertinente, à n'en

(1) Lettre de Dalember à Voltaire. (Paris, 4 octobre 1764.) Voyez Œuvres de Voltaire, édition Beuchot, tome LXII, p. 37.

(2) Jouée le 5 février 1748.

(3) Cf. *Lettres sur quelques écrits, etc.*, tome I, p. 104-115.

juger que par le commencement et la fin, le milieu n'étant qu'une défense passablement prétentieuse des endroits faibles signalés par le critique. Marmontel s'était montré peu avisé en voulant manier contre Fréron l'arme difficile et surtout dangereuse du persiflage; le maître lui renvoya ses traits (1) de telle façon que le jeune et infortuné père de *Denys le Tyran* ne s'en releva jamais.

*Aristomène*, qui succéda à *Denys*, était bien au-dessous de cet ouvrage; Fréron en fit si bonne justice (2), que Voltaire, après avoir lu l'examen d'*Aristomène*, le trouva tellement complet qu'il en fit faire des compliments au journaliste par Thiriot, lequel dit à Fréron que Voltaire regardait cette excellente critique comme le pendant de celle du *Cid* par l'Académie française: ce furent ses propres termes. L'auteur de *la Henriade*, depuis cette époque, changea bien de langage sur le compte de Fréron. Il est vrai que ce dernier ne le ménagea pas lui-même, quand il crut que l'intérêt de la religion, de la morale et du goût l'exigeait (3).

Avec quel art il saisissait ou plutôt il faisait naître les occasions de parler de Voltaire, dont l'incessante production lui fournissait toujours des critiques aussi justes que piquantes! Ainsi, pour ne citer qu'un exemple des moyens qu'il employait pour ramener sans cesse l'auteur de *la Henriade* sur la scène, — ayant à rendre compte des *Mémoires sur la vie de Ninon de l'Enclos* (4), par Bret, il

(1) *Ibid.*, tome I, p. 115-125.

(2) *Ibid.*, tome II, p. 289-355. Lettres XI et XII.

(3) *L'Année litt.*, 1774, tome I, p. 14 et 15.

(4) On peut dire que Ninon fut, en quelque sorte, la marraine de Voltaire; à sa sortie du collège, elle souhaita de le voir; ses reparties lui plurent, et elle lui laissa, par son testament, une somme de deux mille francs pour acheter des livres. On peut juger de la nature des reparties

ouvre de cette façon le feu contre son terrible adversaire :  
 « S'il y avait parmi nous un auteur qui aimât passion-  
 « nément la gloire et qui se trompât souvent sur les  
 « moyens de l'acquérir : sublime dans quelques-uns de  
 « ses écrits, rampant dans toutes ses démarches ; quelque-  
 « fois heureux à peindre les grandes passions, toujours  
 « occupé de petites ; qui sans cesse recommandât l'union  
 « et l'égalité entre les gens de lettres, et qui, ambition-  
 « nant la souveraineté du Parnasse, ne souffrît pas plus  
 « que le Turc qu'aucun de ses frères partageât son  
 « trône ; dont la plume ne respirât que la candeur et la  
 « probité, et qui sans cesse tendît des pièges à la bonne  
 « foi ; qui changeât de dogme selon les temps et les lieux :  
 « indépendant à Londres, catholique à Paris, dévot en  
 « Austrasie, tolérant en Allemagne ; si, dis-je, la patrie  
 « avait produit un écrivain de ce caractère, je suis per-  
 « suadé qu'en faveur de ses talents, on ferait grâce aux  
 « travers de son esprit et aux vices de son cœur.

« Il en est de même des femmes galantes, qui savent  
 « allier le génie, l'étude et la volupté : elles sont res-  
 « pectées, malgré leurs faiblesses (1). »

Où était le cosmopolite Voltaire en ce moment ? A Berlin, où il se brouillait avec Frédéric, avec Maupertuis.... avec tout le monde.

Ce portrait, tracé en quelques coups de crayon, était si frappant de ressemblance, que l'on y reconnut Voltaire,

d'un enfant à qui son parrain, amant de Ninon, et sans doute d'après ses conseils, avait fait apprendre par cœur, dès l'âge de trois ans, le poème impie de la *Moïsade*. Comme le père Le Jay (pardon d'un tel rapprochement !), Ninon prévit que le jeune Voltaire serait *le porte-étendard du déisme en France*.

(1) *Lettres sur quelques écrits, etc.*, 1752, tome VI, p. 3 et 4.

— ses amis d'abord, sa nièce ensuite, et Voltaire après eux. Furieux de se voir si bien saisi au naturel, il mit en campagne sa nièce, Madame Denis, qui obtint la suppression du journal.

On fit alors courir contre Voltaire cette épigramme sanglante :

La larme à l'œil, la nièce d'Arouet  
 Se complaignant au surveillant Malsherbe (\*)  
 Que l'écrivain, neveu du grand Matherbe,  
 Sur notre épique osât lever le fouet :  
 — Souffrirez-vous (disait-elle à l'édile)  
 Que chaque mois ce critique enragé  
 Sur mon pauvre oncle à tout propos distille  
 Le fiel piquant dont son cœur est gorgé ?  
 — Mais (dit le chef de notre librairie)  
 Notre aristarque a peint de fantaisie  
 Ce monstre en l'air que vous réalisez.  
 — Ce monstre en l'air ? Votre erreur est extrême  
 (Répond la nièce, : chl monseigneur, lisez  
 Ce monstre-là, c'est mon oncle lui-même.

Six mois après, grâce à la protection du roi Stanislas et de la reine de France, Fréron eut la liberté de reprendre la plume.

C'est à grand'peine qu'au commencement de 1753 Fréron résiste au désir de critiquer une mauvaise pièce de Voltaire, mais le souvenir de la récente suspension de ses feuilles et de son emprisonnement le força à être prudent. Cependant il ne put s'empêcher d'écrire alors ces quelques lignes, qui en disent plus qu'elles ne contiennent de mots : « J'avais dessein de faire des remarques sur la dernière tragédie du fameux M. de Voltaire, « intitulée *le Duc de Foix*, qui vient d'être imprimée après « un médiocre succès. Mais, pour de bonnes raisons, j'ai « pris le parti de me borner à une simple analyse (1). »

(1) *Lettres sur quelques écrits*, etc., 1753, tome VIII, p. 35-40.

(\*) Malesherbes était surveillant de la librairie.

Fréron, il faut le dire, sous peine de ne rien comprendre aux persécutions dont il fut l'objet de la part de Voltaire, de la Pompadour, du ministre Choiseul et de la tourbe encyclopédique, pendant toute sa vie, Fréron était odieux, à plus d'un titre, à ce parti puissant. Il sortait des jésuites, dont il avait été l'élève; il avait fait ses premières armes sous l'abbé Desfontaines; il s'annonçait et se produisait comme un écrivain religieux et ennemi juré des philosophes. Sans l'active et puissante protection de Stanislas et de Marie Leczinska, Fréron eût succombé cent fois pour une; que dis-je? dès la première attaque de ses adversaires, il eût été vaincu à tout jamais.

Le moment était arrivé où Stanislas allait confirmer plus étroitement encore à Fréron les témoignages d'une protection que rien ne devait ébranler; en 1753, l'éminent publiciste fut reçu membre de l'Académie de Nancy, récemment fondée par son bienfaiteur. Le grand critique a raconté en termes émus sa reconnaissance envers Stanislas et publié le discours de réception qu'il prononça dans une séance solennelle; ces détails — qu'il serait trop long de reproduire, — nous initient de plus en plus à la vie intellectuelle et aux goûts littéraires du XVIII<sup>e</sup> siècle, à la cour du meilleur et du plus sage des rois, dont la Lorraine conservera toujours un si vivant souvenir.

« Après m'être acquitté des devoirs d'académicien, —  
« dit Fréron, — je partis pour Lunéville, où je fus  
« présenté au roi, qui me fit l'accueil le plus flatteur et  
« le plus honorable. Si c'était tout autre que moi qui  
« eût été reçu avec autant de distinction, et que j'en  
« rendisse compte, j'entrerais dans des détails qui sa-  
« tisferaient sa vanité, fût-elle la plus difficile à conten-  
« ter. Quelques jours avant que je prisse congé de Sa

« Majesté, elle me gratifia d'une très-belle boîte d'or en-  
 « richie de son portrait. Un philosophe de Genève (1)  
 « serait insensible à tant d'honneurs et de bienfaits ; mais  
 « moi qui, grâces à Dieu, ne suis ni ne veux être philo-  
 « sophe à ce prix, je vous avoue sincèrement que des bon-  
 « tés si distinguées ont extrêmement flatté mon amour-  
 « propre et m'ont pénétré de la reconnaissance la plus  
 « vive. Je l'exprimai faiblement dans ces vers, que j'eus  
 « l'honneur de présenter au roi :

Pandore fut des dieux le plus parfait ouvrage ;  
 Ils se plurent à la former.  
 Minerve lui donna la sagesse en partage,  
 Vénus l'art de se faire aimer ;  
 Les Grâces leur souris, les Muses leur langage.  
 Les dieux ont des mêmes présents,  
 Comblé Stanislas leur image,  
 Mais avec des traits différents :  
 La boîte que donna Pandore (\*)  
 Renfermait tous les maux ; et celle que je tiens  
 M'offre les traits chéris du héros que j'adore :  
 Elle renferme tous les biens (\*\*).

Le 26 janvier 1754, Fréron abandonna la rédaction de ses *Lettres sur quelques écrits* pour fonder l'*Année littéraire* ou suite de ses lettres ; ce recueil, qu'il continua jusqu'en 1776, c'est-à-dire jusqu'à sa mort, porte toujours, dès le premier volume, son nom, ses titres et sa devise : *Parcere personis, dicere de vitiis*.

Il n'avait rédigé que les 144 premières pages du tome XIII des *Lettres sur quelques écrits de ce temps* ; le libraire Duchesne, qui voulait à tout prix compléter son volume, le fit terminer par un écrivain inconnu, tout en

(1) Jean-Jacques Rousseau.

(\*) A Prométhée et qu'ouvrit si imprudemment le trop curieux Épiméthée.

(\*\*) *Lettres sur quelques écrits, etc.*, 1753, tome IX, p. 332-351.

laissant croire aux souscripteurs ou abonnés que Fréron était l'auteur de ce complément. C'était une fraude dont Duchesne ne se faisait pas scrupule. Ce libraire, « rue Saint-Jacques, au temple du Goût, » me semble avoir été peint par Mercier, dans son *Tableau de Paris*, avec une ressemblance frappante; le passage mérite d'être transcrit : « Les libraires se croient des hommes de conséquence parce qu'ils ont l'esprit d'autrui dans leur boutique, et qu'ils se mêlent quelquefois de juger ceux qu'ils impriment. Un libraire de Paris disait fort naïvement :

« Je voudrais bien tenir dans mon grenier Voltaire, Jean-Jacques Rousseau et Diderot, tous trois sans culotte; je les nourrirais bien, mais je les ferais travailler. Pourquoi l'un est-il riche (1)? et pourquoi les autres ne travaillent-ils pas à la feuille (2)? »

Duchesne se fait aussi la même question dans son *Avis* (3), et raisonne à peu près ainsi à l'égard de Fréron.

*L'Année littéraire*, qui paraissait tous les dix jours par cahiers composés de trois feuilles in-12, soit 72 pages (cinq cahiers formant un volume), donnait huit volumes par an; la première année seule n'en a que sept. Ainsi, de 1757 à 1776, pendant vingt-trois ans, Fréron a publié 183 volumes de *l'Année littéraire*.

Si toute la réputation littéraire de Fréron fut établie pendant sa vie et reste attachée, après sa mort, à *l'Année littéraire*, il faut avouer qu'il paya sa gloire bien cher, par vingt-trois ans d'ennuis, d'épreuves et de tribulations auxquels il finit par succomber, après avoir vaillamment

(1) Voltaire.

(2) Tome II, chapitre CLXII, *Libraires*, p. 125-127 (édition in-8° d'Amsterdam, 1782).

(3) P. 4 et 5.

lutté avec un courage presque surhumain. J'ai dit *ses ennuis*, et sur cet objet, comme sur tous les autres, c'est Fréron seul que je veux laisser parler. A propos des jeunes auteurs qui en appelaient à son jugement, se confiaient à sa critique et ne lui savaient en fin de compte aucun gré de ses avis ou de ses corrections, il dit (1) : « Je  
« dois faire observer aux auteurs qu'il est inutile qu'ils en  
« consultent d'autres sur leurs ouvrages, s'ils ne sont pas  
« disposés à profiter des conseils qu'on peut leur donner.  
« Je profiterai aussi de cette occasion pour prier les écri-  
« vains, j'entends ceux dont je n'ai pas l'avantage d'être  
« connu personnellement, de ne me point prendre pour  
« juge de leurs productions avant qu'elles voient le jour.  
« Ils me font assurément plus d'honneur que je ne mé-  
« rite; mais ils doivent sentir que mes occupations ne  
« me laissent guère de loisir. A peine ai-je le temps de  
« lire les livres imprimés, comment puis-je avoir celui  
« de lire les manuscrits ?

« Une autre considération, non moins importante pour  
« moi, et qui trouve ici sa place. Quelques poètes se for-  
« malisent de ce que je n'insère pas en entier dans mes  
« feuilles les poésies qu'ils m'adressent, ou de ce que j'y  
« fais de légers changements. Je les prie de croire que  
« c'est autant pour moi que pour eux que je fais usage  
« de leurs vers; que tel morceau, souvent trop long, con-  
« tient quelques tirades heureuses qui feraient plus  
« d'honneur au poète et plus de plaisir au lecteur que si  
« l'on insérait la pièce tout entière... Au reste, si cette  
« condition paraît trop onéreuse, on peut se pourvoir à  
« d'autres journaux périodiques (2). »

(1) *L'Année littéraire*, 1754, tome IV, p. 114-125, *in fine*.

(2) *Ibid.*, p. 123-125.

Les réclamations de certains auteurs médiocres avaient parfois une tournure ridiculement outrecuidante : « Un de mes amis, M. du Port du Tertre, connu dans la république des lettres par des ouvrages qui ont été bien reçus (1), vient de m'écrire la lettre suivante, qui ne m'a pas étonné et qui vous amusera :

« Le chevalier de la Morlière est venu hier chez moi, et s'est plaint amèrement de l'extrait que vous avez fait de *la Créole* (2). Il trouve votre critique injuste, en ce que vous prétendez que cette petite comédie est mal écrite. Pour se venger, il a fait, non un libelle, mais une terrible critique de vos écrits. Cet ouvrage est prêt à paraître. Il ne tient cependant qu'à vous *d'éloigner la foudre qui est prête à tomber*. Voici les propositions que je suis chargé de vous faire. On voudrait que vous lussiez attentivement *la Créole*, et que vous lui rendissiez plus de justice pour le style, *car l'auteur est persuadé que ce petit ouvrage n'est point du tout mal écrit*. On vous permet d'ailleurs de relever les défauts que vous apercevrez dans la texture de la pièce. En un mot, pourvu que vous conveniez *de la bonté du style*, on vous laisse liberté entière sur le reste. A ces conditions, la critique en question, qui est déjà toute prête, ne paraîtra point. Voilà ce qu'on m'a chargé de vous proposer. Le chevalier de la Morlière viendra ce matin chez moi pour savoir quel parti vous voulez prendre. »

« J'ai répondu sur-le-champ que je priais M. le chevalier de la Morlière de me dispenser de lire *la Créole*,

(1) Né à Saint-Malo en 1715, mort en 1759, Duport du Tertre fut un des collaborateurs de Fréron à *l'Année littéraire*.

(2) Comédie en prose en un acte, tombée à la première représentation. (Voyez *l'Année litt.*, 1754, tome V, p. 65-68.)

« que c'était bien assez de l'avoir vu représenter ; que  
 « j'étais incapable de trahir ma conscience en disant que  
 « cette pièce était bien écrite, pour éviter une critique  
 « qui probablement le serait mal ; que je n'étais point  
 « homme à dire le contraire de ma pensée, quand même  
 « la critique en question serait bien bonne, bien litté-  
 « raire, comme il est très-possible d'en faire une ; que  
 « je me rétractais volontiers lorsqu'on me montrait évi-  
 « demment que je m'étais trompé, mais que je croyais  
 « avoir raison par rapport au style de *la Créole* ; que  
 « j'en étais bien fâché pour M. le chevalier de la Morlière ;  
 « que je souhaitais de tout mon cœur qu'il eût une autre  
 « fois plus de bonheur, et qu'il fit un ouvrage mieux  
 « imaginé et mieux écrit ; que je serais le premier à l'ap-  
 « plaudir ; qu'au reste, je ne craignais point *la foudre* de  
 « ce petit *Jupiter* (1). »

Il n'est pas indifférent de savoir ce que c'était que la Morlière, d'abord mousquetaire, puis (on ignore à quel titre) chevalier de l'ordre du Christ, en Portugal. Chef de claque de Voltaire, organisateur de cabales, il se crut propre à tenir une plume, et publia le petit roman licencieux d'*Angola*, qui n'était pas de lui mais du duc de la Trémouille, dans les papiers duquel on le trouva après sa mort. Les essais dramatiques de la Morlière sur les théâtres français et italien furent mal accueillis. Enfin, il eut l'insigne maladresse d'oser entrer en lice contre Féron, en publiant un libelle intitulé : *Le contre-poison des feuilles, ou lettres sur Fréron* (2). Pour comble d'ignominie, il fut le

(1) *L'Année litt.*, 1754, tome V, p. 214-216.

(2) C'est probablement cet ouvrage qui a été reproduit sous le titre de : *Antifeuilles, ou Lettres à M<sup>me</sup> de \*\*\* sur quelques jugements portés dans l'Année littéraire de Fréron*, 1754, in-12. — C'est le libelle dont il est parlé dans la lettre de Duport du Tertre à Fréron.

premier homme de lettres assez vil pour encenser les *vertus* et les *talents* de la du Barry, dans un livre intitulé : *Le royalisme, ou mémoires de du Barry de Saint-Aunez et de Constance de Cezelli, sa femme ; anecdote héroïque sous Henri IV, dédié à M<sup>me</sup> la comtesse du Barry*. Il dut à sa dédicace l'honneur de souper avec cette fameuse courtisane.

Accablé sous le poids des épigrammes et du mépris universel, la Morlière mourut, en 1785, dans le plus profond abandon (1).

Voilà un des *hommes de lettres* dont Fréron s'était fait un ennemi juré ; on sait quel souci il prenait de la colère de tels insectes. Il continuait d'aller droit devant lui, n'ayant d'autre guide que le goût : « Le goût, disait-il, est un prince détrôné qui de temps en temps doit faire des protestations (2). »

Fréron saisissait donc toutes les occasions de protester énergiquement, au nom de la morale et du goût (deux principes qu'il ne sépara jamais, persuadé avec raison que l'on ne peut outrager l'une sans offenser l'autre), contre le grand nombre d'œuvres licencieuses et pitoyablement écrites dont le dix-huitième siècle ne fut que trop fécond producteur. En terminant le rapide compte rendu d'un détestable roman, il disait : « Ainsi finit l'un des plus mauvais romans que j'aie lus de ma vie. »

« Pourquoi donc m'en rendre compte ? me direz-vous. « Pourquoi ne pas me parler de quelque bon livre, de

(1) Voyez dans les *Mélanges de littérature* publiés par Suard, en 1804, *Des applaudissemens au théâtre*, les lettres II et III au *Trunk Maker*, tome I, p. 341-352 ; elles contiennent une piquante et peu édifiante biographie du chevalier de la Morlière.

(2) *L'Année litt.*, 1755, tome I, p. 3-10,

« quelque ouvrage solide qui prête à l'instruction ou à  
« l'agrément ?

— Vous avez vos raisons (répond le critique), et je les trouve très-judicieuses ; mais j'ai les miennes aussi, et je me flatte qu'elles ne vous paraîtront pas mauvaises :

« 1° Si l'on ne tenait registre que des bons livres, nous  
« manquerions bientôt d'occupations, mes confrères les  
« journalistes et moi : dans le cours d'une année, il paraît  
« tout au plus en France une douzaine d'écrits véritable-  
« ment estimables.

« 2° Quand je commence à lire un livre nouveau, je  
« ne sais s'il sera bon ou mauvais ; quoique les pre-  
« mières pages me rebutent souvent, je continue et  
« j'achève, parce qu'il serait contre l'équité de prononcer  
« sans avoir tout lu ; j'espère toujours rencontrer quelque  
« endroit, quelque morceau passable, qui m'engage et  
« m'autorise à tempérer la critique. Si mon attente est  
« trompée, est-il juste que la peine d'avoir lu une bro-  
« chure détestable, souvent un mortel in-4, me devienne  
« tout à fait inutile et que j'aie recours à d'autres ouvrages  
« qui peut-être ne vaudraient pas mieux ? Il me serait  
« impossible de remplir l'engagement que j'ai pris de vous  
« écrire avec exactitude tous les deux ou trois jours.  
« C'est bien la moindre grâce que vous puissiez m'accor-  
« der, que de me permettre de vous dire un mot des  
« misères qui me passent par les mains, pour me dédom-  
« mager du temps que j'ai perdu, et perdu si ennuyeu-  
« sement. Vous devez d'ailleurs vous être aperçu de mon  
« attention à rendre ces articles extrêmement courts :  
« ainsi vous lisez en cinq ou six minutes ce qui m'a coûté  
« une matinée et souvent deux jours entiers de lecture.

« 3° Comme vous êtes dans le goût de lire les bro-

« chures nouvelles et quelquefois d'en faire l'emplette  
« au hasard, n'est-ce pas un service que de vous préve-  
« nir contre toutes celles qui vous feraient regretter un  
« loisir et un argent qui auraient pu être mieux em-  
« ployés ?

« 4° Enfin, ce sont précisément ces sortes de livres qui  
« fournissent des exemples abondants de mauvais goût,  
« d'indécences scandaleuses, de style ridicule, de plates  
« imaginations ; et il est essentiel, selon moi, de les faire  
« sentir aux auteurs eux-mêmes, aux jeunes gens et à  
« un certain ordre de lecteurs : aux premiers, pour les  
« punir et pour leur ôter, s'il est possible, la manie de  
« faire part au public de leurs ineptes et grossières concep-  
« tions ; aux seconds, pour les rendre plus sévères sur les  
« premiers pas qu'ils hasardent dans l'empire des lettres  
« et pour leur persuader combien il est facile et honteux  
« de fabriquer de ces tissus d'ordures ou d'extravagances,  
« tels que sont la plupart des misérables romans dont  
« nos quais sont infectés ; aux troisièmes, pour tâcher de  
« les dégoûter de ces lectures insipides et dangereuses,  
« qui corrompent la pureté des mœurs et du goût, et  
« pour leur inspirer, s'il est possible, l'amour de la saine et  
« solide littérature. Ils ne sauraient se figurer l'avantage  
« qu'ils procureraient aux sciences et à la nation, le bien  
« qu'ils se feraient à eux-mêmes, s'ils se tournaient du  
« côté de la raison et s'ils ne recherchaient que les livres  
« véritablement utiles. Qu'ils rougissent en voyant que  
« c'est pour eux qu'on fait paraître tant de brochures  
« insipides : eux seuls enhardissent et multiplient cette  
« fourmilière de petits écrivains (1). »

(1) *Ibid.*, tome II, p. 243-246.

A d'autres reproches, non moins graves, Fréron répondait : « Je ne me suis jamais piqué d'être *encyclopédiste*,  
 « persuadé qu'un homme qui sait tout ne sait pas grand-  
 « chose. J'ai même prévenu que, par rapport aux ouvrages  
 « qui traiteraient d'arts étrangers à la littérature, tels  
 « que l'architecture, la sculpture, la musique, etc., j'au-  
 « rais l'attention de consulter les maîtres les plus habiles  
 « et les plus exempts de partialité : c'est ce que j'ai tou-  
 « jours fait (1). »

Ami du célèbre architecte Blondel, il ne se contentait pas de lui demander son avis sur tout ce qui se rattachait à l'art ; il faisait mieux encore. « Ce n'est plus par  
 « la renommée, mais par ma propre expérience, que je  
 « vous parlerai à l'avenir des leçons publiques et gra-  
 « tuites d'architecture que donne M. Blondel, architecte  
 « du roi, dans son école des arts, rue de la Harpe. J'ai  
 « suivi avec exactitude le quatrième cours ; je ne puis  
 « assez me féliciter d'y avoir acquis des connaissances  
 « indispensables à tout citoyen qui pense, surtout à un  
 « homme de lettres (2). »

L'architecte Patte, homme de talent, donnait aussi d'utiles conseils à Fréron.

Pour la musique, Rameau était le guide ordinaire de notre critique : « L'amitié qu'il avait pour moi m'a mis  
 « souvent à portée de jouir de cette âme franche et  
 « sublime. Il m'étonnait par la précision de ses idées et  
 « par la chaleur qu'il conservait dans un âge aussi  
 « avancé (3). »

(1) *Ibid.*, tome IV, p. 19 et 20.

(2) *Ibid.*, 1757, tome V, p. 347. Suit le compte rendu du cours d'architecture de Blondel (p. 348-355).

(3) *Ibid.*, 1764, tome VIII, p. 307.

Voilà auprès de quels hommes Fréron puisait ce goût des belles choses, si net, si brillant, si solide, surtout si incontestable, qu'il arrachait à son plus mortel ennemi des aveux éclatants et irrécusables. Nous n'en citerons qu'un ; il suffira pour bien faire apprécier la réputation littéraire du rédacteur en chef de l'*Année littéraire* et sa supériorité sur tous les autres publicistes de cette époque.

Un seigneur de la cour de Turin, le marquis de Prié, ayant invité Voltaire à lui indiquer un correspondant littéraire à Paris : « Adressez vous, dit Voltaire, à ce coquin de Fréron ; il n'y a que lui qui puisse faire ce que vous me demandez. » Le seigneur, qui avait lu les diatribes de l'auteur de *la Henriade*, s'étonnant d'un tel avis : « Ma foi oui, répliqua Voltaire, c'est le seul homme qui ait du goût : je suis forcé d'en convenir, quoique je ne l'aime pas et que j'aie de bonnes raisons pour le détester. »

La brutalité même des termes de cet aveu nous le rend encore plus précieux, s'il est possible....

Nous sommes arrivés à une époque de la vie de Fréron trop mémorable pour ne pas être racontée avec quelque détail ; les faits que l'on va lire honorent le cœur et l'esprit du célèbre publiciste, mais ils lui valurent aussi un terrible redoublement de haine de la part de Voltaire. Voici les faits : lorsqu'en 1753, Fréron se rendit à Nancy, pour sa réception à l'académie fondée en cette ville par le roi Stanislas, il s'arrêta à Château-Thierry.

« Mon premier mouvement — écrivait-il en 1758, — fut de me faire conduire à la maison où était né et qu'avait habitée l'inimitable la Fontaine. J'y trouvai une mère respectable et trois filles bien élevées. Je causai près de deux heures avec elles ; jamais conversation ne me parut si courte. Mais autant je fus satisfait de

« leur politesse et de leur esprit, autant la médiocrité de  
 « leur fortune me toucha. Est-il possible, me disais-je en  
 « moi-même, que la postérité d'un si grand poète ne soit  
 « pas plus heureuse! Triste et bizarre condition des gens  
 « de lettres ! Ils traînent leurs jours dans la gloire et  
 « dans le besoin et ne laissent à leurs enfants qu'un nom  
 « illustre. L'unique héritier des Corneille a pour tout bien  
 « et pour toute ressource un misérable emploi de 4 ou 500  
 « livres. Il serait digne de notre siècle et de notre gou-  
 « vernement de corriger la malignité de cette destinée.  
 « J'ose solliciter en faveur des rejetons de la Fontaine  
 « l'attention généreuse de cette protectrice des arts, éclai-  
 « rée elle-même de leur flambeau, dont sa bienfaisance  
 « augmente et son goût épure la lumière. Je ne craindrai  
 « pas non plus de réclamer pour le même objet les bon-  
 « tés des ministres aujourd'hui en place, qui tous aiment  
 « les lettres, et dont quelques-uns les ont cultivées avec  
 des talents réels et des succès mérités (1). »

Le souvenir de son voyage à Château-Thierry, que Fréron appelle « la circonstance la plus glorieuse et la  
 « plus agréable » de sa vie, lui avait été renouvelé par  
 une lettre que lui adressa, en 1758, Mlle de la Fontaine  
 en lui apprenant la mort du petit-fils unique de l'immor-  
 tel fabuliste. « La vénération attachée aux grands hommes  
 « et qui s'étend sur leur postérité, l'amitié particulière  
 « qui m'unissait avec M. de la Fontaine, l'estime véri-  
 « table que son esprit et ses connaissances m'avaient ins-  
 « pirée, m'imposaient le devoir d'honorer dans ces feuilles  
 « sa mémoire (2). »

(1) *L'Année litt.*, 1758, tome II, p. 20 et 21.

(2) *Ibid.*, p. 9.

Après ce court préambule venait la biographie du petit fils de la Fontaine, écrite par sa sœur même, et adressée le 12 février 1758 à l'auteur de l'*Année littéraire* (1).

A la nouvelle de l'adoption d'un petit fils de la Fontaine par Fréron, Voltaire, bassement jaloux d'un trait glorieux dont il n'avait pas eu l'initiative, chercha de son côté à protéger quelque rejeton oublié du grand Corneille, et en 1760 (deux ans seulement après Fréron) il fit tout le bruit possible des bienfaits dont il annonçait vouloir combler une petite-nièce de l'auteur du *Cid*. Au même moment il repoussait le propre neveu de Corneille, qui trouva un noble accueil auprès des Comédiens français, lesquels, le 10 mars 1760, jouèrent *Rodogune* à son profit. C'était encore Fréron qui s'était chargé de produire ce descendant de Corneille. Sur la recommandation de Titon du Tillet, auquel son âge et ses infirmités ne permettaient pas de faire des démarches actives, il s'ingénia à imaginer quelque moyen de lui être utile. « Il me vint dans l'esprit de solliciter pour lui une représentation d'une des pièces de son oncle; j'en parlai d'abord à deux ou trois comédiens qui goûtèrent ma proposition; je menai M. Corneille chez des personnes du premier rang et les plus propres à faire réussir mon dessein. Ma demande leur parut raisonnable, et j'eus le plaisir de les voir saisir mon idée avec le zèle et le sentiment que j'avais tâché de leur inspirer (2). »

Furieux de voir Fréron ainsi le devancer dans l'accomplissement de deux beaux traits dont il s'indignait de n'avoir pas eu la première idée, qu'il eût si habilement ex-

(1) *Ibid.*, p. 10-17.

(2) *Ibid.*, 1760, tome II, p. 208.

plôtée au profit de sa gloire, Voltaire, à bout de diatribes et d'injures, réunit un dernier effort, et lança sur Paris cette infâme et ignoble comédie de l'*Écossaise*, où le nom et la personne de Fréron, à peine déguisés, sont salis de sa bave envenimée. L'auteur de l'*Année littéraire*, sous le nom de *Frélon*, y joue le rôle infâme d'espion et de dénonciateur politique; il y est traité de *fripon*, de *crapaud*, de *lezard*, de *couleuvre*, d'*araignée*, de *langue de vipère*, d'*esprit de travers*, de *cœur de boue*, de *méchante*, de *fauquin*, d'*impudent*, de *lâche coquin*, de *dogue*... la plume tombe des mains et se refuse à tracer la suite de telles infamies.

Était-ce là bien tout? Non... Quelques années auparavant, lors de son séjour en Allemagne, Voltaire, blessé de la critique d'un de ses ouvrages par Fréron, qui n'avait pu en toute justice en dire du bien, tint à ce propos devant des personnes qui parlaient du critique: « Ah! ce « pauvre Fréron, il est condamné aux galères; il est parti « ces jours derniers avec la chaîne; on me l'a mandé de « Paris. »

Fréron, qui raconte ce trait odieux, ajoute: « On interrogea l'auteur sur les raisons qui m'avaient attiré ce « malheur; on le pria de montrer la lettre dans laquelle « on lui apprenait cette étrange aventure: il répondit « qu'on ne lui avait écrit que le fait, sans lui en expliquer la cause, et qu'il avait déchiré la lettre. On vit « tout d'un coup que c'était une gentillesse d'esprit. Je « ne pus m'empêcher d'en rire moi-même, lorsque quelques amis m'écrivirent cette heureuse saillie (1). »

Ce trait est tellement inqualifiable, qu'au premier

(1) *Ibid.*, tome IV, p. 115 et 116.

abord on se demande si Voltaire n'aurait pas été chargé par les amis de Fréron d'un propos de pure invention. Mais non, c'est trop vrai, et Voltaire en fait parade lui-même dans une lettre à Thiriot. « Ce pauvre cher homme prétend, comme vous savez, qu'il a passé pour être aux galères, mais que c'est un faux bruit. Eh ! mon ami, que ce bruit soit vrai ou faux, qu'est-ce que cela peut avoir de commun avec l'*Écossaise* ? »

Ces paroles sont une aggravation d'injure.

Cependant, la vengeance de Voltaire était incomplète tant que l'*Écossaise* ne serait pas représentée. C'est à quoi il travailla sans relâche. Il apprend enfin que, grâce aux intrigues des Encyclopédistes, la toile va se lever sur ce chef-d'œuvre. Vite il se préoccupe; il se tourmente de ce que fera, de ce que dira Fréron. Il fait part de ses impatiences à tous ses correspondants; il les gourmande, d'Argental surtout, qui était en quelque sorte son *impresario* en titre. Le 8 août, Voltaire était encore sans nouvelles; pourtant l'*Écossaise* avait été jouée le 26 du mois précédent.

Indigné du laconisme de Thiriot en lui apprenant que son œuvre a été représentée, l'irascible vieillard écrit, le même jour, à Marmontel: « Dites moi avec quelle noble fierté l'ami Fréron reçoit le fouet et les fleurs de lys qu'on lui donne trois fois par semaine à la comédie. » Bientôt les renseignements lui arrivent de toutes parts; mais ils ne sont pas, en ce qui touche Fréron, tels qu'il s'était complu à les prévoir, à les espérer. Fréron avait assisté stoïquement au spectacle de son propre déshonneur et s'était vu sans sourciller attaché à cet infâme pilori, tandis que le public, à peu près uniquement recruté parmi les amis de Voltaire et les médiocrités littéraires réduites à leur

juste valeur par l'éminent critique, applaudissait à tout rompre.

Les honnêtes gens prirent le parti de Fréron ; ils admirèrent son courage, le plainquirent et lui ouvrirent leurs maisons. Voltaire avait atteint le paroxysme de la fureur : « Est-il possible — s'écria-t-il, — qu'il y ait encore quelqu'un qui reçoive Fréron chez lui ! Ce chien fessé dans les rues peut-il trouver d'autre asile que celui qu'il s'est bâti dans ses feuilles ? »

Il n'y avait, — et ce rapprochement est glorieux pour l'un comme pour l'autre, — il n'y avait qu'un Fréron ou un Socrate qui pût se voir ainsi traiter en plein théâtre de vil coquin, de scélérat, sans sortir dès la première scène et aller attendre l'auteur, à l'issue de la pièce, pour le rouer de coups.

Mais, après avoir fait l'analyse de la pièce avec une modération que lui eût enviée Socrate, Fréron pensa qu'il devait donner une place dans ses feuilles à l'histoire de la première représentation. Sa *Relation d'une grande bataille donnée à la Comédie française, à la première représentation de l'Écossaise* (1) semble le compte rendu anticipé et prophétique d'une des batailles livrées, au parterre du Théâtre-Français, en 1830, lors de l'invasion brutale des partisans d'*Hernani* et de la cohue romantique.

Poussant la grandeur d'âme jusqu'au bout, Fréron non-seulement s'en tint au compte rendu modéré qu'il avait donné de *l'Écossaise*, mais encore, *Tancredè* ayant été représenté le 3 septembre de la même année, il loua fort cette tragédie. Voltaire se garda bien d'en faire la remarque ; calomniateur, il fut ingrat, parce qu'il n'avait pas

(1) *Ibid.*, 1760, tome V, p. 209-216.

un cœur propre à comprendre dans autrui l'impartialité, cette vertu de l'honnête homme, qu'il ne connut jamais. Quelques jours après la première représentation de *l'Écossaise* parut un écrit anonyme intitulé : *Anecdotes sur Fréron, écrites par un homme de lettres à un magistrat qui voulait être instruit des mœurs de cet homme*. Ce pamphlet dégoûtant fut attribué tout d'une voix à Voltaire : il était en effet de lui.

En présence de ce torrent d'injures, Fréron resta impassible ; c'est se salir que de toucher à la boue. Il ne répondit au public que par l'exposé de vingt ans de sa vie de critique impartial, et en 1766 il écrivait avec une noble fierté ces pages dignes d'être méditées par tout esprit sérieux : « Il y a vingt ans que je hasardai mes  
« premiers pas dans la carrière de la critique ; et depuis  
« cette époque, je vous assure que je ne me suis pas un  
« instant repenti ni dégoûté d'avoir embrassé ce genre.  
« J'en vis dès lors tous les dangers ; ils ne m'effrayèrent  
« point, et je soutins d'un œil ferme la perspective peu  
« riante des tracasseries, des injustices et des libelles,  
« non par un sentiment d'indifférence ou de vanité, mais  
« par la persuasion que le public ne prend pas des injures  
« pour des raisons, ni des calomnies pour des faits ; par  
« le témoignage que j'étais sûr que mon cœur me rendrait  
« toujours ; enfin, par la connaissance du caractère des  
« ennemis que je me ferai infailliblement.

« De tous les êtres qui, sur ce malheureux globe, tour-  
« mentent leur frêle existence, c'est bien (je le dis à regret)  
« l'espèce la plus orgueilleuse et la plus ingrate. Ces  
« gens-là ont un amour-propre dont vous n'avez point  
« d'idée ; c'est un amour-propre à part, qui ne peut se  
« comparer aux amours-propres ordinaires. Ils se croient

« et se disent sans façon les lumières de leur siècle,  
 « l'honneur de leur patrie, les législateurs de l'humanité,  
 « les oracles de l'univers, parce qu'ils exercent le méca-  
 « nisme, aujourd'hui si commun, de tracer quelques  
 « lignes de prose ou de poésie. Ils ignorent que le premier  
 « mérite de l'homme en société, quels que soient ses  
 « titres, ses talents et ses emplois, est de ne les afficher  
 « jamais et d'être simple, modeste et sensible.

« Avec cette haute opinion d'eux-mêmes, dont la nature  
 « a doué le plus grand nombre des écrivains, devais-je  
 « espérer qu'ils me laisseraient impunément censurer  
 « leurs écrits? La critique la plus ménagée les irrite; à  
 « plus forte raison une critique vive, comme celles que je  
 « me suis permises quelquefois, moins par envie de  
 « nuire, par humeur ou par ressentiment, que par un  
 « amour extrême pour la vérité, par une sorte d'enthou-  
 « siasme en faveur du goût, par une révolte involontaire  
 « de mon esprit contre la médiocrité à prétentions, à  
 « cabales et à succès.

« Je me suis donc attendu et je m'attends encore à l'ani-  
 « mosité, disons mieux, à la rage des prosateurs et des  
 « rimeurs du siècle. Je conviens cependant que je n'ai  
 « pas eu la sagacité de prévoir le sublime stoïcisme de  
 « quelques gens de lettres que j'ai nourris et que j'ai  
 « vêtus, à qui j'ai prêté de l'argent qu'ils ne me rendront  
 « jamais, dont j'ai corrigé des ouvrages qui leur ont  
 « donné de la célébrité, et qui par reconnaissance ont écrit  
 « des horreurs contre moi.

« Mes ennemis, ni ceux que je croyais mes amis, n'ont  
 « pu me nuire; mais je leur rends justice, ils n'ont rien  
 « épargné pour y réussir; ils m'ont servi avec un zèle,  
 « une activité, un feu qui ne leur laissent aucun repro-

« che à se faire. Jusqu'ici j'ai détourné les traits écla-  
« tants ou clandestins de leur haine, tantôt déclarée,  
« tantôt ouverte; et ma barque, toute fragile qu'elle est,  
« s'est sauvée du naufrage. M. de Voltaire lui-même, cet  
« aigle impérieux, qui du haut du ciel est venu fondre sur  
« un misérable roitelet, ne m'a pas fait la blessure la plus  
« légère, le plus petit tort; je sens avec douleur combien  
« il doit en être piqué, et je suis réellement fâché de ne  
« lui avoir pas donné, pour le moins, la satisfaction de  
« m'être pendu de désespoir comme Lycambe : apparem-  
« ment que les vers d'Archiloque avaient une certaine  
« vertu *strangulatoire* que n'ont pas ceux de M. de Vol-  
« taire.....

« Je sais que je vivrais plus tranquille si j'avais pu  
« prendre sur moi d'admirer sans restriction les grands  
« auteurs mes contemporains, à l'exemple de quelques  
« adroits journalistes. M. de Voltaire m'aurait écrit cent  
« lettres de compliments, aussi flatteuses que celles qu'il  
« adresse à tous les reptiles de notre Parnasse; il aurait  
« annoncé à l'Europe que *l'Année littéraire est le premier*  
« *des journaux*, comme il le dit du *Journal encyclopédique*,  
« parce qu'il y est loué chaque mois à toute outrance. Quel-  
« que chose de plus, vous ne vous en douteriez pas, je  
« serais, oui, je serais au nombre des grands hommes de  
« la nation, puisqu'il a dépendu de moi de coopérer à ce  
« dictionnaire merveilleux qui renferme le dépôt de toutes  
« les connaissances humaines. Un des libraires les plus  
« intéressés au succès de cette vaste entreprise me proposa  
« d'y travailler; je refusai ses offres, j'ai manqué, comme  
« vous voyez, ma fortune, ma gloire et mon immortalité;  
« car vous n'ignorez pas que tous ceux qui ont prêté leurs  
« mains à grossir la compilation de cet immense et docte

« répertoire sont par là même de grands hommes. Avec  
« ce mérite d'avance, je n'aurais eu qu'à louer *l'Encyclo-*  
« *pédie*, et Dieu sait quels éloges les encyclopédistes  
« m'auraient prodigués à leur tour ! Mais ce protocole  
« de louanges répugne à mon caractère autant qu'il en-  
« nuie le public. J'ai ma façon de penser ; elle sera du  
« moins uniforme, et l'on ne me reprochera jamais d'avoir  
« varié, comme tant d'autres écrivains qui, croyant s'a-  
« percevoir qu'une certaine secte prenait le dessus dans  
« la littérature, sont devenus les lâches adulateurs de  
« gens dont ils avaient été les critiques courageux.

« Ainsi, malgré mon expérience continue de la justesse  
« du proverbe *la vérité blesse*, je suis bien résolu de la dire  
« tant que je vivrai, au risque de me faire encore des en-  
« nemis que je ne puis même soupçonner ; car, en criti-  
« quant tel auteur, j'offense sans le savoir tel protecteur,  
« telle protectrice que je ne connais pas. La littérature  
« est parmi nous une affaire d'intrigue et de coterie. Pour  
« moi, je ne tiens à aucune cabale, à aucun bureau de bel  
« esprit, à aucun parti, si ce n'est à celui de la religion,  
« des mœurs et de l'honnêteté ; et malheureusement c'en  
« est un aujourd'hui (1). »

Au commencement de 1766, la mort du roi Stanislas enleva à Fréron un de ses plus puissants protecteurs, au moment même où il en avait davantage besoin. Deux ans après, en 1768, la reine de France, Marie Leczinska, la fille de Stanislas, l'auguste protectrice de notre publiciste, allait rejoindre dans la tombe un père tendrement chéri. Quel nouveau coup pour l'auteur de *l'Année littéraire* !...  
« Cette princesse, — écrivait-il alors, — m'a toujours

(1) *L'Année litt.*, 1766, tome I, p. 3-9.

« honoré d'une protection particulière. Arbrisseau faible  
 « et si souvent le jouet de la tempête, le Ciel veut-il donc  
 « m'ôter mes appuis les plus solides et les plus glorieux !  
 « Feu M. le dauphin, M<sup>me</sup> la dauphine, le roi de Pologne  
 « Stanislas le bienfaisant, enfin la reine, qui tous m'ont  
 « donné de leur bonté les témoignages les plus flatteurs  
 « et les plus enviés de mes ennemis, me sont enlevés coup  
 « sur coup, et laissent ma fragile existence en butte aux  
 « orages de la haine et de la persécution (1). »

C'est surtout depuis l'époque de la mort du roi Stanislas que l'on peut signaler une recrudescence de fureur de la part de Voltaire et des encyclopédistes contre Fréron; ils poussèrent leurs machinations à des extrémités incroyables pour faire tomber *l'Année littéraire*; tout arme leur parut bonne pour détruire leur adversaire. A Fréron de nous dévoiler, pièces en main, ce complot vraiment infernal dans son organisation et dans ses résultats; il écrivait, en 1772 :

« Je me rappelle cette phrase de l'avertissement que je  
 « mis en tête de mon numéro 1<sup>er</sup> (1770) : *Si l'on s'est aperçu*  
 « *de quelque négligence dans les années dernières, le public et*  
 « *les gens de lettres sauront un jour qu'elle ne doit pas être*  
 « *imputée à l'auteur.* Vous n'entendîtes pas alors, sans  
 « doute, ce que je voulais dire; je vais aujourd'hui vous  
 « donner le mot de l'énigme : il est de mon intérêt, peut-  
 « être même il n'est pas indifférent pour l'histoire litté-  
 « raire, que ce secret soit mis au jour.

« Les philosophes, M. de Voltaire à leur tête, crient  
 « sans cesse à la persécution, et ce sont eux-mêmes qui  
 « m'ont persécuté de toute leur fureur et de toute leur

(1) *Ibid.*, 1769, tome IV, p. 145 et 146.

« adresse. Je ne vous parle pas des libelles abominables  
« qu'ils ont publiés contre moi, de leur acharnement à  
« décrier ces malheureuses feuilles, de leurs efforts pour  
« me rendre odieux au gouvernement, de leur satisfac-  
« tion lorsqu'ils ont pu réussir à me faire interdire mon  
« travail et quelquefois même à me ravir la liberté de ma  
« personne. Malheureusement pour eux, ces nuages  
« assemblés sur ma tête par le souffle de leur haine se  
« dissipèrent bientôt, et dans le moment qu'ils se flat-  
« taient d'être délivrés d'un aristarque incommode, je  
« reparaissais dans l'arène avec l'ardeur d'un athlète  
« dont quelques blessures que des lâches lui ont faites  
« en trahison raniment le courage au lieu de l'abattre.

« Ce n'était pas là le succès que mes ennemis atten-  
« daient de leurs savantes manœuvres. Le grand but  
« qu'ils se proposaient était l'extinction d'un journal où  
« je respecte aussi peu leur doctrine détestable que leur  
« style emphatique ; où, faible roseau, j'ai l'insolence de  
« ne pas plier devant ces cèdres majestueux. Enfin,  
« désespérés de ne pouvoir faire supprimer ces feuilles,  
« ils formèrent le projet de les faire tomber ; et vous con-  
« viendrez, quand vous en serez instruit, qu'ils s'y  
« prirent très-habilement pour couronner ce dessein  
« d'une heureuse exécution.

« Le détail de cette anecdote ne vous ennuiera pas.

« Je n'ai jamais fait imprimer une ligne sans l'aveu de  
« l'administration. Je n'ai point quitté la France pour  
« aller me livrer à la coupable manie d'écrire impuné-  
« ment des horreurs absurdes contre la religion, contre  
« l'honnêteté publique, contre le pays qui m'a vu naître,  
« contre mes compatriotes. Je n'ai point cherché un asile  
« aux extrémités du royaume, afin d'être toujours à

« portée de prévenir, par une prompte fuite dans une  
« région étrangère, les justes châtimens dus au vil  
« calomniateur, à l'écrivain obscène, au satirique effronté.  
« Si ma vie s'étend au delà des bornes ordinaires, je ne  
« souillerai point de fiel et d'opprobre les bords de mon  
« tombeau ; je n'abuserai point de l'indulgence qu'on  
« accorde au nombre des années pour me permettre des  
« infamies dont on n'aurait pas fait grâce à ma jeunesse ;  
« je ne donnerai point au monde le spectacle d'un vieil-  
« lard mécontent, chagrin, jaloux et colère (1) ; je ne  
« finirai point mes jours dans les tortures de l'envie et  
« dans le désespoir du bannissement. C'est au sein de  
« ma patrie, au milieu de la capitale et de mes conci-  
« toyens, sous les yeux des dépositaires des lois de la  
« littérature, que j'ai pris, que je tiens et que je quitte-  
« rai la plume quand ma main tremblante ne pourra plus  
« la conduire. »

Dans cette esquisse éloquente et rapide, comme Fréron trace de Voltaire, sans le nommer, un portrait plein de vigueur et de ressemblance !...

Fréron poursuit, en ces termes, le récit des persécutions auxquelles il fut si longtemps en butte :

« Un censeur, nommé par le chef de la justice, a tou-  
« jours mis à mes ouvrages le sceau de son approbation.  
« Feu M. l'abbé Trublet fut chargé pendant longtemps  
« de les examiner. Mais, fatigué des plaintes importunes  
« des auteurs qui sans cesse lui faisaient des reproches  
« de mes critiques, il m'annonça que son repos ne lui en  
« permettait plus la révision. Je demandai un autre cen-  
« seur, et pour le mettre à couvert des criaileries de la

(1) Saisissant portrait de Voltaire que ces lignes !...

« tourbe des écrivailleurs, je priai le magistrat qui pré-  
« sidait alors à la librairie de m'en donner un qui gardât  
« l'anonyme. Le magistrat goûta cet expédient ; mais il  
« ajouta qu'il ne fallait pas que je susse moi-même le  
« nom du censeur, afin que, lorsqu'il se croirait obligé  
« de me rayer quelques traits, il fût inaccessible à mes  
« instances pour les lui faire passer. On régla donc que  
« ce censeur ne serait connu que du magistrat et d'une  
« autre personne que je connaissais, à qui je remettrais  
« mes articles, qui serait chargée de les donner au cen-  
« seur et de les retirer de ses mains lorsqu'il les aurait  
« approuvés.

« Je n'eus lieu que de m'applaudir, pendant plusieurs  
« années, de cet arrangement. Mais l'officieux médiateur  
« s'étant démis de cet emploi, un autre, que je connais-  
« sais encore, prit sa place. J'ignorais qu'il fût l'ami de  
« mes ennemis ; ils lui firent part d'un moyen neuf et  
« admirable qu'ils avaient imaginé pour déguster le  
« public de mon ouvrage : c'était de me renvoyer tous  
« les articles un peu saillants sans les faire voir au cen-  
« seur, en me marquant que ce dernier leur refusait son  
« approbation. Cette heureuse idée fut merveilleusement  
« remplie. Toutes les fois que, dans mes extraits, je  
« m'avisais de m'égarer aux dépens de quelque grand ou  
« petit philosophe, le nouveau facteur me les rendait et  
« ne manquait pas de me dire d'un air touché que le  
« censeur ne voulait pas en entendre parler. Je crus  
« qu'on l'avait changé et que son successeur était dévoué  
« aux philosophes, et peut-être philosophe lui-même....

« Ce cruel manège a duré près de quatre ans. Enfin  
« j'y soupçonnai quelque mystère. Il ne me paraissait  
« pas naturel qu'il y eût en France un censeur assez dé-

« raisonnable pour condamner des critiques quelquefois  
« un peu vives, à la vérité, mais toujours renfermées dans  
« les bornes prescrites. Je confiai ma pensée au magis-  
« trat sage, honnête, intègre autant qu'éclairé, qui, sous  
« les ordres de M. le chancelier, veille aujourd'hui sur le  
« département de la librairie. Il daigna m'écouter avec  
« intérêt et promit de me rendre justice. Je lui laissai  
« tous les articles qu'on avait impitoyablement proscrits.  
« Il les fit passer à mon censeur, accompagnés d'une  
« lettre par laquelle il lui demandait pourquoi il ne les  
« avait pas approuvés. Le lendemain, le censeur rapporta  
« ces articles au magistrat, en lui protestant que jamais  
« on ne les lui avait envoyés, que c'était pour la pre-  
« mière fois qu'il les avait lus et qu'il n'y trouvait rien  
« qui lui parût devoir en empêcher l'impression. Je saisis  
« cette circonstance pour solliciter que l'on me permit  
« de connaître mon approbateur et de lui adresser moi-  
« même mes ouvrages, ce qui me fut accordé.

« Il y a deux ans que mes entraves sont brisées, et vous  
« avez pu vous apercevoir que, depuis cette époque, ces  
« feuilles sont faites avec plus de soin; car je ne vous dis-  
« simule pas que je les négligeais, dégoûté par tant de  
« traverses. Mon censeur actuel est un homme de mérite,  
« instruit, juste, impartial, qui ne tient à aucune secte, à  
« aucune cabale, à aucune coterie. Cet éloge serait en  
« pure perte pour son amour-propre, s'il en était sus-  
« ceptible, puisque le public ignore son nom et qu'il n'est  
« su que du magistrat et de moi. Ainsi l'on ne me soup-  
« çonnera pas de vouloir le séduire, il connaît d'ailleurs  
« ma façon de penser : il sait que, s'il pouvait m'échapper  
« quelque trait de satire odieuse et personnelle, je serais  
« le premier à lui rendre les plus vives actions de grâces

« de l'avoir effacé. Aidé de ses conseils et plein de confiance dans son équité, je suis bien déterminé, dussé-je essayer de nouveaux orages, à continuer mon travail avec l'honnête liberté que j'ai recouvrée. Tant que le gouvernement jugera convenable de tolérer mes efforts, ils seront employés à venger la raison, la vérité, le goût des atteintes que leur portent le faux bel esprit et la fausse philosophie du jour (1). »

Furieux de voir leurs complots déjoués, les ennemis de Fréron eurent recours à un autre moyen de ruiner son *Année littéraire*, en faisant courir, au commencement de l'année 1773, le bruit de la mort de son auteur. Peut-être s'imagine-t-on que la haine de Voltaire va se trouver satisfaite, après cette perfide invention ; on se trompe, et voici de quelles injures le patriarche de Ferney accueille cette nouvelle : « On nous annonce que Fréron vient de mourir ; c'est une terrible perte pour les belles-lettres et la probité. On dit que tous les écrivains des charniers, Clément à la tête, se disputent cette belle place. Elle n'en était point une, elle l'est devenue. La méchanceté l'a rendue très lucrative. J'imagine qu'il ne serait pas mal qu'on prévint M. le chancelier ; il ne voudra pas déshonorer à ce point la littérature » (2).

Clément avait publié des *Lettres à Voltaire* (3) sur les principaux ouvrages poétiques de ce despote de la littérature ; le philosophe, indépendamment du torrent d'injures qu'il répandit sur son censeur, lui donna le surnom d'*in-clément*. Voltaire redoutait de voir Clément succéder à Fréron au privilège de l'*Année littéraire* ; il en fut quitte

(1) *L'Année litt.*, 1772, tome 1, p. 3-11.

(2) Lettre de Voltaire à d'Alembert, 12 février 1773.

(3) En tout neuf lettres. (Paris, 1773-1776.)

pour la peur. Mais Fréron, dans quelques pages très-remarquables d'accent et de vues, fit à la même époque le tableau le plus vrai de la littérature d'alors, en dévoilant les menées et les intrigues des sophistes ainsi que leurs complots contre l'ordre religieux et moral. Ce tableau semble achevé d'hier, tant il nous retrace la tactique de la bohème actuelle, digne fille et naturelle héritière des traditions de sa mère, la philosophie du dix-huitième siècle.

Nul n'aura de l'esprit hors nous et nos amis,

tel paraît avoir été le mot d'ordre et la devise de cette dangereuse et immense franc-maçonnerie dont Voltaire fut un des premiers chefs, et dont nous voyons découler les excès et les périls de la littérature de notre temps. Ces pages sont donc du plus haut intérêt; ces révélations n'ont jamais été faites avec autant d'énergie que par Fréron, qui jugeait les ennemis de la religion, des lois et de tout frein social avec une sagacité merveilleuse que rien ne put mettre en défaut, ni les menaces, ni la prison, ni même les avances flatteuses de Voltaire, armes si perfides et si dangereuses pour tous les esprits qui en subirent l'atteinte empoisonnée.

Le correspondant auquel s'adresse Fréron n'est qu'un être fictif, comme nous l'avons déjà dit; c'est aux hommes d'ordre et de goût qu'il parle ici un langage digne de toute leur attention, et dont l'écho venu jusqu'à nous mérite nos plus sérieuses méditations.

Le péril est aussi grand aujourd'hui pour les saines doctrines littéraires qu'il l'était il y a cent ans; il est plus redoutable encore, par cela même qu'il semble moins imminent à la masse du public. Mais, laissons la parole à Fréron :

« Vous n'êtes d'aucune secte, Monsieur, et votre raison  
 « calme et lumineuse vous fait juger notre littérature  
 « actuelle aussi sainement que l'apprécieront nos neveux.  
 « Je ne crains point de réclamer, en reprenant mon tra-  
 « vail, cette impartialité qui vous est si chère. Prononcez  
 « vous-même sur l'esquisse rapide que je vais tracer du  
 « triste état des lettres en France. Je la crois fidèle ; mais  
 « j'attends votre suffrage pour me le persuader.

« Depuis une vingtaine d'années, il s'est formé parmi  
 « nous, vous le savez, une confédération de soi-disant phi-  
 « losophes et beaux esprits qui, très-faibles par eux-  
 « mêmes, sont devenus très-forts par le nœud qui les lie.  
 « Qu'on détache du faisceau philosophique tous les  
 « roseaux débiles qui le composent et qui lèvent avec  
 « confiance leur petite cime orgueilleuse, il n'en est pas  
 « un seul qu'un souffle ne renversât. Parlons sans figure :  
 « nous n'avons aujourd'hui que six hommes de lettres  
 « d'un mérite incontestable : MM. de Voltaire, de Pom-  
 « pignan, Piron, de Buffon, Gresset et Rousseau de Ge-  
 « nève. Je ne compte pas quelques jeunes gens qui s'an-  
 « noncent avec éclat, et qui peut être remplaceront un  
 « jour ceux que je viens de nommer. Retranchez les uns  
 « et les autres de la liste de nos littérateurs, que nous  
 « restera-t-il ? Une tourbe insolente d'incurables médio-  
 « crités qui n'ont ni génie, ni âme, ni style, et dont les  
 « ouvrages en vers ou en prose, quelque célébrité qu'on  
 « ait voulu leur donner, n'auront pas, dans trente ou  
 « quarante ans d'ici, plus de lecteurs que n'en ont à  
 « présent les œuvres sublimes de Bardin, Porchères  
 « Faret, Colomby, Baudoin, Monteruel, Serizay, Baro,  
 « Laugier, Colletet, etc., tous de l'Académie française,  
 « tous grands hommes qui, dans leur temps, ont eu des

« enthousiastes qui les prênaient, des coteries qui les re-  
« gardaient comme des aigles, des femmes qui se pâmaient  
« devant leur mérite.

« Du nombre des écrivains du premier ordre qui, dans  
« ce moment, nous font honneur, un seul (M. de Voltaire),  
« qui pouvait se soutenir par lui-même, a daigné s'étayer  
« de l'appui des philosophes et leur donner, en les re-  
« cherchant, une sorte de consistance. Cette association  
« doit vous paraître d'autant plus étrange qu'il les con-  
« naît mieux que personne, qu'il ne croit ni à leurs  
« talents, ni aux éloges qu'il leur prodigue, qu'il les mé-  
« prise au fond de l'âme et qu'il ne les loue que pour en  
« être loué...

« On l'a déjà dit mille fois, mais on ne saurait trop le  
« répéter : nos philosophes, ces prêcheurs intéressés de la  
« tolérance, sont les reptiles les plus inquiets et les plus  
« intolérants qui se soient encore agités dans la poussière  
« de ce globe. A les entendre, il n'y a d'hommes de génie,  
« d'hommes d'esprit, d'hommes de goût, d'hommes sa-  
« vants ni même d'honnêtes gens que parmi eux. Ils ont  
« créé une nouvelle littérature, une nouvelle morale, une  
« nouvelle honnêteté, dont ils ont le privilège exclusif.  
« Ils occupent toutes les avenues du Parnasse ; ils y ont  
« posé des sentinelles vigilantes qui, dès qu'un auteur  
« s'y montre, ont ordre de crier : *Qui vive !* S'il ne répond  
« pas à haute voix : *Philosophe !* on l'arrête, on l'interroge,  
« on s'informe, et si l'on vient à découvrir qu'il ne recon-  
« naît point leur supérieur, qu'il a même osé porter une  
« main profane sur les lauriers qu'ils se distribuent, il est  
« trop heureux d'en être quitte pour être jeté du haut en  
« bas de la montagne.

« C'est un sot, un ignorant, un cuistre, un rebelle qu'on

« ne saurait trop punir, un insecte qu'il faut écraser, un  
 « ennemi contre lequel le mensonge est juste, la calomnie  
 « permise, la vengeance légitime. Il n'est point de trames  
 « qu'ils n'ourdissent, point de ressorts qu'ils n'inventent  
 « pour le rendre odieux. Ils font épier ses actions et ses  
 « discours, qu'ils empoisonnent ; ils attaquent sa probité ;  
 « ils diffament ses mœurs. Ses ouvrages, fussent-ils excel-  
 « lents, ils en parlent avec le dernier mépris : ils ne dai-  
 « gnent pas même, disent-ils, y jeter les yeux, quoiqu'ils  
 « les lisent en cachette (1). Ils en défendent la lecture à  
 « leurs prosélytes.

« Je sais, par exemple, que ces malheureuses feuilles  
 « sont depuis longtemps à *l'index* de la philosophie, et  
 « que, si quelque adepte s'avisait de dire qu'il en a lu  
 « seulement une page, il serait expulsé du corps. Mais, en  
 « revanche, tous les livres composés par leurs adhérents,  
 « surtout ceux qui ont été ou qui ont mérité d'être brûlés  
 « par la main du bourreau, sont des chefs-d'œuvre, leurs  
 « auteurs des génies transcendants, des astres qui brillent  
 « dans une nuit profonde, les organes de la sagesse, les  
 « interprètes de la vérité, les bienfaiteurs du genre hu-  
 « main ; c'est pour eux seuls que les honneurs littéraires  
 « sont réservés, que les récompenses sont instituées, que  
 « les portes de toutes les Académies doivent s'ouvrir.  
 « Après cela, êtes vous étonné que notre jeunesse se range  
 « en foule sous les drapeaux d'une légion si redoutable et  
 « si puissante ?

« Je reçus, il y a trois ou quatre ans, la visite d'un éco-  
 « lier qui venait d'achever ses études ; ses talents et son

(1) Voltaire, entre tous, comme le prouve plus d'un endroit de sa volumineuse *Correspondance*.

« goût l'appelaient, me dit-il, à la culture des lettres; mais,  
« incertain, au milieu des troubles qui déchiraient cette  
« république, il ne savait quels maîtres choisir; il me  
« demanda conseil : — Voulez-vous être honnête? lui ré-  
« pondis-je, ne soyez d'aucun parti, si ce n'est de celui  
« de la raison et de la vérité; voyez par vous-même et  
« décidez-vous après avoir mûrement examiné. Êtes-vous  
« avide de fortune et de réputation? Attachez-vous aux  
« philosophes : vous aurez bientôt l'une et l'autre. Il  
« est deux moyens infailibles de gagner leur bienveil-  
« lance : dites-leur beaucoup de bien de leurs écrits et  
« de leurs personnes, beaucoup de mal de la religion  
« chrétienne et de *l'Année littéraire*, vous réussirez à coup  
« sûr. »

« Il ne balance pas à saisir cette dernière idée, et tous  
« les jours il s'en félicite. C'est un des héros naissants de  
« la philosophie; il a déjà fait un petit volume où nous  
« sommes, Dieu et moi, fort joliment arrangés.

« Un des grands secrets de ces maîtres habiles pour  
« attirer à leur école des essaims de disciples est de leur  
« présenter cet appât si séduisant de bien-être et de con-  
« sidération. En effet, rien n'égale l'activité de leur zèle  
« en faveur des néophytes qui se consacrent à leur culte ;  
« quelquefois, quand ils ne peuvent mieux faire, ils leur  
« donnent une petite pension sur la cassette philosophique,  
« jusqu'à ce qu'ils leur procurent un établissement avan-  
« tageux. Ils s'informent avec soin de tous les emplois  
« lucratifs qui doivent vaquer dans les bonnes maisons de  
« la capitale et des provinces, et viennent à bout d'en  
« pourvoir leurs affiliés.

« Vous ignorez sans doute jusqu'où cet arbre fécond  
« étend ses rameaux; il couvre de son mortel ombrage

« les pays les plus éloignés. La corporation envoie dans  
« toutes les parties du monde des apôtres de sa gloire et  
« de sa doctrine. Vous croyez peut être que je plaisante ;  
« rien de plus sérieux, je vous assure. Il y a dans Paris,  
« chez un philosophe très-connu, un bureau toujours  
« ouvert où l'on va se faire inscrire pour avoir en Angle-  
« terre, en Allemagne, en Italie, en Danemarck, en Suède,  
« en Russie, etc., des places de secrétaires, de gouver-  
« neurs, de précepteurs, d'intendants, d'économistes et même  
« de valets de chambre ou de femmes de chambre. Lors-  
« qu'on est sûr de la façon de penser du postulant et  
« qu'il est nommé à l'emploi qu'on croit lui convenir,  
« on lui expédie, à la chancellerie philosophique, un  
« passe-port ou brevet de mérite, avec lequel il est reçu  
« comme un dieu tutélaire dans la mission qui lui est  
« assignée.

« Presque toute l'Europe est aujourd'hui lettrée ; plu-  
« sieurs de ses souverains, et même des particuliers  
« riches, ont à Paris des correspondants littéraires. C'est  
« encore une ressource pour les philosophes : ils se sont  
« emparés de la plupart de ces correspondances, et Dieu  
« sait comme ils sont loués dans ces bulletins, comme  
« ceux qu'ils n'aiment pas sont dénigrés !...

« C'est avec douleur que je me vois forcé d'attribuer à  
« M. de Voltaire en partie la dépravation du goût. Il jouit  
« de la gloire la plus éclatante ; je ne crois pas qu'il soit  
« possible d'avoir plus de talent ; il est le premier peut  
« être qui, à force d'esprit, ait su se passer de génie. Mais,  
« dans le littéraire comme dans le moral, un homme né  
« avec des vices brillants est très-dangereux ; rien de  
« plus propre à faire perdre la trace de l'honnêteté et  
« du beau que l'admiration exclusive pour un mauvais

« modèle et la fureur épidémique de lui ressembler.

« M. de Voltaire est l'idole des jeunes gens, qui ne  
« lisent que lui, qui n'aiment que lui, qui ne jurent que  
« par lui. Je n'en suis pas étonné: il flatte leurs passions ;  
« il brise tous leurs freins; sa manière, qui réellement  
« est très-piquante, les séduit et leur paraît facile à sai-  
« sir ; mais comme ils n'ont ni son esprit, ni ses réminis-  
« cences, ni ses répertoires, ni la magie de son style, ils  
« ne peuvent imiter que son audace, son irréligion, ses  
« obscénités, ses cliquetis d'idées, ses antithèses de mots,  
« ses rapprochements d'objets éloignés et disparates, etc.,  
« c'est-à-dire tous ses défauts. Les courtisans d'Alexandre,  
« singes de leur maître, ne copiaient parfaitement que  
« son cou penché.

« Les admirateurs adolescents de M. de Voltaire ont  
« encore pris de lui le ton de se déchaîner contre les  
« aristarques. Ce sont, à les entendre, des zoïles, des es-  
« claves qui se tiennent derrière le char des triompha-  
« teurs pour les insulter, des reptiles venimeux, des  
« serpents qui mordent la lime, des ânes, des alibo-  
« rous, etc. ; on ferait des volumes de toutes les honnêtetés  
« qu'ils reçoivent de ces messieurs et de toutes celles, en  
« particulier, qu'ils me prodiguent avec une constance  
« admirable depuis une trentaine d'années....

« La dissipation de la plupart de nos auteurs contribue  
« beaucoup encore à les retenir dans les liens de la mé-  
« diocrité. L'amour du plaisir, qui s'allie difficilement  
« avec celui de la gloire, les agréments de la société,  
« qu'ils ne connaissaient pas autrefois, le luxe enfin qui  
« les avait respectés si longtemps, énervent leur âme. Si  
« les illustres écrivains du dernier siècle revenaient parmi  
« nous, ils seraient frappés d'étonnement à la vue de

« ceux qui croient les avoir remplacés. Ce sont des élé-  
 « gants, des petits-maitres, des agréables, des hommes à  
 « bonne fortune. Ils sont de toutes les parties, de toutes  
 « les fêtes, de tous les soupers réputés fins. Ils ont des  
 « habits riches, des dentelles superbes, de beaux appar-  
 « tements.

« Ce n'est pas ainsi que vivaient les Corneille, les  
 « Molière, les la Fontaine, les Boileau, etc. Ce n'est  
 « pas en soupant tous les jours en ville qu'ils compo-  
 « saient ces chefs-d'œuvre qui feront éternellement leur  
 « gloire et celle de la France. Ils étaient logés et vêtus  
 « simplement : une large calotte couvrait la tête su-  
 « blime du grand Corneille, et toute la nation se levait  
 « par respect devant lui quand il paraissait au spec-  
 « tacle (1) ... »

Les dernières années de Fréron furent assombries par des luttes de plus en plus pénibles, luttes contre ses ennemis, luttes contre la maladie surtout. Dans les premiers jours de l'année 1776, les philosophes poussés, par Voltaire, avaient enfin obtenu du garde des sceaux (Miromesnil) la suspension du privilège de *l'Année littéraire*. Fréron avait une attaque de goutte au moment où on lui annonça cette nouvelle ; la goutte remonta et l'étouffa, le 10 mars 1776 (2). On rapporte qu'il dit en mourant : « Ma mort est  
 « un malheur particulier qui ne doit détourner personne  
 « de la défense de la monarchie ; le salut de tous est at-  
 « taché au sien. »

Ces paroles résument tout Fréron et la raison de ses luttes incessantes de publiciste ; paroles prophétiques,

(1) *L'Année litt.*, 1773, tome I, p. 3-17; *ibid.*, 1774, tome I, p. 3-33.

(2) Fréron avait alors cinquante-huit ans.

---

dont quatorze ans plus tard la réalisation trouvait, à l'honneur de sa mémoire, *l'Année littéraire* debout et toujours fidèle aux principes immuables que son fondateur avait si vaillamment défendus pendant près de quarante ans.

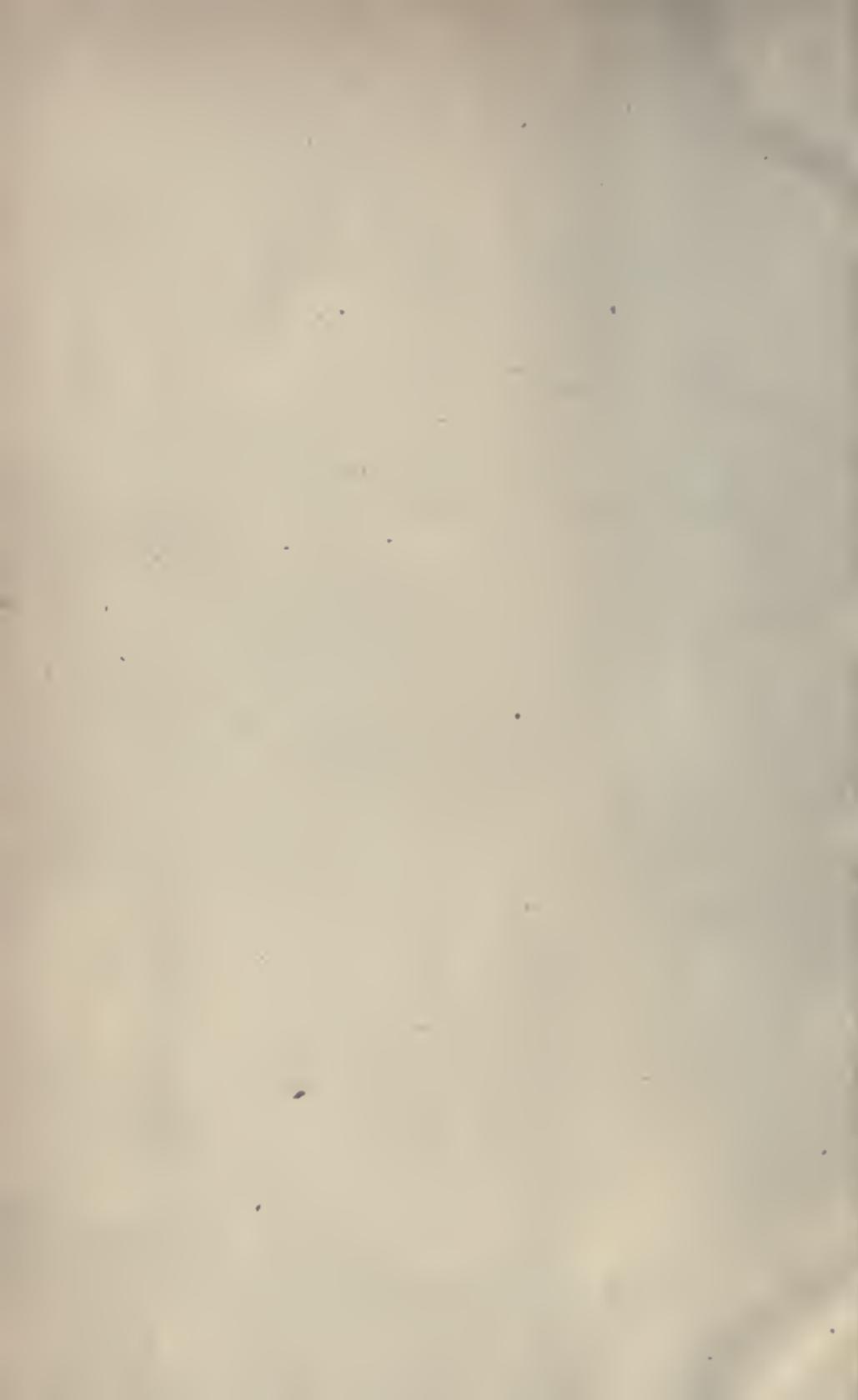
---

## TABLE DES MATIÈRES.

---

Mon siège est fait. . . . .	1
Le repas des gardes du corps . . . . .	6
Erreurs et mensonges historiques relatifs à la Papauté et à l'Église . . . . .	41
La vérité sur Jean Bart. . . . .	63
Les crimes de sainte Clotilde . . . . .	76
Les vertus de Brunehaut . . . . .	88
Qu'est-ce que Tartuffe ? . . . . .	105
La religion de Montaigne . . . . .	145
Le dernier banquet des Girondins. . . . .	161
Voltaire et les serfs du Jura . . . . .	186
Fréron et les philosophes . . . . .	206









110525.

HMod

Author Barthélemy, Charles.....B285e

Title Erreurs et nonsonges historiques. Vol. 5.

UNIVERSITY OF TORONTO  
LIBRARY

Do not  
remove  
the card  
from this  
Pocket.

Acme Library Card Pocket  
Under Pat. "Ref. Index File."  
Made by LIBRARY BUREAU

